

cheminements



CONTRAINTES ET ADAPTATIONS

dans l'espace québécois (XIX^e-XXI^e siècles)

Actes des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction de Nathalie Ricard et William Yoakim

cheminements

CONTRAINTES ET ADAPTATIONS

dans l'espace québécois (XIX^e-XXI^e siècles)

Actes des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ

Sous la direction de Nathalie Ricard et William Yoakim

QUÉBEC, 2019

ciéq Centre
interuniversitaire
d'études québécoises

Cet ouvrage est réalisé grâce au soutien financier du
Fonds de recherche du Québec - société et culture (FRQSC).

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre: Contraintes et adaptations dans l'espace québécois (XIX^e-XXI^e siècles): actes des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ / sous la direction de Nathalie Ricard et William Yoakim.

Noms: Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (23^e: 2017: Trois-Rivières, Québec), auteur. | Ricard, Nathalie, 1989- éditeur intellectuel. | Yoakim, William, 1988- éditeur intellectuel. | Centre interuniversitaire d'études québécoises. Colloque étudiant (24^e: 2018: Québec, Québec), auteur. | Centre interuniversitaire d'études québécoises, organisme de publication.

Collections: Cheminements (Québec, Québec)

Description: Mention de collection: Cheminements| Textes présentés lors des colloques tenus le 4 mai 2017 à Trois-Rivières et le 4 mai 2018 à Québec. | Comprend des références bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20190017341 | Canadiana (livre numérique) 2019001735X | ISBN 9782921926720 (couverture souple) | ISBN 9782921926744 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Québec (Province)—Conditions sociales—Congrès. | RVM: Québec (Province)—Histoire—Congrès. | RVM: Québec (Province)—Civilisation—Congrès.

Classification: LCC HN110.Q8 C469 2019 | CDD 306.09714—dc23

Iconographie de la couverture

Moulin seigneurial, rivière David, QC, vers 1910 (détail) © Musée McCord, MP-0000.1128.4.

Illustration: Pierre-Luc Lupien, 2018.

Vue aérienne de la ville d'Ottawa et du parlement en hiver, vers 1925 (détail). Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ-Québec), P600,S4,SS3,P668/32.

Execution of Rebels in Front of the Montreal Gaol (détail). Henri Julien. Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acquisition 1989-466-61.

Édifice du parlement du Bas-Canada, en 1835 (détail). Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Peinture représentant la goélette Flying Fish du capitaine Abier, originaire de l'île de Jersey (détail). Musée de la Gaspésie. Série Phyllis R. Mckie, P57/8, 81.13.

Les ruines du centre-ville de Trois-Rivières après l'incendie de juin 1908 (détail). Archives du Séminaire de Trois-Rivières, cote: 0064-13-01.

Plan des compilations des seigneuries de Yamaska ou La Vallière, 1856; Saint-François-du-Lac, 1857; Lussaudière, 1857; Deguire ou rivière David; Pierreville; Bourgmarie de l'Est (1^{er} feuillet), 1857 (détail). J. O. Arcand et A.E.B. Courchesne. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ-Québec), fonds ministère des Terres et Forêts, E21, S555, SS3, SSS4, P29.

Design graphique et mise en page Marie-Claude Rouleau (Élan création) et Émilie Lapierre Pintal (CIEQ)

Révision linguistique Solange Deschênes

© Centre interuniversitaire d'études québécoises

Tous droits réservés. Imprimé au Canada.

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2019

ISBN 978-2-921926-72-0 (couverture souple) – ISBN 978-2-921926-74-4 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| PARTIE 1 PROPRIÉTÉ ET RESSOURCES: ENTRE STRATÉGIES ET CONFLITS | 3 |
| Propriété maritime et stratégies des petits armateurs gaspésiens (1871-1911): solidarités professionnelles et familiales Gabriel Cormier | 5 |
| La famille trifluvienne: au cœur des stratégies économiques des petits commerçants et artisans après l'incendie de 1908 Benoit Lemay | 15 |
| Les conflits d'usage en milieu rural comme révélateurs des clivages sociaux: exploration à partir du cas de la chasse sportive en Gaspésie Pierre-Luc Lupien | 27 |
| PARTIE 2 LE NATIONALISME EN QUESTION: TÉMOIGNAGES ET PRISES DE POSITION POLITIQUES | 35 |
| Entre légitimation et défense de ses intérêts: les témoins du procès des patriotes de Châteauguay, 28 novembre au 14 décembre 1838 François Lafond | 37 |
| Léo-Paul Desrosiers, correspondant parlementaire à Ottawa pour <i>Le Devoir</i> (1920-1927): la dualité nationale au cœur du discours nationaliste canadien-français Sarah Lapré | 45 |
| PARTIE 3 LES ÉLITES AU XIX^e SIÈCLE: RÉSEAUX ET SOCIABILITÉ | 53 |
| Jonathan Sewell, témoin du renouvellement des élites au Bas-Canada (1800-1825) Marie Zissis | 55 |
| Mauvais payeurs, conflits religieux et relations commerciales tendues. Sociabilité et notabilité d'un seigneur du Centre-du-Québec: Jonathan Würtele Nicolas Lelièvre | 63 |
| NOTICES BIOGRAPHIQUES | 71 |

INTRODUCTION

Chaque année, les membres étudiants des deux constituantes (Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières) du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) se réunissent lors d'un colloque interdisciplinaire. À cette occasion, les étudiants de cycles supérieurs sont invités à présenter les résultats de leurs recherches de maîtrise ou de doctorat. En 2017, c'est sur le thème des trajectoires et des témoignages qu'ont porté les échanges et les discussions. Des réalités tant historiques que contemporaines ont été abordées, sous de multiples angles et à diverses échelles. Nationalisme, identité, adaptation, territoire et culture ne sont que quelques-unes des grandes thématiques explorées alors. L'année suivante, les communications se sont articulées autour de la notion de conflit. Conflits armés, conflits territoriaux, conflits familiaux et sociaux ont été notamment examinés à l'aune des rapports de pouvoir, de genre et de classe qui ont traversé la formation sociale québécoise du XVIII^e au XXI^e siècle. La guerre de Sept Ans a été revisitée en intégrant des acteurs souvent oubliés de l'histoire, comme les femmes. Patrimoine, dettes et taxes, ferments de tensions, ont été analysés du point de vue des relations intrafamiliales, de la pluriactivité économique seigneuriale et des rapports entre État et société civile au XIX^e siècle.

Véritables moments de rencontre et d'enrichissement, les 23^e et 24^e colloques (2017-2018) ont à nouveau démontré la vitalité de la recherche en études québécoises. Qui plus est, le caractère inédit des recherches proposées par les étudiants-conférenciers a également prouvé que la mission principale que s'est donnée le CIEQ en 1993, à

savoir l'étude des changements qui ont marqué la société québécoise, nourrit encore la curiosité et la réflexion chez la jeune relève scientifique en histoire sociale. Au demeurant, la participation de chercheurs aux horizons disciplinaires variés (histoire, géographie, mais aussi sociologie, sciences religieuses, etc.), dont les recherches sont axées sur les grandes catégories d'analyse que sont l'espace et le temps, témoigne de la pertinence et de l'intérêt constant que suscite l'étude du passé québécois.

La collection *Cheminements* a pour vocation première de préserver la mémoire de ces journées de conférences qui contribuent au développement et à la diffusion des connaissances sur le Québec. Elle montre également que le CIEQ a toujours à cœur de soutenir et de promouvoir la recherche fondamentale. La publication des actes des colloques étudiants permet aux participants qui le désirent de faire part des résultats de leurs recherches, à toutes les étapes de la démarche scientifique. Il s'agit d'une occasion intéressante pour s'initier au processus complexe et exigeant de la rédaction d'une publication scientifique, d'autant que la plupart des auteurs en sont à leur première expérience en la matière. Cette incursion dans le domaine de la production universitaire constitue une plus-value non négligeable pour leur formation, tout en bonifiant leur curriculum vitæ au terme d'un processus rigoureux et conforme aux standards de qualité qui définissent les publications savantes.

Cette nouvelle parution dans la collection *Cheminements* rassemble sept textes issus de communications présentées lors des colloques de 2017 et 2018. L'expérience et le vécu

de plusieurs individus ou groupes sociaux y sont dépeints; un large éventail de champs spatiotemporels sont abordés. Du XIX^e au XXI^e siècle, les auteurs nous transportent dans plusieurs régions du Québec, notamment la Gaspésie, la Mauricie, la Montérégie et le Centre-du-Québec. Leurs contributions rendent compte, dans certains cas, de leurs particularités et des réalités singulières qui les caractérisent. Les textes ont été répartis en trois sections: «Propriété et ressources: entre stratégies et conflits», «Le nationalisme en question: témoignages et prises de position politiques» et «Les élites au XIX^e siècle: réseaux et sociabilité».

La première section s'ouvre avec le texte de Gabriel Cormier qui s'intéresse aux bases matérielles et sociales de la flotte gaspésienne entre le dernier tiers du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. En plus de présenter une vue d'ensemble des navires et de leurs propriétaires, son article met au jour l'importance des réseaux professionnels et familiaux au moment de l'acquisition et de l'exploitation d'une embarcation commerciale. La cellule familiale et la parenté sont également essentielles lorsque survient une tragédie. Benoit Lemay se penche sur l'incendie de 1908 à Trois-Rivières et sur les stratégies mises en œuvre par les petits commerçants et artisans pour faire face aux conséquences du sinistre à une époque marquée par de profonds changements structurels. Tirant profit d'une approche ethnographique, Pierre-Luc Lupien propose, pour sa part, une analyse nuancée des rapports entre chasseurs durant la période de la chasse à l'original en Gaspésie, rapports souvent décrits dans les médias comme conflictuels.

La seconde section porte sur deux types de discours relatifs à la question du nationalisme: les témoignages en justice et la chronique. François Lafond dresse le portrait des témoins appelés à la barre lors du procès en cour martiale des patriotes de Châteauguay. Il examine également l'argumentaire déployé par les deux parties ainsi que les tactiques utilisées pour miner la crédibilité des témoins de la partie adverse. Sarah Lapré explore quant à elle les positions nationalistes de Léo-Paul Desrosiers, correspondant parlementaire à Ottawa pour *Le Devoir*, positions exprimées dans ses chroniques durant l'entre-deux-guerres. Elle met en exergue l'influence réciproque entre Desrosiers et Lionel Groulx, mais également la manière dont ils lient la survivance de la nation canadienne-française à la reconnaissance de la dualité nationale du Canada.

La troisième et dernière section de ce recueil est consacrée aux réseaux et à la sociabilité de deux membres de l'élite du XIX^e siècle: Jonathan Sewell et Jonathan Würtele. Marie Zisis analyse le réseau de contacts du juge Sewell et le type de relations qu'il entretient avec les autres membres de l'élite bas-canadienne. Elle met en évidence la mixité entre élites francophones et anglophones, les conflits, rivalités et tensions au sein des élites institutionnelles et administratives ainsi que la transition malaisée à la modernité libérale sur le plan parlementaire. De son côté, Nicolas Lelièvre aborde divers problèmes inhérents au statut de seigneur, au moyen d'une étude de cas, celui de Jonathan Würtele. Ses rapports avec ses censitaires, avec les autres notables de la paroisse et avec certains acteurs économiques de la ville de Québec sont scrutés afin de mettre en lumière les stratégies employées pour maintenir, voire améliorer sa condition de notable.

Nous souhaitons conclure cette introduction en remerciant chaleureusement celles et ceux qui ont permis la production et la publication de cette nouvelle édition de *Cheminelements*. Nos remerciements vont d'abord à tous les auteurs qui, par la rigueur, le professionnalisme et la persévérance dont ils ont fait preuve, ont fait de ces colloques et de la publication de ces actes des succès. Nous remercions également les membres des comités organisateurs des colloques de 2017 et 2018 de tout le travail accompli, de même que l'ensemble des professeures et professeurs qui ont soutenu les étudiants concernés. Merci à Mélanie Lanouette, coordonnatrice du CIEQ, pour son aide à toutes les étapes du processus d'édition, à Mathieu Houle-Courcelles et à l'évaluateur anonyme pour leur participation à la sélection des textes et à Marie-Claude Rouleau et Émilie Lapierre Pintal pour le montage et la conception graphique de cet ouvrage. Enfin, un merci sincère aux codirecteurs du CIEQ pour la confiance qu'ils nous ont témoignée en nous proposant la codirection de cette publication.

Bonne lecture!

Nathalie Ricard
William Yoakim

PARTIE 1

**PROPRIÉTÉ ET RESSOURCES:
ENTRE STRATÉGIES
ET CONFLITS**



Propriété maritime et stratégies des petits armateurs gaspésiens (1871-1911)

Solidarités professionnelles et familiales

Gabriel Cormier

Titulaire d'une maîtrise en études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières

Dès le début de la présence européenne, l'économie gaspésienne a reposé presque exclusivement sur l'exploitation des ressources halieutiques. Au fil des ans, diverses entreprises maritimes se sont établies sur les côtes gaspésiennes afin d'exploiter de façon organisée les grandes pêches morutières. Au début des années 1870, ce sont les entreprises anglo-normandes qui prédominent (Lepage, 1984; Mimeault, 1995; Samson, 1984a). Le système de crédit qu'elles ont progressivement mis en place est désormais bien connu: le marchand finance et approvisionne les pêcheurs clients, qui lui livrent en retour le produit de leur pêche (Samson, 1984b: 77-78). Or, les avances consenties valent souvent plus que les prises rapportées par le pêcheur qui ne peut s'acquitter de sa dette, créant par la même occasion une dépendance sur laquelle les marchands s'appuient pour obtenir une main-d'œuvre stable et bon marché.

Les initiatives locales et les réponses des communautés face à l'emprise de ces grandes compagnies ont toutefois été peu étudiées. Pourtant, l'essor durant les dernières décennies du XIX^e siècle d'une microélite de petits propriétaires de navires a joué un rôle non négligeable dans le désenclavement des communautés littorales, en leur permettant d'avoir accès aux marchés urbains et d'échapper, ne serait-ce qu'à court et à moyen terme, au monopole des marchands-négociants. Par conséquent, nous désirons étudier les stratégies économiques et familiales de ces ménages à partir de la petite industrie du transport maritime, plus communément appelée le cabotage. Mais dans quelle mesure et par quels moyens les ménages gaspésiens parviendront-ils à s'autonomiser et à investir dans le cabotage? Le jumelage des microdonnées des registres de l'enregistrement maritime, des listes nominatives des recensements décennaux canadiens et des registres d'état

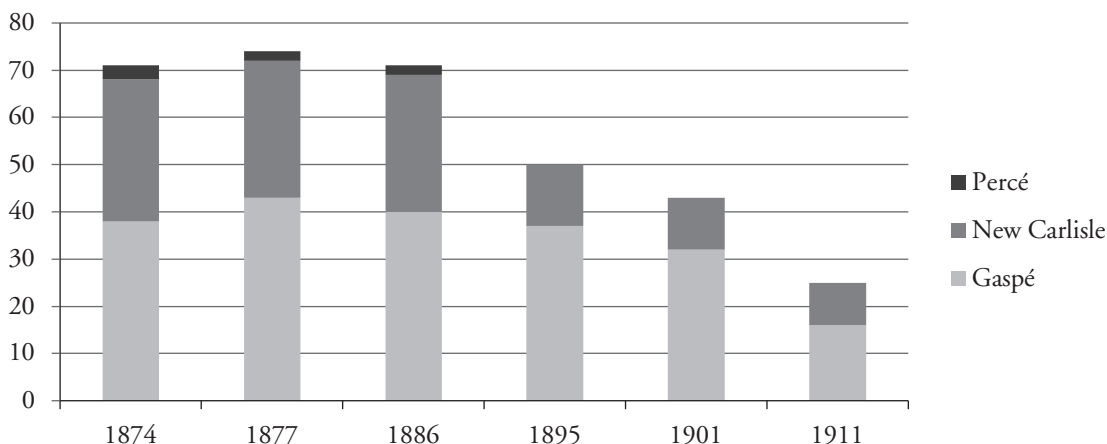


Figure 1 Taille de la flotte gaspésienne, 1874-1911 (en n. unités)
«Listes de l'enregistrement maritime du Canada», *Documents de la Session du Canada*, «Rapports annuels du ministère de la Marine et des Pêcheries», 1874-1911. Bibliothèque et Archives Canada.

civil laisse croire que diverses stratégies, basées sur des solidarités à la fois professionnelles et familiales, existent chez les petits armateurs gaspésiens et leur permettent de s'affranchir, dans une certaine mesure, de l'emprise des grands marchands.

Nous nous intéresserons d'abord aux bases matérielles et sociales de la flotte gaspésienne afin de mieux en comprendre l'évolution. Nous analyserons ensuite les efforts de partenariat déployés pour faire l'acquisition et l'exploitation d'un navire. Finalement, nous examinerons la proximité professionnelle ainsi que le rôle de la parenté dans la mise en commun des ressources financières nécessaires à l'achat d'une embarcation.

La flotte gaspésienne et ses exploitants: une vue d'ensemble (1871-1911)

La flotte gaspésienne: l'état des lieux

La recension officielle des navires canadiens instaurée par les autorités britanniques à la fin du XVIII^e siècle a donné lieu à divers documents et différentes procédures permettant de mieux comprendre les bases matérielles de la navigation. À compter de 1787, en effet, tout navire de 15 tonneaux et plus doit être enregistré auprès du collecteur de douanes dans les ports désignés à cette fin (Normand, 1997: 13). Le certificat d'enregistrement est le document fondateur qui établit l'immatriculation du navire et qui l'identifie officiellement (BAC / Shipping Registers). Il indique le ou les propriétaires du bâtiment et décrit ses principales caractéristiques (jaugeage, taille, gréement, etc.). À partir de 1835, les transactions sur les titres de propriété du navire y sont également consignées. Grâce aux *Listes de l'enregistrement maritime du Canada* publiées à fréquence triennale dans les rapports annuels

du ministère de la Marine et des Pêcheries à compter de 1874 (BAC / Documents de la Session du Canada), il est possible de dresser un inventaire passablement complet des navires actifs dans les ports d'enregistrement gaspésiens (Gaspé, New Carlisle et Percé¹) au moment de leur recension. Ces répertoires contiennent certaines informations de base relatives au navire, notamment son numéro officiel d'immatriculation, son nom et quelques renseignements sur son propriétaire (Maurais, 2008: 18-21).

La reconstitution de la flotte gaspésienne faite à partir des listes publiées a permis de relever 71 navires en 1874, alors qu'en 1911 le nombre est passé à seulement 25, soit une diminution d'environ les deux tiers par rapport aux effectifs initiaux (voir **figure 1**). La décroissance de cette flotte largement composée de goélettes à voiles s'amorce à partir de 1886. La première décennie du XX^e siècle s'avère particulièrement critique, alors que la taille de la flotte chute de façon draconienne (baisse de plus de 40 % entre 1901 à 1911).

1. La flotte du port de Percé reste toujours insignifiante (deux ou trois navires jusqu'en 1886), pour finalement disparaître complètement en 1895. Signalons qu'à partir de 1901 le port de Percé n'est plus désigné comme un lieu d'enregistrement pour les navires canadiens. À notre connaissance, aucune étude n'a abordé jusqu'à présent la question du changement de statut de ce petit port. Les archives des ports gaspésiens n'ont pas été aussi bien conservées que celles des autres ports canadiens plus importants. Ainsi, les enregistrements du port de Percé (trois navires) n'ont pas pu être retrouvés, malgré nos recherches répétées. Même s'il continue d'attirer un certain trafic au cours de la période étudiée, le port de cette communauté ne sera pas retenu dans cet article.

Le déclin général de la flotte régionale est attribuable à divers facteurs. Après une assez longue période d'essor des activités commerciales à l'échelle mondiale entre les années 1830 et le milieu des années 1870, une grave crise économique s'abat sur le monde atlantique en 1873, frappant plus particulièrement le Québec à compter de 1874 (Linteau, Durocher et Robert, 1989, t. 1 : 77-81). Malgré une relative reprise observable en 1879, une nouvelle phase de ralentissement économique survient durant les années 1890. Ces successions de mauvaises conjonctures ont des répercussions sur l'exploitation de la morue gaspésienne, principal moteur économique de la péninsule. L'augmentation du coût des transports, l'accumulation de créances et la saturation des marchés d'exploitation ont eu raison de nombreuses compagnies de pêche dont la Charles Robin and Co., la plus célèbre de la région (Lepage, 1983: 99-101). En effet, cette entreprise et plusieurs autres déclarent faillite en 1886. Durant les décennies suivantes, les entreprises anglo-normandes implantées en Gaspésie vont devoir se restructurer (c'est le cas de la compagnie Robin), fusionner ou simplement disparaître. Le déclin de la flotte gaspésienne après 1886 est donc largement tributaire du contexte de crise.

Le profil typique des entrepreneurs

L'étude de la flotte a permis de dresser un portrait général des bases matérielles de la navigation; nous souhaitons maintenant replacer les acteurs au cœur de l'analyse afin de mieux cerner les stratégies économiques mises en place par ceux-ci. Les registres de l'immatriculation maritime et les registres des transactions subséquentes au premier enregistrement permettent d'en apprendre davantage sur l'évolution des bases socioprofessionnelles de la petite navigation gaspésienne. En effet, ces enregistrements nous renseignent sur les caractéristiques physiques des navires (tonnage, dimensions, date et lieu de construction, grément, etc.), mais incluent également des données sur la propriété des navires, notamment le nom du ou des propriétaires, leur lieu de résidence, leur profession ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent (Fisher et Sager, 1980: 137). Chaque fois qu'un navire change de mains, la transaction est consignée dans le registre d'immatriculation. L'enregistrement maritime permet donc de couvrir l'ensemble des opérations financières relatives aux navires et de suivre le profil des parties, qu'elles soient cédantes ou cessionnaires.

Nous avons procédé à la recension exhaustive des transactions afférentes aux 149 navires actifs dans les ports de Gaspé et de New Carlisle au cours de la période étudiée². Parmi les 1 506 individus répertoriés, 752 ont mentionné leur lieu de résidence ainsi que leur profession³. Pour la très grande majorité d'entre eux, il s'agit d'acheteurs et de bailleurs de fonds. Afin de mieux cerner les profils entrepreneuriaux associés au transport maritime gaspésien au cours de la période observée, nous avons procédé au classement de ces 752 intervenants en fonction des grands secteurs d'activité économique (voir **tableau 1**).

La grande majorité des intervenants concernés exercent des professions associées au transport maritime ou au commerce et aux services. En effet, 82 % des exploitants (635 déclarations) exercent leur métier dans ces deux sous-secteurs d'activité économique. Parmi les professions recensées dans le domaine du commerce et des services (44 % du dénombrement total), nous avons répertorié une très grande majorité de marchands, soit 94 % des déclarations. Il n'y a rien d'étonnant à voir autant de commerçants s'engager dans le transport maritime de la Gaspésie. D'une part, selon Mario Mimeault, la péninsule fait partie des régions les plus économiquement dynamiques et ouvertes sur le monde avant les années 1880 (2004: 122). D'autre part, bien que l'on assiste à un déclin à la suite des nombreuses faillites de 1886, le commerce de la morue séchée demeure primordial dans l'économie régionale de la Gaspésie au XIX^e siècle. En raison d'importantes contraintes du territoire et de l'isolement de la région, les marchands doivent notamment se tourner vers la mer pour avoir accès aux marchés urbains afin de s'approvisionner en marchandises et d'exporter leurs produits. En effet, il est important de noter que le chemin de fer atteint New Carlisle en 1898 et qu'il n'est prolongé jusqu'à Gaspé qu'en 1911. L'efficacité et la gestion de la ligne ferroviaire sont d'ailleurs problématiques. Le véritable réseau routier n'arrive quant à lui qu'à la fin des années 1920 (Desjardins *et al.*, 1999: 500-520).

2. Comme notre étude porte plus précisément sur la période de 1871 à 1911, il nous a fallu tenir compte du fait qu'un certain nombre de navires en service au cours de ces années témoins avaient été enregistrés avant 1871 (*grosso modo*, jusqu'à une quinzaine d'années auparavant). Aussi, afin de mieux cibler la cohorte d'individus potentiellement actifs au cours de cette période, nous avons choisi d'étendre la sélection à tous les navires ayant fait l'objet d'au moins une transaction entre 1871 et 1911, même si l'embarcation avait été enregistrée avant 1871. Bien entendu, aucun intervenant participant à l'enregistrement ou au transfert d'un navire avant 1871 ou après 1911 n'a été considéré dans l'analyse.
3. Parmi ceux-ci, 25 intervenants ont déclaré deux professions. Il faut aussi noter qu'un même individu peut participer à plus d'une transaction. Nos données réfèrent ici au nombre total d'occurrences des intervenants. Ainsi, si une personne intervient dans trois transactions différentes, elle sera comptabilisée trois fois. Nous examinerons plus loin les intervenants unifiés.

| SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | NOMBRE | | |
|---|------------------------------------|-------------|---------------|------------|
| | | EN GASPÉSIE | HORS GASPÉSIE | TOTAL |
| EXTRACTION ET TRANSFORMATION PRIMAIRE | Agriculture | 48 | 3 | 51 |
| | Pêche | 10 | 6 | 16 |
| | Foresterie | 0 | 0 | 0 |
| INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES | Industries manufacturières (tous) | 1 | 2 | 3 |
| COMMERCE ET SERVICES | Commerce et services (tous) | 141 | 197 | 338 |
| TRANSPORT | Transport maritime | 180 | 117 | 297 |
| | Autres transports | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES | Autres | 15 | 51 | 66 |
| | Construction navale | 1 | 3 | 4 |
| INDÉTERMINÉ | Indéterminé | 2 | 0 | 2 |
| Total | | 398 | 379 | 777 |
| Nombre d'intervenants ayant déclaré deux professions (pluriactivité) | | 24 | 1 | 25 |
| Nombre total d'intervenants | | 374 | 378 | 752 |

Tableau 1 Secteurs d'activité économique* des intervenants selon leur lieu de résidence, 1871-1911 (tous types de transactions confondus) Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry, 1856-1911. Bibliothèque et Archives Canada.

* Certaines professions peuvent être difficiles et même impossibles à classer, faute de précision. C'est pourquoi nous avons créé les catégories «autres» et «indéterminé». Près des deux tiers des professions classées dans «autres» correspondent à des intervenants qui se sont déclarés «gentleman». Ce terme pouvant être associé à diverses caractéristiques, il n'a pu être classé plus précisément. Les données illisibles ont quant à elles été classées dans la catégorie «indéterminé».

Le transport maritime forme le second sous-secteur d'activité économique en importance parmi les intervenants de notre corpus qui ont déclaré une profession. En effet, 38 % de ceux-ci ont mentionné être marins, navigateurs ou maîtres-navigateurs (voir **tableau 1**)⁴. Comme nous l'avons déjà mentionné, les contraintes du territoire de la péninsule donnent une place prépondérante à l'industrie du transport maritime, d'où une proportion aussi élevée d'intervenants liés à la navigation. Le gouvernement canadien entreprend d'ailleurs d'importants travaux portuaires en Gaspésie au tournant du siècle afin de faciliter le transport maritime et l'ouverture de la région au monde extérieur (Desjardins *et al.*, 1999: 350, 489-490).

4. Les intervenants de cette catégorie se sont déclarés *mariner* ou *master mariner* dans 94 % des cas. La traduction de ces termes peut parfois porter à confusion et avoir plusieurs sens. Dans la petite navigation, le terme *mariner* désigne souvent un navigateur et non un marin dans le sens d'employé. Quant à l'individu s'étant déclaré *master mariner*, il peut être maître-navigateur ou, autrement dit, capitaine du navire. Il peut également s'agir d'un maître qui a des apprentis sous son autorité. Ce terme peut aussi servir à désigner le patron de l'embarcation. Or, ce dernier n'est pas obligé de se trouver à bord de l'embarcation en tout temps, mais peut tout simplement être responsable des décisions concernant l'utilisation du navire.

Le partage de la propriété et le recours à l'association

Le partenariat au cœur des stratégies

Deux groupes socioprofessionnels, les commerçants et les travailleurs des transports maritimes, se partagent principalement les navires immatriculés dans les ports gaspésiens. Or, le lancement d'un navire commercial demande une mise de fonds considérable, hors de portée des moins nantis. Malgré tout, plusieurs ont su faire preuve d'initiative et sont parvenus à accéder à la propriété. La formation de partenariats est une avenue largement empruntée par les entrepreneurs de notre flotte pour accéder à la propriété. Sur les 119 embarcations nouvellement enregistrées dans les ports de la Gaspésie entre 1871 et 1911, 52 (44 %) ont été inscrites au registre par au moins deux acheteurs. Nous voyons dans l'utilisation du partenariat une réponse cohérente aux fortes pressions économiques que subissent les armateurs en région périphérique.

Le recours au partenariat au sein de la flotte gaspésienne est au moins deux fois plus fréquent qu'aux ports de Québec et du Bas-Saint-Laurent. Selon France Normand, la copropriété de navires de petite taille est bien implantée au sein du monde rural. Elle a ainsi pu constater que plus de 20 % des immatriculations de la

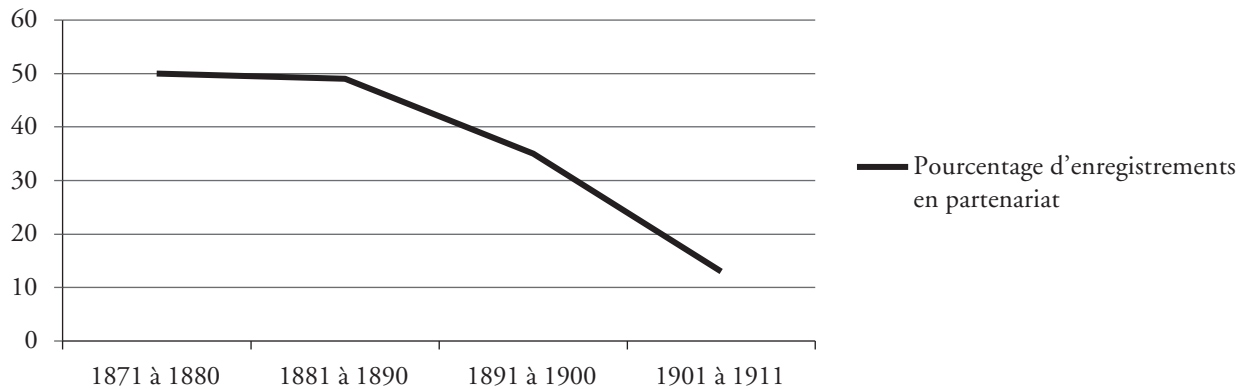


Figure 2 Pourcentage d'enregistrements de la flotte gaspésienne par des propriétaires en partenariat, 1871-1911
Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry, 1871-1911. Bibliothèque et Archives Canada.

batellerie de Québec faisaient l'objet d'une association de plusieurs intervenants sous forme de partenariat (1997: 167). Dans le même ordre d'idées, Karine Maurais a noté une association pour 17 % des enregistrements de navires de la flotte bas-laurentienne (2008: 83).

L'association entre individus est une pratique très populaire durant les deux premières décennies de la période à l'étude (**figure 2**). En effet, environ la moitié des navires lancés entre 1871 à 1890 ont été enregistrés par plus d'un exploitant. Comment expliquer cet attrait pour la formation de partenariats? Il faut se rappeler qu'au début de la période ciblée les pêcheries, largement tributaires de la mainmise des grandes compagnies anglo-normandes, sont toujours le moteur économique de la péninsule. Selon la géographe Rosemary Ommer, l'agriculture et l'exploitation forestière n'étaient alors pas suffisamment développées pour assurer une solution viable à un large pan de la population gaspésienne aux prises avec les compagnies de pêche (1990: 70). Dans le même élan, Mario Mimeault a soulevé l'hypothèse que les Gaspésiens n'avaient d'autres choix que de se tourner vers les postes de pêche isolés, les liaisons côtières et le cabotage afin de s'insérer dans l'économie régionale (1995: 44). Celui-ci explique également que le manque de capitaux pouvait par ailleurs empêcher les travailleurs de la mer de s'implanter et de prospérer. Dans ce contexte, l'accès à la propriété maritime devenait à la fois un instrument de reproduction et un gage d'indépendance incontournable pour les sociétés de pêcheurs.

À compter des années 1890 cependant, le partenariat amorce un véritable déclin (voir **figure 2**). Encore une fois, d'importants changements dans la structure de l'économie régionale doivent être pris en compte. À la fin du XIX^e siècle, en effet, l'essor de l'industrie forestière est tel qu'en maints endroits l'activité forestière supplante les pêcheries (Desjardins *et al.*, 1999: 349). La diversification

de l'économie ouvre ainsi la voie à de nouvelles pratiques de pluriactivité (Desjardins *et al.*, 1999: 470).

Les modèles de relations d'affaires

En vertu d'une loi datant de 1820, la propriété de tout bâtiment canadien est divisée en 64 parts (Normand, 1997: 166). Comme nous l'avons constaté, les intervenants peuvent choisir de s'associer entre eux pour réunir les capitaux suffisants afin d'acquérir, d'entretenir et d'exploiter un navire à un coût individuel moindre. En cas de copropriété, le nombre de parts revenant à chacun des propriétaires est inscrit sur le certificat d'enregistrement. Mais quelles formes ces associations prennent-elles?

La mise en commun des ressources prend la forme de deux modèles d'associations distincts. Le partenariat «classique» est celui où les investisseurs se partagent la propriété de la façon qu'ils le désirent (35 enregistrements sur un total de 52). La portion du navire revenant à chacun des propriétaires est alors inscrite sur le certificat en nombre de parts de propriété (Franck, 1984: 95). Ainsi, si deux individus s'associent pour acquérir chacun la moitié d'un navire, le nombre de parts qu'ils détiendront sera de 32. La majorité des partenariats que nous avons observés correspondent à ce modèle. Souple et malléable, cette forme de partenariat laisse chaque propriétaire libre de vendre ou d'hypothéquer ses parts, sans le consentement préalable de ses associés. Bien entendu, un exploitant ne peut pas disposer des parts de propriété d'une autre personne (Palmer, 1973: 49).

Le second modèle d'association renvoie quant à lui à une plus grande intégration; dans ce cas, les partenaires s'associent et acquièrent les parts de propriété de façon commune et solidaire (17 enregistrements). La mention *joint owner* sera alors inscrite dans le registre sous la rubrique de la répartition des parts. Dans ce type d'association, les parties forment, juridiquement, une seule et

même personne. Un copropriétaire n'a donc aucun recours légal contre son ou ses associés. Du même coup, il ne peut se séparer de ceux-ci sans que tous les copropriétaires vendent le navire en même temps. Cela implique également que les difficultés financières d'un exploitant ont des répercussions sur tous les autres puisqu'il possède les mêmes parts que ses associés.

Bien que les avantages d'un tel modèle puissent paraître de prime abord limités, nous en avons répertorié plusieurs. Tout d'abord, les investisseurs ne risquent pas de se retrouver avec des copropriétaires indésirables puisqu'ils conservent collectivement un droit de regard sur le choix du remplaçant advenant le retrait d'un partenaire. Il existe en outre certains avantages juridiques et financiers au *joint-ownership* : les entrepreneurs obtiennent une meilleure solvabilité auprès des institutions et bailleurs de fonds. Cette forme de partenariat semble prisée avant tout par les familles (10 cas sur 17 impliquent des intervenants déclarant le même patronyme). Notons également que plus du tiers des partenariats en communauté impliquent des petits patrons de navires.

Solidarités professionnelles et familiales

Les partenariats chez les métiers de l'eau

La formation de partenariat a eu un effet significatif sur la participation des petits entrepreneurs au transport maritime. Les liens unissant les différents partenaires doivent toutefois être approfondis. Une forte cohésion semble en effet caractériser les alliances, les partenaires partageant, au-delà du patrimoine, bon nombre d'attributs communs. Voyons maintenant comment le métier et, plus largement, l'appartenance sociale peuvent influencer la composition des alliances.

Dans son étude de la batellerie de Québec, France Normand a découvert que le recrutement des partenaires se fait majoritairement à l'intérieur du même groupe social au moment de l'enregistrement d'une embarcation (1997 : 167-168). Le même constat s'applique aux intervenants de la flotte gaspésienne pour la période qui nous intéresse. Sur les 52 partenariats associés à l'immatriculation d'une embarcation, 36 résultent de l'association d'individus exerçant la même profession. Si l'on considère que les navigateurs et les maîtres-navigateurs sont des métiers apparentés (nonobstant les différences de pouvoir et de statut), cette part augmente à 42 associations d'affaires.

Le recours au partenariat est plus ou moins fréquent selon le secteur d'activité économique des intervenants (voir **tableau 2**). Les travailleurs de la mer (et à plus forte raison les navigants), par choix ou par nécessité, sont les plus enclins à s'associer pour acquérir un navire. Dans leur cas, la collaboration représente le mode d'opération le plus efficace, puisqu'au-delà de l'investissement initial les parties seront souvent appelées à maintenir des relations lors de leurs activités quotidiennes d'exploitation

du navire. En ce sens, le partenariat peut être compris comme une stratégie adaptative des agents, qui permet une maximisation rationnelle de leurs intérêts. Sur les 42 associations unissant des partenaires de même profession, 29 comprennent des navigateurs. La surreprésentation des associations de navigateurs s'explique également par la situation géographique et économique ambiante. Dans les régions de faible densité démographique où les infrastructures routières et ferroviaires tardent à se développer, la navigation maritime offre d'évidents avantages sur les transports terrestres (Normand, 1995 : 331). Considérant, d'une part, l'intérêt des travailleurs de la mer de s'affranchir de l'emprise d'intermédiaires et d'avoir accès directement aux marchés urbains et, d'autre part, l'isolement de la péninsule, l'appropriation des moyens de transport par eau constitue un véritable enjeu (Normand, 1995 : 331). Tout comme Gérard Le Bouëdec l'a montré pour le littoral breton, la copropriété semble inséparable de la vitalité des petits ports de cabotage et de pêche (2010 : 71). D'un côté comme de l'autre de l'Atlantique, le contrôle du marché du cabotage s'avère un levier essentiel dans la dynamique centre/périphérie.

Jumelage des données et nouvelles échelles d'analyses

Outre la proximité des métiers, la parenté semble jouer un rôle primordial chez les travailleurs désirant investir dans l'industrie du transport maritime gaspésien. Le jumelage des données des enregistrements maritimes (BAC / Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry) avec les listes de recensements (IMPQ) et les registres d'état civil ouvre notamment la voie à une étude plus fine des stratégies familiales au sein de la flotte gaspésienne. Pour ce faire, nous avons d'abord dû valider les informations personnelles des individus actifs à plus d'une occurrence dans les enregistrements maritimes (BAC / Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry) et les regrouper pour les attribuer à un intervenant unifié. Le nom, le lieu de résidence et la profession ont été considérés pour déterminer s'il s'agissait bien du même intervenant. Nous avons donc réduit notre corpus à 554 intervenants unifiés (au lieu de 752), dont 278 résident en Gaspésie à un moment ou à un autre de leur vie.

Outre la présence remarquée des mêmes professions au sein des partenariats, nous pouvons constater que plusieurs associés partagent le même patronyme. Pour la Gaspésie, les deux tiers des 278 intervenants unifiés sont associés à seulement 48 patronymes. De plus, pour les 52 enregistrements faisant l'objet d'une association d'affaires, 28 transactions mettent en relation des associés partageant le même patronyme. La mise en commun de ressources financières familiales pour faire l'acquisition d'un bateau s'avère manifestement une pratique courante. Cette stratégie a également été observée par Gérard Le Bouëdec pour le littoral atlantique français (2012).

| SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | NOMBRE | | |
|---|------------------------------------|-------------|---------------|------------|
| | | EN GASPÉSIE | HORS GASPÉSIE | TOTAL |
| EXTRACTION ET TRANSFORMATION PRIMAIRE | Agriculture | 22 | 0 | 22 |
| | Pêche | 7 | 4 | 11 |
| | Foresterie | 0 | 0 | 0 |
| INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES | Industries manufacturières (tous) | 0 | 0 | 0 |
| COMMERCE ET SERVICES | Commerce et services (tous) | 16 | 23 | 39 |
| TRANSPORT | Transport maritime | 49 | 38 | 87 |
| | Autres transports | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES | Autres | 0 | 0 | 0 |
| | Construction navale | 0 | 0 | 0 |
| INDÉTERMINÉ | Indéterminé | 1 | 0 | 1 |
| Total | | 95 | 65 | 160 |
| Nombre d'intervenants ayant déclaré deux professions (pluriactivité) | | 12 | 0 | 12 |
| Nombre total d'intervenants | | 83 | 65 | 148 |

Tableau 2 Secteurs d'activité économique des intervenants en partenariat lors de l'immatriculation d'un navire selon leur lieu de résidence, 1871-1911

Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry, 1856-1911. Bibliothèque et Archives Canada.

Mais, si le patronyme suggère d'emblée un lien de parenté, est-ce un indicateur suffisamment solide pour attester les liens familiaux?

Afin de mettre en lumière les liens familiaux potentiels entre les individus, nous avons ensuite reproduit la même démarche de jumelage afin de lier les « intervenants unifiés » des registres de l'immatriculation maritime avec les individus des listes nominatives de recensements canadiens présents dans la base de données de l'*Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population du Québec* (IMPQ). Sur les 554 intervenants unifiés de notre corpus, nous avons pu en retracer 194 dans les recensements. Grâce aux listes nominatives, nous pouvons replacer nos individus dans le contexte plus large des ménages au sein desquels ils s'insèrent. Nous obtenons donc des indications plus précises sur les liens qu'entretient un individu avec les autres membres du ménage.

Toutefois, pour connaître la nature exacte des relations entre les autres individus composant le ménage avant 1891 (cette information sera ajoutée à partir de 1891), nous avons utilisé les jumelages déjà effectués pour le fichier BALSAC entre les recensements décennaux canadiens de l'IMPQ et les registres des actes de l'état civil du Québec (Gauvreau et Olson, 2008; Gauvreau, Thornton et Vézina, 2010; St-Hilaire, 1996). Généralement, ces actes contiennent les noms et prénoms des individus, le lieu et la date de l'événement, les lieux de résidence, les professions, etc. Le fichier rend alors possible la recons-

titution, dans une certaine mesure, des liens de parenté. Il permet de confirmer les relations déjà supposées ou établies à l'intérieur d'un même ménage.

L'importance de la famille pour les petits propriétaires

Grâce à ces jumelages, nous avons pu mieux identifier les pères, les enfants et les frères actifs au sein de la flotte et voir s'ils interagissent (achat, vente, hypothèque ou partenariat). Parmi les individus retrouvés dans les recensements et les registres des actes de l'état civil, nous avons retracé 15 Gaspésiens ayant des membres de la famille actifs au sein de la flotte gaspésienne entre 1871 et 1911. À ce nombre, nous pouvons ajouter 12 individus dont les liens ont été validés par les recensements de 1891, 1901 et 1911. Nous pouvons également prendre en considération 13 autres personnes qui partagent le même domicile qu'un autre individu et qui portent le même patronyme dans les recensements de 1871 et 1881.

Au total, les 40 individus ciblés se répartissent en 32 travailleurs manuels (navigateurs, cultivateurs, pêcheurs, etc.) et huit sont issus du monde du commerce et des services (marchands et collecteur de douane). La famille s'avère essentielle pour ces travailleurs engagés dans les activités de cabotage puisque la presque totalité d'entre eux font affaire (achat, vente, hypothèque ou partenariat) à au moins une occasion avec un autre membre de leur famille. Alain Franck avait déjà suggéré que la copropriété, fréquente dans l'industrie du cabotage, tendait à regrouper des membres d'une même famille

ou les travailleurs d'un même village (1984: 98). Cela étant, l'étude minutieuse des liens familiaux à partir des registres d'état civil et des recensements expose une panoplie d'autres stratégies familiales demeurées jusqu'à maintenant inexplorées dans l'historiographie québécoise. Nous avons insisté sur la présence de stratégies de copropriété; à cela il nous faut ajouter les transmissions de propriété par l'entremise d'héritages ainsi que les différentes modalités de transferts associées aux actes de vente. Certaines familles combinent d'ailleurs plusieurs de ces éléments afin d'accroître ou de consolider leur capital.

La coexploitation représente une stratégie fort répandue chez les gens de petits métiers, alors que divers membres de la famille sont actifs dans le cabotage. Le père a d'ailleurs souvent tendance à faire participer ses fils lorsque vient le temps de faire l'acquisition d'une embarcation. Prenons l'exemple d'Edward Quigley et de son fils Michael, tous deux navigateurs. En 1876, Edward enregistre seul la *Wasp*, une goélette de 29 tonneaux enregistrés (t. enr.). À peine deux ans plus tard, il vend son navire au marchand Charles Le Boutillier. C'est à partir de septembre 1883 qu'Edward implique son fils Michael, alors âgé de seulement 18 ans, en enregistrant ensemble la goélette *Dominion* de 69 t. enr., conjointement avec John Quigley⁵, âgé de 19 ans. Edward détient 32 parts de propriété tandis que les autres copropriétaires, Michael et John, possèdent chacun 16 parts. Un mois plus tard, les trois partenaires hypothèquent le navire auprès d'un marchand de Gaspé. Le 28 avril 1885, les Quigley vendent la goélette et s'acquittent du même coup de leur dette. La même journée, Edward, Michael et John rachètent la *Wasp* ayant autrefois appartenu à Edward et l'exploitent pendant plusieurs années encore. Le bâtiment va finalement s'échouer en 1898 au barchois de Malbaie. Bien que nous ignorions ce que Michael est devenu ensuite, il est possible qu'il se soit tourné vers l'agriculture, comme Edward et John.

Dans ce cas-ci, il semble évident qu'Edward a profité de la participation de ses fils pour acquérir une embarcation plus grande que sa première goélette. L'exploitation de la *Dominion* a toutefois présenté ses défis, comme en témoigne la dette contractée dès l'automne 1883. Devant la difficulté à rembourser l'emprunt, les Quigley ont vendu l'embarcation pour se tourner vers une goélette plus petite et à la mesure de leurs moyens. Comme l'a observé Le Bouëdec sur le littoral atlantique français, il arrive souvent que le père soutienne ses fils en prenant des fractions de propriété du navire ainsi qu'en leur transmettant la formation nécessaire pour en faire l'exploitation

(2012: 169). Le père peut alors élargir son patrimoine et en faire profiter plusieurs membres de la famille grâce à des investissements dans l'industrie.

Par ailleurs, les nombreux héritages observés mettent en lumière l'importance de la transmission du patrimoine entre le chef du ménage, son épouse et ses enfants. Ces investissements dans le cabotage ne permettent toutefois que rarement une accumulation de capital d'une génération à l'autre. Les propriétaires-navigateurs bâtissent ce capital avec les profits du cabotage. Or, selon Franck, ceux-ci ne sont pas très élevés (1984: 100). En fait, les profits sont généralement réinvestis dans la goélette afin de la maintenir à flot. Nous avons d'ailleurs remarqué que de nombreux petits entrepreneurs, comme les Quigley, désertaient l'industrie du transport maritime à la suite de la perte de leur navire, quelle que soit la raison de cette perte (nauffrage, vieillissement, etc.).

Bien que l'industrie ne soit pas exclusivement aux mains de quelques familles, il n'en demeure pas moins que la famille y joue un rôle de premier plan. En recrutant des associés parmi la parenté, une famille peut acquérir et consolider un patrimoine lui permettant de s'assurer une certaine marge de manœuvre pour faire face aux contraintes économiques que leur imposent les grands marchands de la région. En agissant ainsi, ces familles se donnent les moyens humains et techniques nécessaires pour investir dans un navire:

Le système quiritaire est à la fois l'expression du micro capitalisme local permettant de drainer les capitaux locaux et l'outil de la stratégie des parentèles majeures qui ont mis le cabotage au cœur de la dynamique sociale, fragmenter le capital pour réduire les risques et multiplier les participations afin de mieux contrôler le développement de la flotte (Le Bouëdec, 2012: 174).

Elles peuvent du même coup s'intégrer plus facilement dans l'économie de marché et se libérer, dans une certaine mesure, de l'emprise des grands commerçants.

Si cette étude a permis de mieux saisir les mécanismes du déclin de la batellerie gaspésienne ainsi que le profil typique des investisseurs, elle a aussi mis au jour le rôle primordial des associations d'affaires au sein de l'industrie du transport maritime gaspésien. En s'associant, les partenaires partageaient tant les coûts d'achat et d'exploitation que les risques de pertes. Mais, plus encore, pour les communautés en situation d'enclavement de la péninsule, le contrôle des goélettes représente un instrument de développement économique et un pôle de la dynamique sociale des petits entrepreneurs. Ainsi, le partage de la propriété a permis à certains acteurs issus des couches populaires de s'insérer dans l'industrie du transport maritime et, partant, d'avoir accès aux marchés

5. John Quigley pourrait être le fils d'Edward et le frère de Michael par un jumelage potentiel. Nous n'avons toutefois pas la profession de John dans les recensements afin de confirmer s'il s'agit de la bonne personne. Nous avons cependant de bonnes raisons de croire qu'ils sont apparentés.

urbains afin de s'affranchir, pour un certain temps, de l'emprise des compagnies. Au terme de cette recherche, nous pouvons donc confirmer l'existence d'un véritable entrepreneuriat du milieu, qui s'est traduit par diverses stratégies adaptatives prenant appui sur des réseaux à la fois professionnels et familiaux.

Plusieurs aspects à peine effleurés de notre étude mériteraient certainement d'être approfondis dans d'autres travaux. À notre avis, le jumelage des microdonnées de l'immatriculation maritime, des recensements et de l'état civil se prêterait à une analyse beaucoup plus poussée des bases sociales et matérielles d'une batellerie, notamment en y ajoutant une dimension longitudinale.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES, Hélène Vézina (dir.). *Infrastructure intégrée des microdonnées de la population québécoise (IMPQ)*. [En ligne]: https://impq.uqtr.ca:8082/fmi/webd/IMPQ_PORTAIL.

«LISTES NOMINATIVES DES RECENSEMENTS DÉCENNAUX CANADIENS», 1851-1911, disponibles à Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

PORT DE GASPÉ, «Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry», 1858-1911, disponibles à Bibliothèque et Archives Canada.

PORT DE NEW CARLISLE, «Shipping Registers / Transactions Subsequent to First Registry», 1856-1902, disponibles à Bibliothèque et Archives Canada.

«RAPPORTS ANNUELS DU MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES», *Documents de la Session du Canada*, 1871-1912, disponibles à Bibliothèque et Archives Canada.

Études

DESJARDINS, Marc, et al. (1999). *Histoire de la Gaspésie*. Sainte-Foy: Les Éditions de l'IQRC.

FISHER, Lewis R., et Eric W. SAGER (1980). «An Approach to the Quantitative Analysis of British Shipping Records». *Business History*, vol. 22, n° 2, p. 135-151.

FRANCK, Alain (1984). *Les goélettes à voiles du Saint-Laurent: pratiques et coutumes du cabotage*. L'Islet-sur-Mer: Musée maritime Bernier.

GAUVREAU, Danielle, et Sherry OLSON (2008). «Mobilité sociale dans une ville industrielle nord-américaine: Montréal, 1880-1900». *Annales de démographie historique*, vol. 1, n° 115, p. 89-114.

GAUVREAU, Danielle, Patricia THORNTON et Hélène VÉZINA (2010). «Le jumelage des recensements aux mariages du fichier BALSAC: présentation de l'approche et étude exploratoire des enfants de couples mixtes à la fin du XIX^e siècle». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 39, n° 2, p. 357-381.

LE BOUËDEC, Gérard (2010). «Les petits ports bretons du XVI^e au XIX^e siècle». *Rives méditerranéennes*, n° 35, p. 61-78.

LE BOUËDEC, Gérard (2012). «Dynastie et fratries de maîtres au cabotage dans le golfe du Morbihan au XVIII^e siècle: un système de quirataire à base familiale pour le contrôle de l'armement maritime». *Annales de démographie historique*, vol. 2, n° 124, p. 161-185.

LEPAGE, André (1983). *Le capitalisme marchand et la pêche à la morue en Gaspésie: la Charles Robin and Company dans la Baie des Chaleurs (1820-1870)*. Thèse de doctorat (Anthropologie), Université Laval.

LEPAGE, André (1984). «La compagnie Robin et le développement de la pêche morutière dans le golfe Saint-Laurent au XIX^e siècle». *Traditions maritimes au Québec*. Québec: Commission des biens culturels, p. 134-144.

LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT (1989). *Histoire du Québec contemporain*. T. 1: *De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal: Boréal.

MAURIS, Karine (2008). *Activité et propriété maritimes dans la région du Bas-Saint-Laurent (1874-1920)*. Mémoire de maîtrise (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières.

MIMEAULT, Mario (1995). «Le capital industriel des pêches dans la baie de Gaspé de 1760 à 1866». *Acadiensis*, vol. 25, n° 1, p. 33-53.

MIMEAULT, Mario (2004). *La Gaspésie*. Sainte-Foy: Les Éditions de l'IQRC.

NORMAND, France (1995). «Batellerie fluviale et espace relationnel: le cas du port de Québec à la fin du XIX^e siècle», dans Serge Courville et Normand Séguin (dir.), *Espace et culture / Space and Culture*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Géographie historique»), p. 331-342.

NORMAND, France (1997). *Naviguer le Saint-Laurent à la fin du XIX^e siècle: une étude de la batellerie du port de Québec*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval.

OMMER, Rosemary E. (1990). «The Truck System in Gaspé, 1822-77», dans Rosemary E. Ommer (dir.), *Merchant Credit and Labour Strategies in Historical Perspective*. Fredericton: Acadiensis Press, p. 49-72.

PALMER, S. R. (1973). «Investors in London Shipping, 1820-1850», dans Robert Craig (dir.), *Maritime History*. Vol. 2. Newton Abbot: David & Charles, p. 46-68.

SAMSON, Roch (1984a). «La Gaspésie au XIX^e siècle: espace maritime, espace marchand». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n°s 73-74, p. 205-221.

SAMSON, Roch (1984b). *Pêcheurs et marchands de la baie de Gaspé au XIX^e siècle: les rapports de production entre la compagnie William Hyman and Sons et ses pêcheurs clients*. Ottawa: Direction des lieux et des parcs historiques nationaux.

ST-HILAIRE, Marc (1996). *Peuplement et dynamique migratoire du Saguenay, 1840-1960*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval.



La famille trifluvienne: au cœur des stratégies économiques des petits commerçants et artisans après l'incendie de 1908

Benoît Lemay

Titulaire d'une maîtrise en études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières

À la fin du XIX^e siècle, Trois-Rivières amorce une forte poussée industrielle qui s'accompagne d'une croissance rapide et soutenue de sa population. Des milliers de ruraux affluent alors vers la ville alors que l'essor démographique entraîne une densification de l'habitat dans les nouveaux développements. Le 22 juin 1908, lorsqu'un grand incendie ravage le centre-ville, plus de 800 bâtiments sont détruits et des centaines de ménages se retrouvent subitement sans abri (Robert et Roy, 2005). Jusqu'à présent, les chercheurs ont mis l'accent surtout sur les défis de la reconstruction et les transformations de la ville après le sinistre. Ceux-ci constatent l'accélération de l'industrialisation, la modernisation des infrastructures de la ville, le fort accroissement de la population, l'extension

du tissu urbain en direction de l'ouest et du nord ainsi que les hausses démesurées des loyers, de la valeur des propriétés et des taxes foncières (Bellavance et Normand, 2014; Gamelin *et al.*, 1984; Hardy, 2004; Robert et Roy, 2005; Verrette, 1999). En contrepartie, l'adaptation des Trifliviens à ce contexte a été peu abordée.

Afin de remédier en partie à cette lacune de l'historiographie, nous étudierons les stratégies d'adaptation de type économique des petits commerçants et artisans trifliviens. Ce groupe socioprofessionnel représente un cas particulièrement intéressant à aborder en raison de sa surreprésentation dans le secteur incendié, du double effet de la hausse des loyers qu'ils ont subie en raison de leur commerce et/ou de leur atelier, de l'arrivée des

magasins à plusieurs succursales à partir de 1914 et de la crise du logement qui s'intensifiera au cours de cette année. Il convient donc de se demander comment les ménages des petits commerçants et artisans trifluviens s'adaptent au nouveau contexte suivant l'incendie de 1908 et quels éléments influencent leurs réponses. Afin de répondre à ce questionnement, nous aborderons trois aspects des stratégies économiques fréquemment abordés par les historiens dans l'étude de l'adaptation des familles nord-américaines au processus d'industrialisation des villes. Ainsi, il sera question de la structure du ménage, du rôle des enfants mineurs et des choix professionnels des chefs de ménage de notre corpus durant la période allant de 1901 à 1921.

Présentation des sources, du corpus et du terrain d'enquête

Quatre sources principales ont été jumelées afin d'identifier les individus composant notre corpus et de documenter les stratégies adaptatives de type économique qu'ils ont utilisées. Ces sources sont les recensements décennaux canadiens, les plans d'assurance de 1903, 1910 et 1917, les rôles d'évaluation et les almanachs des adresses de Trois-Rivières entre 1901 et 1921. Notre corpus de base est composé de 191 ménages (regroupant 1 035 individus) résidant dans la ville de Trois-Rivières en 1901. Puisque ce sont les ménages dont le chef est un petit commerçant ou un artisan qui nous intéressent, c'est le statut socioprofessionnel du chef de ménage, tel qu'il

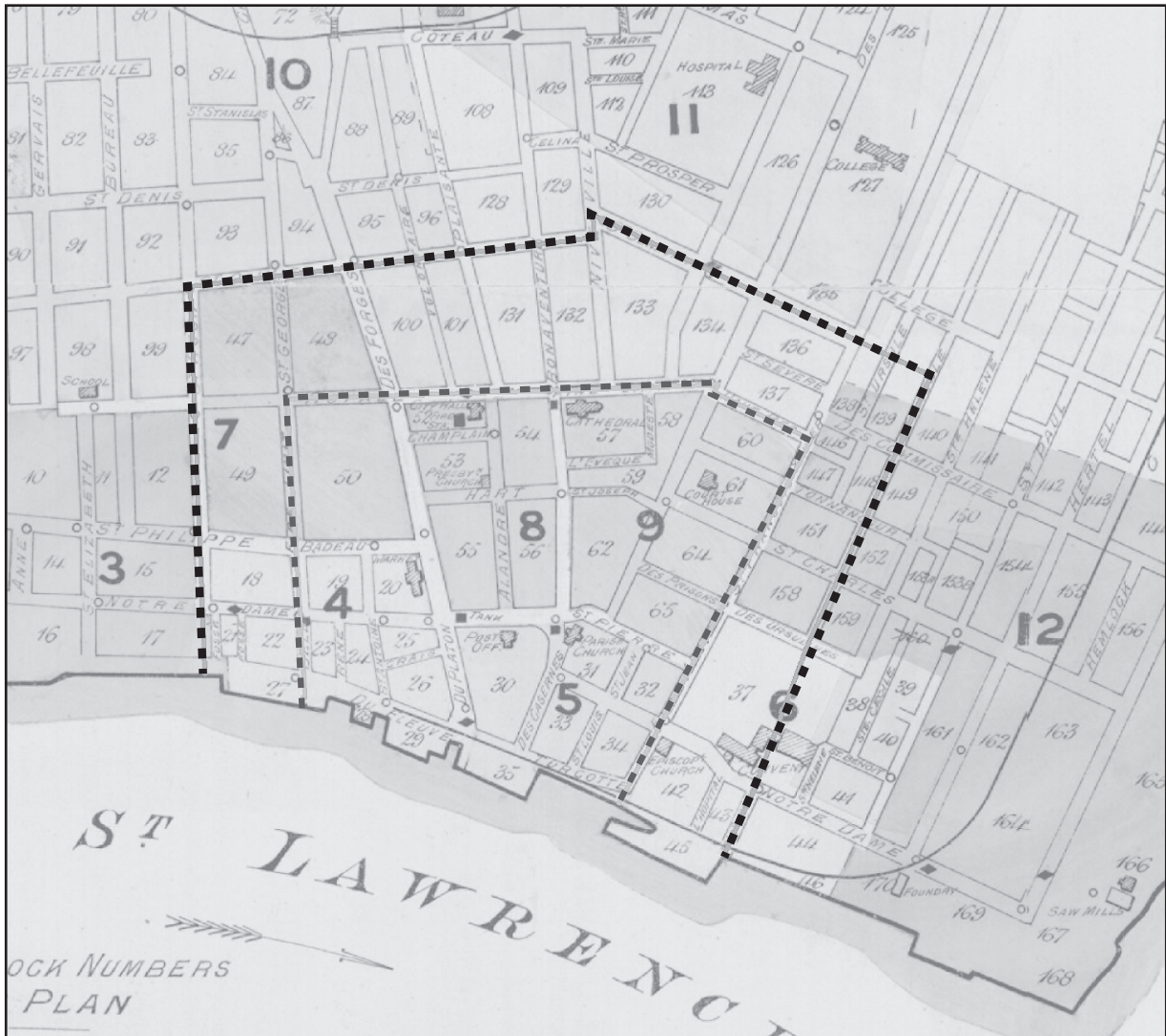


Figure 1 Les limites de l'incendie (tracé pointillé gris) et le périmètre étudié (tracé pointillé noir)
Goad, 1908.

a été déclaré dans le recensement canadien de la même année, qui a orienté notre choix. Pour qu'un ménage soit retenu, son chef doit répondre aux critères suivants¹: déclarer un métier relié à l'un ou l'autre des deux secteurs d'activité retenus², travailler à son compte ou être patron³, ne pas travailler dans une fabrique pendant la majorité de l'année et avoir un revenu annuel égal ou inférieur à 2 766 \$⁴. À ce critère socioprofessionnel se superpose un critère spatial: le ménage doit être établi dans le périmètre de l'incendie de 1908 (limites tracées sur les plans d'assurance de 1903), périmètre de base que nous avons élargi d'une ou deux rues dans chaque direction (voir **figure 1**)⁵. Signalons d'entrée de jeu que sur les 191 ménages observés 83 ne déclarent pas de pertes matérielles causées par l'incendie, 35 perdent leur résidence et leurs bâtiments commerciaux, 26 voient uniquement leur commerce être détruit et 47 n'ont pas pu être localisés en 1908, avant la catastrophe⁶. Les ménages de 1901 ont été

repérés dans les listes nominatives des deux recensements canadiens subséquents. En raison notamment des décès et des déménagements hors de la ville, notre corpus passe respectivement de 191 en 1901 à 120 ménages en 1911 et à 72 ménages en 1921⁷.

La structure du ménage des Trifluyiens: la famille en renfort en temps difficiles

En observant la structure du ménage des petits commerçants et des artisans en 1901, puis son évolution au cours des 20 années suivantes, il ressort clairement que ceux-ci ne sont pas demeurés passifs devant les transformations de la ville⁸. Bien que la structure du ménage ne constitue pas un choix libre de toutes contraintes pour son chef, ce dernier a manifestement cherché à contrôler le nombre d'individus vivant sous son toit afin de bien répondre aux besoins des siens dans le contexte ambiant.

1. Dans le cas où certaines informations étaient absentes ou suspectes, nous avons également mis à profit le rôle d'évaluation et le bottin d'adresses de l'année correspondante afin de mieux cerner sa situation professionnelle.
2. Nous avons opté pour une définition assez large du commerce et de l'artisanat. Ainsi, les artisans fabriquant des produits et ceux du secteur de la construction (menuisier, plâtrier, maçon, etc.), les hôteliers et maîtresses de pension, les commerçants offrant des biens ou des services et les charretiers ont été retenus dans la mesure où ils se déclaraient patrons ou travaillaient à leur compte.
3. La différence entre les deux termes est qu'un patron a des employés rémunérés qui travaillent pour lui alors que celui qui travaille à son compte n'en a pas.
4. Le seuil de 2 766 \$ a été fixé suivant l'écart-type supérieur des 210 chefs de ménage initiaux retenus. Dix-sept ont donc été retirés de notre corpus en raison d'un salaire jugé trop élevé pour être classé en tant que petit commerçant ou artisan. Après un croisement entre les informations du recensement de 1901 et celles du rôle d'évaluation correspondant, deux autres chefs de ménage qui n'ont pas déclaré de salaire ont été retirés du corpus en raison d'une valeur locative aberrante, plus de quatre fois supérieure à la moyenne de celle des individus retenus.
5. À noter que les individus résidant des deux côtés de chaque rue délimitant le périmètre ont été retenus s'ils respectaient les critères établis. De plus, ce ne sont pas tous les bâtiments présents dans le périmètre de l'incendie qui ont été victimes de la conflagration.
6. Pour déterminer dans quelle mesure les ménages de notre corpus ont été affectés par l'incendie, nous avons localisé ceux-ci sur les plans d'assurance de 1888, modifiés en 1903 et 1908 après l'incendie, au moyen de l'almanach des adresses de Trois-Rivières de 1908-1909. Bien qu'il ne soit pas possible de savoir précisément à quel moment ce dernier document a été publié, des corrections ajoutées au crayon dans l'almanach de 1909-1910 s'étendant du 6 juin 1909 au 10 janvier 1910 nous laissent un indice du moment de sa publication. L'almanach de 1908-1909 aurait donc été publié au printemps 1908. Il ne fait aucun doute qu'il l'a été avant l'incendie puisque la grande majorité des victimes de la conflagration habitent au même endroit que l'année précédente, ce qui n'est pas le cas dans l'almanach de 1909-1910.

7. Pour établir la correspondance des ménages du corpus de base dans les relevés de 1911 et de 1921, nous devons retrouver la présence du chef de ménage en 1901 dans ces autres recensements. En son absence, c'est la présence de l'épouse du chef qui confirme le jumelage. Cependant, il faut noter que, si le chef de ménage était absent lors du jumelage avec le recensement de 1911, nous n'avons pas cherché à faire un autre jumelage en 1921 en raison du temps s'étant écoulé depuis l'absence du chef. Les ménages dans lesquels les chefs en 1901 sont devenus des logeurs par la suite dans un nouveau ménage sans lien de parenté avec leur précédent ont également été exclus de nos analyses puisque leur relation avec le chef et leur rôle dans ce ménage semblent difficiles à qualifier. Puisque les femmes chefs de ménage en 1901 sont soit veuves, soit célibataires, aucune association transhistorique n'a été effectuée en leur absence en 1911 ou en 1921. La recherche des ménages en 1911 a d'abord été effectuée dans la base de données du Chantier d'histoire sociale de la ville de Trois-Rivières; ce fichier contient un relevé systématique et exhaustif de la population trifluvienne pour l'année en cause. Si le ménage n'a pas pu être retracé dans les limites de la ville, celui-ci est alors recherché à l'aide de l'outil de recherche de Recensement Canada: <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/recensements/1911/Pages/1911.aspx>. Pour 1921, nous nous sommes servi des ressources documentaires d'*Ancestry*, qui permettent un repérage dans les listes nominatives du recensement de la même année: <http://search.ancestry.ca/search/db.aspx?dbid=8991>. Quatre ménages ont été repérés à l'extérieur de Trois-Rivières en 1911 et sept en 1921. À noter que nous avons cessé le suivi transhistorique d'un ménage s'il a été repéré à l'extérieur de la ville en 1911.
8. Notre grille de classification des types de ménages a été largement inspirée de celle de Valérie Laflamme (2001). Ainsi, la famille nucléaire est composée d'un couple avec ou sans enfant ou d'un veuf ou d'une veuve avec un ou des enfants. Lorsqu'un ou plusieurs membres de la parenté se greffent à cette dernière unité familiale, il s'agit d'une famille étendue. Si plusieurs familles nucléaires, avec ou sans parenté, cohabitent dans le même ménage, il s'agit d'un ménage à familles multiples (avec ou sans lien entre elles). Si des individus ont des liens de parenté, mais sans noyau familial, nous sommes en présence d'un ménage sans unité familiale. Les individus vivant seuls ou avec des individus n'ayant aucun lien de parenté avec eux sont classés en tant que résidents seuls ou avec des non affiliés.

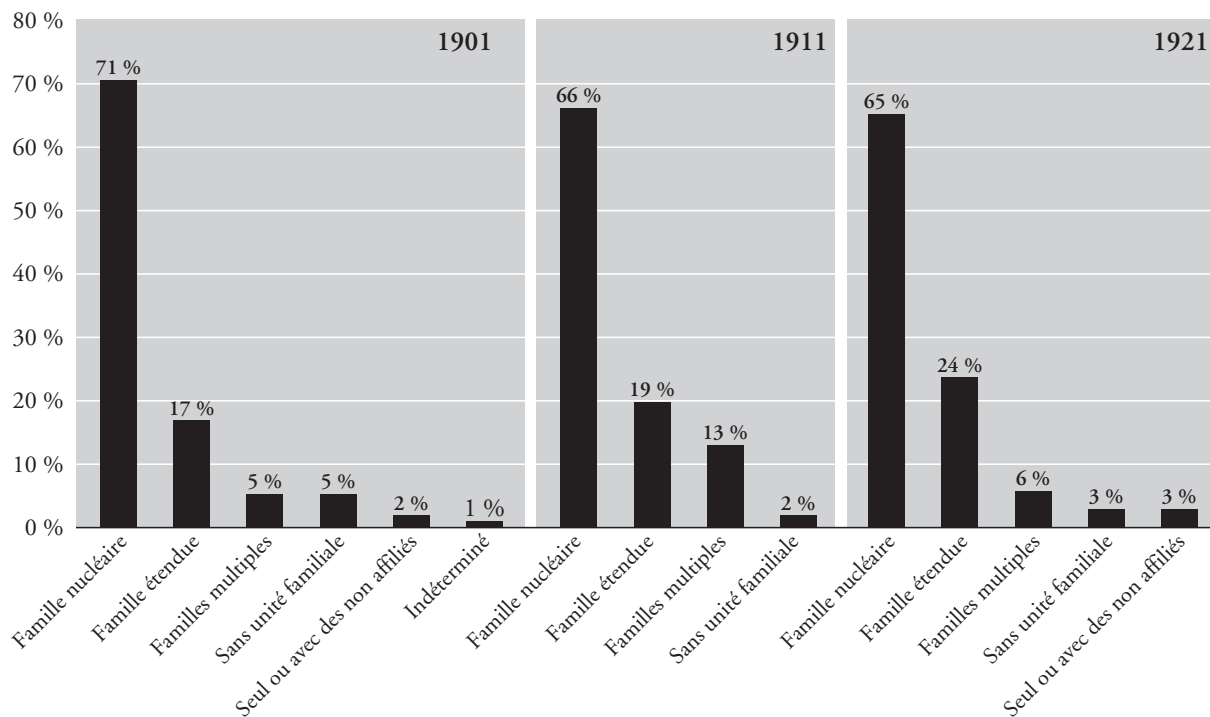


Figure 2 Répartition des types de ménages (1901-1921)*

Listes manuscrites des recensements du Canada, 1901, 1911 et 1921; Rôles d'évaluation de Trois-Rivières, 1902, 1912 et 1922; Almanachs des adresses de Trois-Rivières, 1901-1902 à 1921-1922.

* Signalons que deux ménages institutionnels ont dû être exclus de nos analyses en 1901 et deux en 1911, car ils faussaient les données sur la structure du ménage en déclarant vivre avec plus de trois personnes étant logeurs ou employés. Rappelons également qu'en principe les résidents temporaires ne devaient pas être recensés par les énumérateurs. À ce propos, voir Laflamme (2007).

Comme le montre la **figure 2**, la proportion de ménages dits nucléaires est en baisse pour ensuite se stabiliser, alors que la proportion des familles étendues est en progression⁹. Ce dernier type de ménage ainsi que les ménages à familles multiples sont d'ailleurs les seuls qui voient leur proportion augmenter entre 1901 et 1911, pour ensuite redescendre en 1921 dans le cas des ménages combinant plus d'une famille. En raison de l'évolution de la répartition des types de ménages de notre corpus, de l'augmentation de la population et de la crise du logement, il serait logique de s'attendre à une augmentation conséquente de la taille du ménage pour la période étudiée. Or, la médiane du nombre de personnes par ménage passe de 5 à 6 entre 1901 et 1911 pour ensuite redescendre à 4 en 1921. Si la taille des ménages augmente en 1911 et diminue en 1921, il y a lieu de se demander à quel point l'arrivée et le départ d'enfants ont pu faire varier le nombre de personnes par ménage. Bien que

l'augmentation proportionnelle du nombre de familles étendues aux dépens des familles nucléaires peut nous permettre de comprendre en partie la hausse de la taille des ménages au cours de la première décennie étudiée, il faut regarder ailleurs pour expliquer la diminution de celle-ci par la suite. Certes, le pourcentage de ménages à familles multiples suit cette tendance, mais, en regard de leur nombre, cela nous semble insuffisant pour expliquer seul un tel phénomène.

Comme il y a lieu de s'y attendre, la proportion de ménages abritant les enfants du chef ou de sa conjointe a eu une influence certaine sur l'organisation familiale, passant de 75,7 % (1901) à 89 % (1911) pour ensuite redescendre à 79,2 % (1921) lors des recensements subséquents. En raison de la moyenne d'âge des chefs du corpus constamment à la hausse, passant de 45 à 59 ans en l'espace de 20 ans, il aurait été logique d'assister à une diminution constante de la proportion de ménages avec enfants¹⁰. Or, la hausse constatée de cette proportion entre 1901 et 1911 est représentative d'une économie

9. Nos résultats concordent avec l'historiographie qui a démontré que l'industrialisation a favorisé l'augmentation des ménages à structure complexe aux dépens des ménages à famille nucléaire des Occidentaux. Voir Anderson, 1971; Gossage, 1999; Hareven, 1982; Hareven, 1991; Katz, 1975; Katz, Doucet et Stern, 1982.

10. D'ailleurs, il est généralement admis que le nombre d'enfants par ménage à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle commence à diminuer lorsque le chef atteint la cinquantaine, comme l'ont démontré Gilliland et Olson (1998).

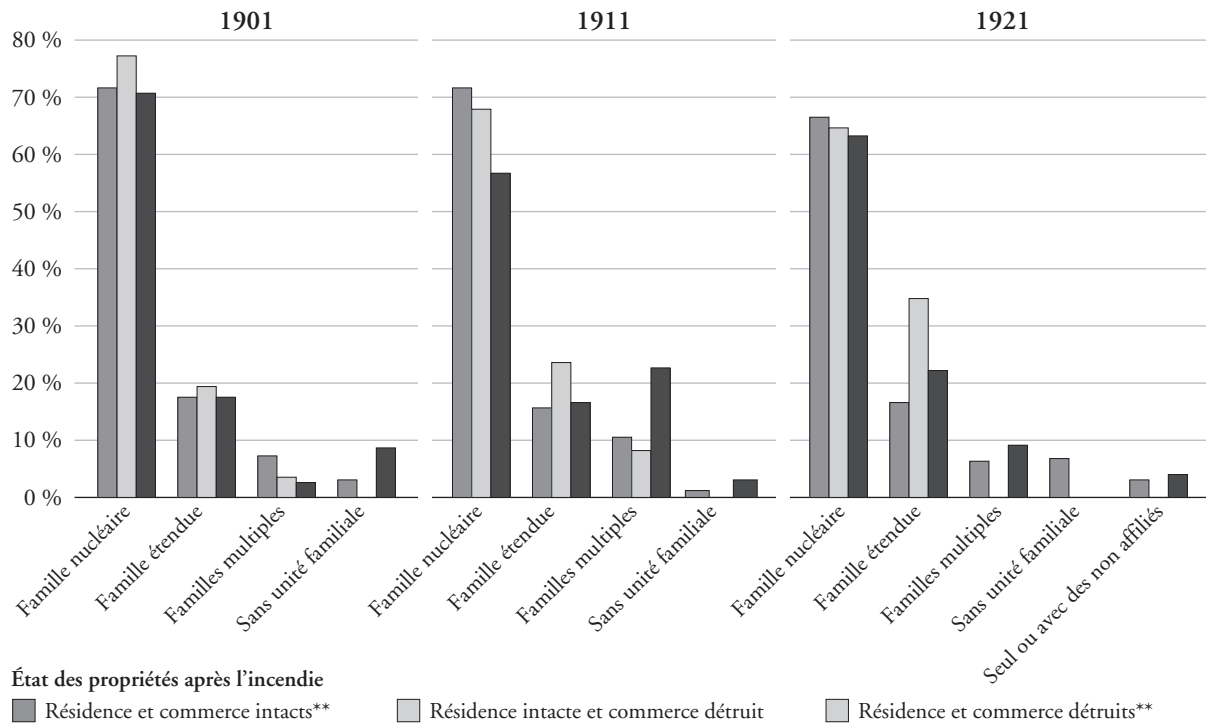


Figure 3 Répartition des types de ménages en fonction de l'état des propriétés après l'incendie de 1908*

Listes manuscrites des recensements du Canada, 1901, 1911 et 1921; Rôles d'évaluation de Trois-Rivières, 1902, 1912 et 1922; Almanachs des adresses de Trois-Rivières, 1901-1902 à 1921-1922.

* Nous n'avons pas inclus les ménages dont il n'a pas été possible de déterminer l'état de leur résidence après l'incendie.

** Rappelons que le terme «commerce» peut également désigner un atelier, une maison de pension ou un entrepôt. Ceux ne déclarant pas de commerce ont été inclus dans la catégorie relative à l'état de leur demeure, en supposant que les bâtiments commerciaux non déclarés se retrouvent dans le même état que la demeure, étant donné qu'il était fréquent que les commerces se trouvaient à même la résidence du propriétaire ou sur le même terrain. Les catégories peuvent donc inclure également les individus qui n'ont pas eu plus de commerce en 1908.

salariale familiale forte dans les ménages des petits commerçants et des artisans. Pour ces individus de la petite propriété, il n'est pas rare que chaque membre du ménage en âge de travailler contribue à la petite entreprise de la famille. Ainsi, en raison du contexte difficile suivant l'incendie, on peut penser que les chefs et leurs enfants ont été proportionnellement plus nombreux à habiter ensemble afin de maximiser les ressources de la famille et de favoriser la prospérité de l'entreprise familiale, que ce soit en retardant le départ des enfants majeurs du noyau familial ou en rapatriant ceux-ci dans le ménage. D'ailleurs, Bettina Bradbury (1995) remarque une plus forte cohabitation entre les parents et leurs enfants au cours des phases initiales du capitalisme industriel à Montréal qu'elle attribue à la dépendance grandissante de la famille envers les salaires et de la crise économique.

Le type de ménage des Trifluviens: influencé par l'incendie et leur richesse

Si la famille s'avère particulièrement utile en temps difficiles, l'effet fort variable de l'incendie de 1908 sur la propriété agit comme un élément de différenciation dans le choix des stratégies utilisées. En observant la **figure 3**, nous constatons, par exemple, une importante hausse

des ménages à familles multiples (22,87 %) et une forte baisse des familles nucléaires (15,75 %) pour ceux qui ont perdu à la fois leur résidence et leur commerce. La hausse des ménages à familles multiples semble encore plus significative en sachant que tous les ménages à familles multiples en 1911 étaient d'un autre type en 1901, renforçant l'affirmation que cette stratégie résidentielle était majoritairement utilisée de façon temporaire. Du côté de ceux qui ont uniquement perdu leur bâtiment commercial, les proportions de familles étendues et de familles multiples augmentent de près de 5 % dans les deux cas, principalement au détriment des familles nucléaires. Le type de ménage de ceux qui ne subiront pas de dommages matériels à la suite de l'incendie demeure au contraire relativement stable.

Les ménages ayant perdu la majeure partie de leurs biens dans les flammes se trouvaient en position particulièrement précaire. Ainsi, certaines familles ont choisi de partager provisoirement un même domicile, jusqu'à ce que la situation économique de la famille s'améliore, malgré certains inconvénients.

Dans le cas de ceux qui ont vu leur résidence être épargnée, mais pas leur commerce, la cohabitation avec une autre famille pouvait être plus facilement évitée en

tant que stratégie d'adaptation au contexte. Selon les conséquences des pertes matérielles, une autre option moins contraignante pouvait être envisagée, soit l'accueil d'un membre de la parenté. Contrairement à la cohabitation entre familles, l'historiographie nous indique qu'un ménage à famille étendue était généralement une stratégie utilisée à plus long terme, particulièrement si le parent s'ajoutant au ménage était une personne âgée et veuve (Bradbury, 1995; Darroch, 2014). Répondant à des besoins différents, il n'est pas étonnant qu'en 1911 la répartition des types de ménages ait été influencée par l'état de la résidence après l'incendie.

Pour ce qui est de la richesse du ménage en tant qu'élément de différenciation dans le choix des stratégies utilisées, les rôles d'évaluation nous permettent de connaître la valeur du logement habité par le ménage et l'influence de celle-ci sur la structure du ménage. Nous avons donc réparti en trois groupes nos petits commerçants et artisans: les deux premiers tiers dont la valeur locative du logement est la plus faible, le quart suivant dont la valeur locative est moyenne et les 10 % restants dont la valeur locative est la plus forte¹¹. En 1911, la proportion de ménages à familles multiples augmente de près de 10 % pour les plus démunis tandis que la proportion de ménages à famille étendue augmente de 20 % pour ceux ayant une valeur locative moyenne. Puisque les moins nantis disposaient des logements les moins spacieux pour s'adapter au contexte de l'époque, il semble logique que plusieurs d'entre eux se soient tournés vers une solution plus contraignante, mais temporaire, soit la cohabitation avec une autre famille. Quant à ceux ayant des logements un peu plus spacieux, une part importante de ceux-ci ont préféré le partager avec des membres de leur parenté qui étaient plus propices à contribuer au revenu familial ou à apporter une aide domestique, même si la cohabitation pouvait s'étirer sur plusieurs années.

Le rôle des enfants: entre travail et éducation

Comme nous avons pu le constater, les ménages de notre corpus ont pu avoir recours à l'hébergement de membres de la parenté pour améliorer ou maintenir leurs conditions de vie. Le recours au travail salarié des membres du ménage permettait également d'augmenter le revenu

familial. Dans la plupart des cas, la présence d'individus de la parenté ou d'enfants de plus de 17 ans du couple apportait une contribution financière additionnelle et, grâce à celle-ci, un partage des coûts du loyer, de la nourriture, etc. Toutefois, le rôle économique des enfants mineurs est plus difficile à cerner. Il reste que ceux-ci étaient en mesure d'apporter un revenu supplémentaire ou d'offrir leur force de travail à la petite entreprise familiale. Comment ces individus ont-ils apporté leur contribution à la situation économique des ménages entre 1901 et 1921? Cette aide était-elle formelle ou informelle?

L'industrialisation et la dépendance accrue aux salaires incitaient nombre de familles ouvrières à avoir recours au travail des enfants mineurs, surtout celles qui étaient en situation précaire (Bradbury, 1995). Ce phénomène n'était pas inconnu chez les artisans et les petits commerçants. Dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, les enfants mineurs des cordonniers et des tanneurs de Québec se font de plus en plus nombreux sur le marché du travail (Marcoux et Harton, 2009). Néanmoins, dans l'ensemble du Québec et du Canada, le nombre d'employés âgés de 10 à 14 ans suit une tendance à la baisse au début du XX^e siècle (Hamel, 1984). Qu'en est-il des enfants de nos familles de petits commerçants et d'artisans?

Examinons le cas des enfants de 14 à 17 ans. À cet âge, ceux-ci constituent une force de travail intéressante à faible coût, voire gratuite, pour leur famille. Malgré le resserrement de la législation qui encadre le travail des mineurs au début du XX^e siècle, 14 ans demeure l'âge minimal pour être sur le marché du travail. Toutefois, des enfants plus jeunes peuvent travailler dans le milieu agricole ainsi que dans les commerces et les entreprises familiales non mécanisées (Hamel, 1984).

Comment repérer les enfants de 14 à 17 ans des ménages de notre corpus qui contribuent au revenu familial? La déclaration relative à l'occupation principale dans les recensements peut nous éclairer. Les réponses attendues sont: employé, étudiant ou sans occupation. Dans le cas des enfants de cette dernière catégorie, nous pouvons déduire qu'ils travaillent probablement pour l'entreprise familiale sans être rémunérés ou sont affectés aux travaux domestiques, deux occupations qui ne devaient pas être déclarées.

D'entrée de jeu, il est intéressant de constater que, malgré le contexte changeant de la ville et la plus grande dépendance des familles aux salaires, nous n'assistons pas à une augmentation proportionnelle du nombre d'adolescents salariés ou sans occupation. Au contraire, c'est la proportion du nombre d'étudiants qui augmente, passant de 51 % en 1901 à près de 60 % en 1911 et en 1921. Cette augmentation s'explique fort probablement par l'importance que les familles du groupe des petits commerçants et des artisans accordent à l'éducation. Les progrès de l'alphabétisation sont manifestes: parmi les 87 enfants âgés de 14 à 17 ans en 1901, seulement

11. Les moins nantis ont un logement dont la valeur locative se situe entre 200 \$ et 1 000 \$, cette valeur se situe entre 1 001 \$ et 2 000 \$ pour le second groupe et ceux ayant les logements les plus dispendieux ont une valeur locative de 2 001 \$ et plus. Les proportions des trois groupes, respectivement de 66 %, 24 % et 10 %, sont conservées en 1911 et en 1921. En raison de la hausse généralisée des valeurs locatives à l'époque, en 1911, les trois catégories sont établies ainsi: 350 \$ à 2 375 \$, 2 376 \$ à 4 900 \$ et 4 901 \$ et plus. Pour ce qui est de 1921, les catégories sont reformées de cette façon: 1 000 \$ à 3 000 \$, 3 001 \$ à 5 750 \$ et 5 751 \$ et plus. En raison des effectifs peu nombreux, nous limiterons nos analyses aux deux premiers groupes.

| 1901 | | | | |
|----------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| PROFESSION DU CHEF | EMPLOYÉ(E) | SANS OCCUPATION | ÉTUDIANT(E) | TOTAL |
| Commerçants de biens | 3 | 9 | 17 | 29 |
| Artisans | 5 | 5 | 7 | 17 |
| Services | 1 | 4 | 8 | 13 |
| Hébergement | 3 | 4 | 5 | 12 |
| Charretiers | 1 | 3 | 3 | 7 |
| Construction | 1 | 4 | 1 | 6 |
| Autres | 0 | 0 | 3 | 3 |
| Valeur locative (médiane) | 950 \$ | 1 000 \$ | 925 \$ | 1 000 \$ |
| 1911 | | | | |
| PROFESSION DU CHEF | EMPLOYÉ(E) | SANS OCCUPATION | ÉTUDIANT(E) | TOTAL |
| Commerçants de biens | 3 | 7 | 22 | 32 |
| Employés | 4 | 5 | 7 | 16 |
| Artisans | 3 | 1 | 4 | 8 |
| Autres | 0 | 3 | 4 | 7 |
| Services | 0 | 2 | 4 | 6 |
| Rentiers | 1 | 0 | 3 | 4 |
| Valeur locative (médiane) | 975 \$ | 1 600 \$ | 2 350 \$ | 2 100 \$ |

Tableau 1 L'occupation des enfants de 14 à 17 ans habitant chez leurs parents, selon la profession du chef*

Listes manuscrites des recensements du Canada, 1901 et 1911; Rôles d'évaluation de la ville de Trois-Rivières, 1902 et 1912.

* En raison de la faiblesse des effectifs concernant les enfants employés et ceux sans occupation et de la répartition de ceux-ci, nous n'avons pas inclus l'année 1921.

trois ne savent pas écrire (3,45 %). En 1911, ils sont de nouveau trois à ne pas savoir écrire (4,11 %). Les enfants font mieux que leurs pères alors que ces derniers savent écrire dans près de 90 % des cas. Concernant l'appartenance à un groupe social, Bettina Bradbury (1995) observe que, dans les quartiers ouvriers montréalais de Saint-Jacques et Sainte-Anne, les enfants de 15 à 20 ans sont les moins nombreux à déclarer un emploi parmi la population non ouvrière. Pour la même tranche d'âge, les ménages dont le chef est un ouvrier non qualifié ont en moyenne quatre fois plus de chance de comporter une adolescente rémunérée. S'il existe des différences notables dans l'utilisation de la main-d'œuvre adolescente entre différents groupes sociaux, existe-t-il des différences en fonction des caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage?

Afin de répondre à cette question, nous avons analysé la répartition de l'occupation des enfants de 14 à 17 ans selon le type de profession du chef de ménage (voir **tableau 1**). La proportion d'étudiants atteint son sommet (près de 60 % dans les deux cas) si le chef de ménage travaille dans le commerce de biens ou de services en 1901. Nous supposons que ces patrons voient dans l'éducation de leurs enfants un outil précieux qui les aidera à gérer l'entreprise familiale le jour où ils prendront la relève. En 1911, les

adolescents présents dans un ménage de commerçant de biens poursuivent leurs études dans une proportion de 68,75 %. La proportion est un peu plus faible du côté des artisans (50 %), probablement en raison de l'importance de la transmission intergénérationnelle du savoir-faire qui était essentiel dans la création d'objets et qui n'était pas enseigné à l'école. Toutefois, il ne fait plus de doutes que, malgré le contexte souvent difficile, l'éducation des enfants demeure une priorité pour la majorité des chefs de ménage de notre corpus. À l'opposé, la poursuite des études pour les adolescents est moins fréquente dans les ménages sous l'autorité d'un employé (43,75 %). De plus, le choix de faire travailler les enfants pour un emploi rémunéré semble associé surtout à la situation économique du ménage. En regard de la médiane de la valeur des logements habités pour chaque catégorie d'occupation des enfants de 14 à 17 ans, les adolescents rémunérés habitent généralement dans les logements les moins dispendieux, particulièrement en 1911. À l'inverse, il semble que la hausse de la proportion d'adolescents sur les bancs d'école s'est produite surtout parmi les plus fortunés de notre corpus. Enfin, les dommages de l'incendie ne semblent pas avoir eu de conséquences sur l'occupation que les adolescents déclarent en 1911.

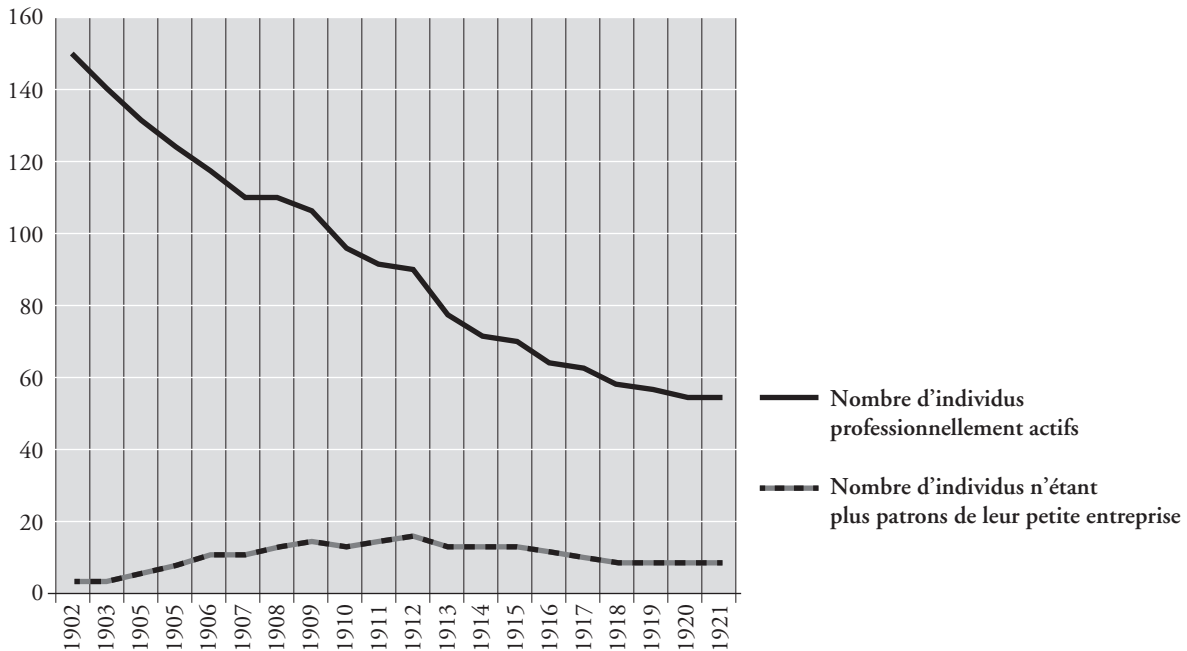


Figure 4 Répartition des petits commerçants et artisans professionnellement actifs et de ceux qui n'étaient plus patrons de leur petite entreprise (1902-1921)*

Almanachs des adresses de Trois-Rivières, 1902 à 1921.

* Nous commençons notre analyse en 1902 puisque nous avons décidé que les individus retenus devaient être professionnellement actifs pour au moins deux années consécutives. Rappelons également que les informations concernant l'année 1908 ont été recueillies avant l'incendie.

Les choix professionnels des chefs : influencés par le métier de leur père¹²

L'incendie de 1908 et l'industrialisation de la ville ont apporté à nos petits commerçants et artisans leur lot de difficultés à surmonter pour les années suivantes. Les dommages du feu, la hausse des loyers et des taxes, la crise du logement et l'arrivée des magasins à succursales multiples ont affecté à différents niveaux les individus de notre corpus. Toutefois, le contexte de l'époque leur a également procuré des avantages et des occasions professionnelles nouvelles. Dans quelle mesure l'importante augmentation de la population et la modernisation des infrastructures de la ville leur seront-elles bénéfiques? Parviendront-ils à demeurer patrons de leur petite

entreprise? Pour la plupart de ces hommes et femmes, accéder au statut de patron de leur petite entreprise et le demeurer pendant 20 ans malgré la hausse du prix à payer pour tenir boutique au centre-ville était perçu comme un véritable accomplissement ou, pour le dire dans les mots d'aujourd'hui, une marque de résilience.

Cent soixante et un chefs de ménage ont été repérés dans le bottin de 1902¹³. Ce nombre baisse graduellement chaque année pour atteindre 63 en 1921 en raison du suivi exclusif des individus composant le corpus de base, des déménagements dans d'autres villes et des décès. D'un bout à l'autre de la période observée, 23 individus changeront de secteur professionnel (en excluant ceux qui sont devenus rentiers ou sans-emploi¹⁴). Les figures 4 et 5 illustrent l'évolution des effectifs professionnellement actifs et permettent de distinguer ceux qui ne sont plus patrons de leur petite entreprise alors qu'ils l'avaient déclaré dans le recensement de 1901. À première vue, l'incendie n'a pas déclenché une vague de réorientations

12. Dans cette partie, la trajectoire professionnelle des individus de notre corpus a pu être retracée sur une base annuelle grâce aux bottins d'adresses de la ville. Les recensements décennaux, dans le cas présent, sont mis à profit seulement à titre complémentaire. Signalons que nos analyses portent uniquement sur le parcours des petits commerçants et des artisans trifluviens en 1901; nous ne prenons en compte ni le sort de leur épouse ni celui du nouveau chef de ménage en cas de leur disparition. Les individus retenus doivent avoir été repérés minimalement en 1901 et 1902. Dans les cas où le métier déclaré dans le bottin de 1901, de 1911 et de 1921 est différent de celui du recensement correspondant, nous avons privilégié les données de recensement qui sont plus détaillées.

13. La diminution de près de 30 personnes entre le recensement de 1901 et le bottin de 1902 s'explique par les individus devenus rentiers ou sans-emploi, non comptabilisés dans cette section, et la recension d'individus qui était moins systématique dans les bottins d'adresses comparativement au recensement.

14. Nous avons considéré qu'un individu n'est plus patron de sa petite entreprise lorsque son nouveau métier est déclaré pour au moins deux années consécutives.

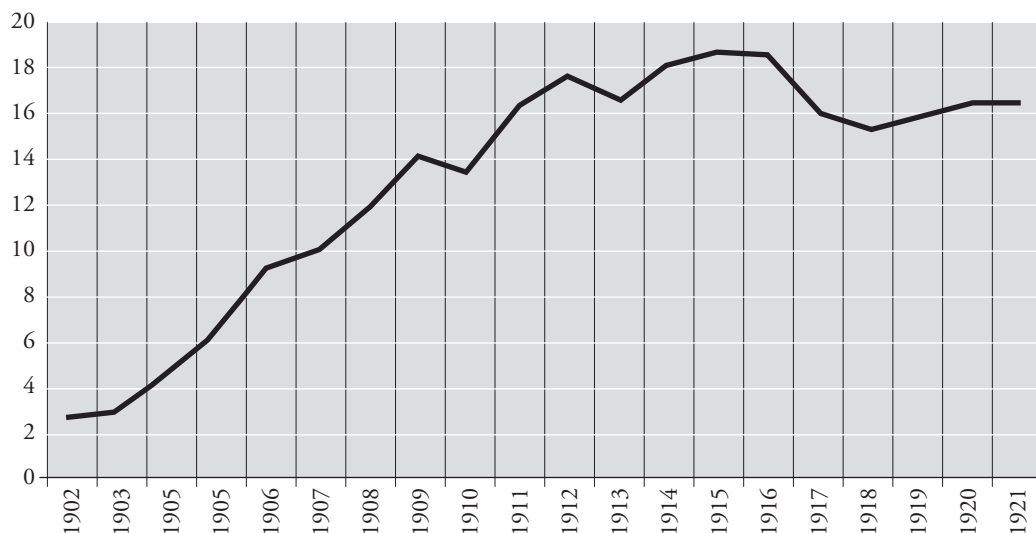


Figure 5 Proportion des petits commerçants et artisans n'étant plus patrons de leur petite entreprise sur le nombre d'individus professionnellement actifs (%) (1902-1921)
Almanachs des adresses de Trois-Rivières, 1902 à 1921.

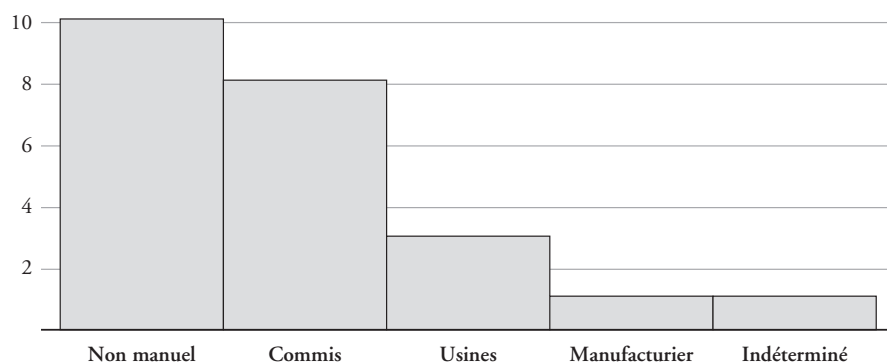


Figure 6 Répartition des petits commerçants et artisans n'étant plus patrons de leur petite entreprise selon le type de leur nouvel emploi (1902-1921)*
Almanachs des adresses de Trois-Rivières, 1902 à 1921.

* En raison de leur nombre, nous avons différencié les commis des autres métiers non manuels tels qu'employé civil, huissier-audancier, agent d'assurance, commis de douane et facteur.

professionnelles parmi la population commerçante du centre-ville que nous avons suivie. Bien que l'industrialisation ait apporté des occasions professionnelles pour nos petits commerçants et artisans, notamment grâce à l'implantation d'établissements de grande ampleur (Wabasso dans le textile et Wayagamack dans les pâtes et papiers) (Bellavance et Normand, 2014), ceux qui n'étaient plus patrons de leur petite entreprise n'ont pas majoritairement opté pour le travail en usine.

Comme le démontre la **figure 6**, la plupart d'entre eux ont plutôt choisi des emplois non manuels, principalement en lien avec l'administration municipale, qui prenait de l'ampleur avec la forte hausse de la population au cours de la période à l'étude. Par ailleurs, nous pensons que le travail en usine a pu repousser certains petits commerçants et artisans qui pouvaient y voir une régression de

leur statut socioprofessionnel et une diminution de leur revenu¹⁵. Pour sa part, le métier de commis attire bon nombre d'individus ayant une expérience dans la vente de produits et de services. Même s'il est difficile de déterminer dans quelle mesure ceux-ci ont pu être engagés dans leur ancienne entreprise, nous avons pu établir qu'environ la moitié d'entre eux travailleront dans des commerces semblables sans être patrons. Il est possible que plusieurs individus de notre corpus aient facilité le transfert de l'entreprise familiale à l'un de leurs enfants en devenant commis et en assistant celui-ci. Puisque l'importance de la famille est au cœur du choix des stratégies économiques

15. À Trois-Rivières, outre les domestiques, les journaliers font partie de la catégorie socioprofessionnelle ayant la plus faible valeur de la médiane des revenus au début du XX^e siècle.

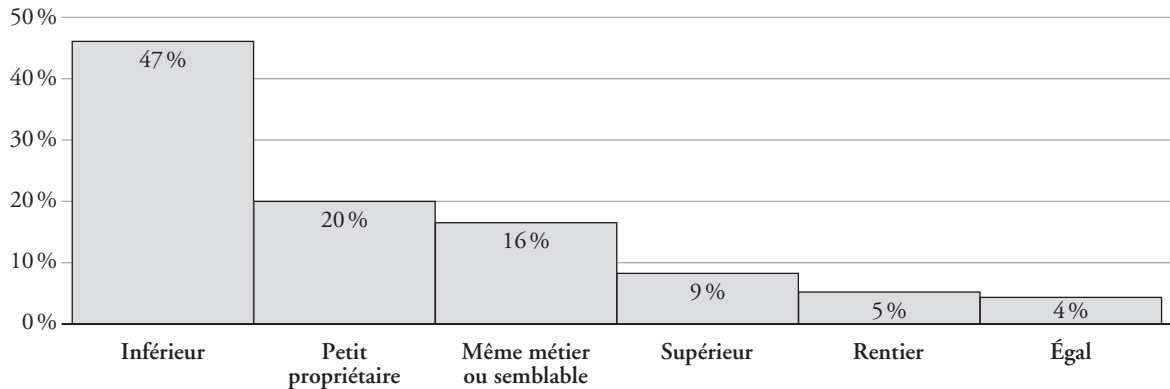


Figure 7 Comparaison intergénérationnelle du statut socioprofessionnel du père avec celui de son fils qui est un petit commerçant ou artisan en 1901*

Actes de mariage de l'état civil québécois, 1860-1901; Listes manuscrites du recensement du Canada, 1901.

* Inférieur: le père a un statut socioprofessionnel inférieur à celui de son fils. En l'occurrence, ces pères sont des journaliers et des cultivateurs. Petit propriétaire / même métier ou semblable: nous avons différencié les pères qui étaient des petits commerçants et des artisans, tout comme leur fils, de ceux qui l'étaient, mais dont le secteur d'activités professionnelles était semblable ou identique à celui du fils. Par exemple, un père qui était charretier à son compte et dont le fils était ferblantier à son compte a été classé dans la catégorie «Petit propriétaire». Un père forgeron à son compte et dont le fils était ferblantier à son compte a été classé dans la catégorie «Même métier ou semblable». Supérieur: le père a un statut socioprofessionnel supérieur à celui de son fils. En l'occurrence, ces pères ont des professions libérales. Égal: sans être dans le petit commerce ou l'artisanat, le père a un statut socioprofessionnel semblable ou équivalent à celui de son fils. Nous considérons que les pères ont un statut socioprofessionnel semblable à celui de leur fils lorsque nous ne pouvons pas affirmer que leur métier a un statut clairement inférieur ou supérieur à celui d'un membre de la petite propriété. Ces professions sont contremaître et navigateur.

des individus de notre corpus, se pourrait-il que l'absence d'une transmission professionnelle intergénérationnelle ait incité certains chefs de ménage à abandonner leur petite entreprise?

Pour détecter la présence de transmission professionnelle, nous avons recherché le métier du père au moment du mariage du fils¹⁶. Malheureusement, dans plus de la moitié des cas, l'information n'était pas disponible ou imprécise. Cela étant, nous avons tout de même tenté de comparer le statut socioprofessionnel des pères et des fils de notre groupe-témoin retracés au recensement de 1901 (voir la figure 7). La figure 8 reprend la répartition de la figure 7, mais uniquement si le fils n'a pas maintenu le statut de patron de petite entreprise dans les années subséquentes (de 1902 à 1921).

En comparant les deux figures, nous constatons deux différences significatives du point de vue de la mobilité sociale. D'abord, ceux qui ne seront plus patrons de leur petite entreprise sont proportionnellement plus nombreux à avoir eu des pères d'un statut socioprofessionnel inférieur à ce domaine (+23 %), comparativement à l'ensemble de notre corpus. Ensuite, ceux qui ont continué à être un

petit propriétaire d'entreprise pendant la période étudiée ont eu un père ayant été patron d'une petite entreprise ou ayant exercé un métier semblable ou identique à celui de leur fils dans une proportion de 36 %. Cette proportion est de 10 % seulement pour ceux qui ont renoncé à être patron d'une petite entreprise. Ces constats nous font ainsi remarquer à quel point le père pouvait grandement influencer l'avenir professionnel de son fils, que ce soit par son expérience, la transmission d'un savoir-faire, le transfert de patrimoine, etc. Cette réalité a également été observée par Sherry Olson et Patricia Thornton (2011) dans le cas de Montréal à la fin du XIX^e siècle. Ainsi, si les changements professionnels ont été peu utilisés en tant que stratégie d'adaptation par nos petits commerçants et artisans, nul doute qu'une transmission professionnelle intergénérationnelle a aidé la stabilité de bon nombre d'entre eux. À l'inverse, une absence de transmission familiale professionnelle a probablement facilité la décision de certains de quitter le domaine du petit commerce en temps plus difficiles. Bien que cette étude ne puisse analyser en profondeur un tel phénomène social, il y a lieu de se demander à quel point la pression familiale a été importante dans les prises de décisions professionnelles des individus de notre corpus.

16. Le moment de l'union représente un tournant décisif dans la trajectoire du jeune époux. Celui-ci cherchera, dans la plupart des cas, à fonder une famille et à entreprendre sa propre vie professionnelle. Le soutien parental sous toutes ses formes à ce stade de la vie pourrait donc influencer le succès professionnel de ces individus. Grâce au fichier BALSAC, nous avons été en mesure d'obtenir la plupart des actes de mariage des individus de notre corpus sur lesquels figurent la date de celui-ci et le métier des pères. Lorsque l'information n'était pas disponible, nous avons recherché un autre acte de mariage comportant le nom du père dans un intervalle de deux ans avant ou après le mariage du fils.

Cette recherche démontre que les petits commerçants et artisans trifluviens du début du XX^e siècle ont utilisé la structure de leur ménage pour s'adapter aux changements de la ville. En regard des dégâts subis à la suite de l'incendie, de leur niveau de richesse et des liens familiaux que

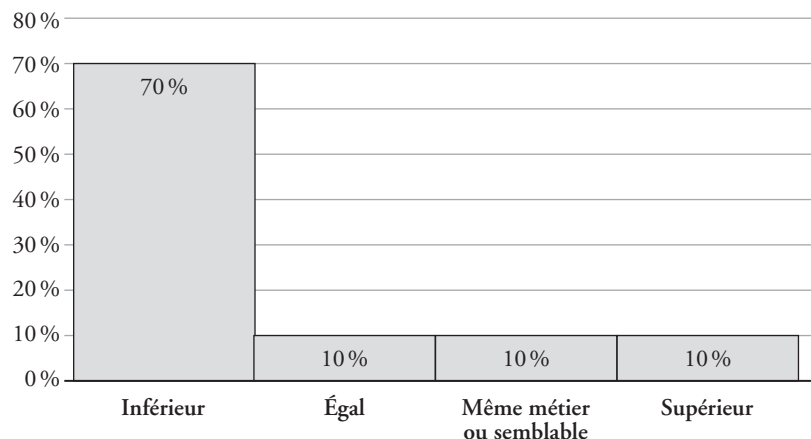


Figure 8 Comparaison intergénérationnelle du statut socioprofessionnel du père avec celui de son fils qui est un petit commerçant ou artisan en 1901, mais qui n'est pas parvenu à demeurer patron de sa petite entreprise entre 1902 et 1921. Actes de mariage de l'état civil québécois, 1860-1901; Listes manuscrites du recensement du Canada, 1901.

les membres de notre corpus entretenaient, les stratégies familiales adoptées ont pris diverses formes. L'importance de la famille explique par ailleurs pourquoi les ménages ont peu fait appel à l'entrée des adolescents sur le marché du travail et aux changements professionnels du chef en tant que stratégies adaptatives. Certaines décisions ont manifestement été influencées par la profession du père ou dans l'intérêt des enfants. Conscients de l'importance à long terme du capital scolaire, la plupart des parents ont préféré que leurs adolescents fréquentent l'école plus longtemps plutôt que de les intégrer à temps plein dans l'entreprise familiale. La poursuite des études pour les adolescents semble toutefois être moins prioritaire chez les ménages dont le chef est un artisan et encore moins pour ceux qui sont devenus employés en 1911. En règle générale, le travail rémunéré des enfants était plus souvent utilisé dans les familles occupant un logement de faible valeur locative. Si les petits commerçants et artisans de notre corpus ont favorisé le succès professionnel à venir de leur progéniture, eux-mêmes avaient reçu un soutien de la part de leurs parents. Dans les faits, la vaste majorité de ceux qui sont parvenus à maintenir une activité commerciale ou artisanale au fil du temps est celle qui a bénéficié de l'expertise de leur père dans le même domaine professionnel.

Le fait que la famille soit un élément crucial dans l'adaptation des citadins à l'industrialisation n'est évidemment pas un phénomène exclusif à Trois-Rivières. Toutefois, avant que des chercheurs s'intéressent à l'histoire de la famille en pareil contexte, l'idée reçue était que l'industrialisation ait détruit l'harmonie familiale et, plus largement, la vie communautaire des Occidentaux (Hareven, 1991). À partir de 1959, mais surtout dans les années 1970, différents travaux d'historiens recensés

par Tamara Hareven ont permis de reconsidérer le rôle de l'industrialisation dans l'histoire de l'Europe et de l'Amérique du Nord (Anderson, 1980; Goode, 1963; Laslett, 1972; Laslett, 1977; Smelser, 1959; Wrigley, 1972; Wrigley, 1977). Il apparut que les liens de la famille avec la parenté non seulement n'avaient pas été affaiblis par ce nouveau contexte, mais qu'ils avaient été essentiels dans l'adaptation des individus aux transformations de leur société. Bien que nous ayons noté l'influence de la famille dans le cas de stratégies économiques observables, il y a fort à parier que le réseau de sociabilité a facilité l'adaptation des ménages des petits commerçants et artisans au nouveau contexte de la ville par l'utilisation d'autres stratégies. Dans cette optique, il serait intéressant de vérifier dans quelle mesure les liens familiaux et d'autres facteurs peuvent influencer le choix d'un domicile et d'un quartier par les individus de notre corpus.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

ACTES DE MARIAGE DE L'ÉTAT CIVIL QUÉBÉCOIS, 1860 à 1901.

ALMANACHS DES ADRESSES DE TROIS-RIVIÈRES, Trois-Rivières, Marchand & Frigon, 1901-1902 à 1921-1922.

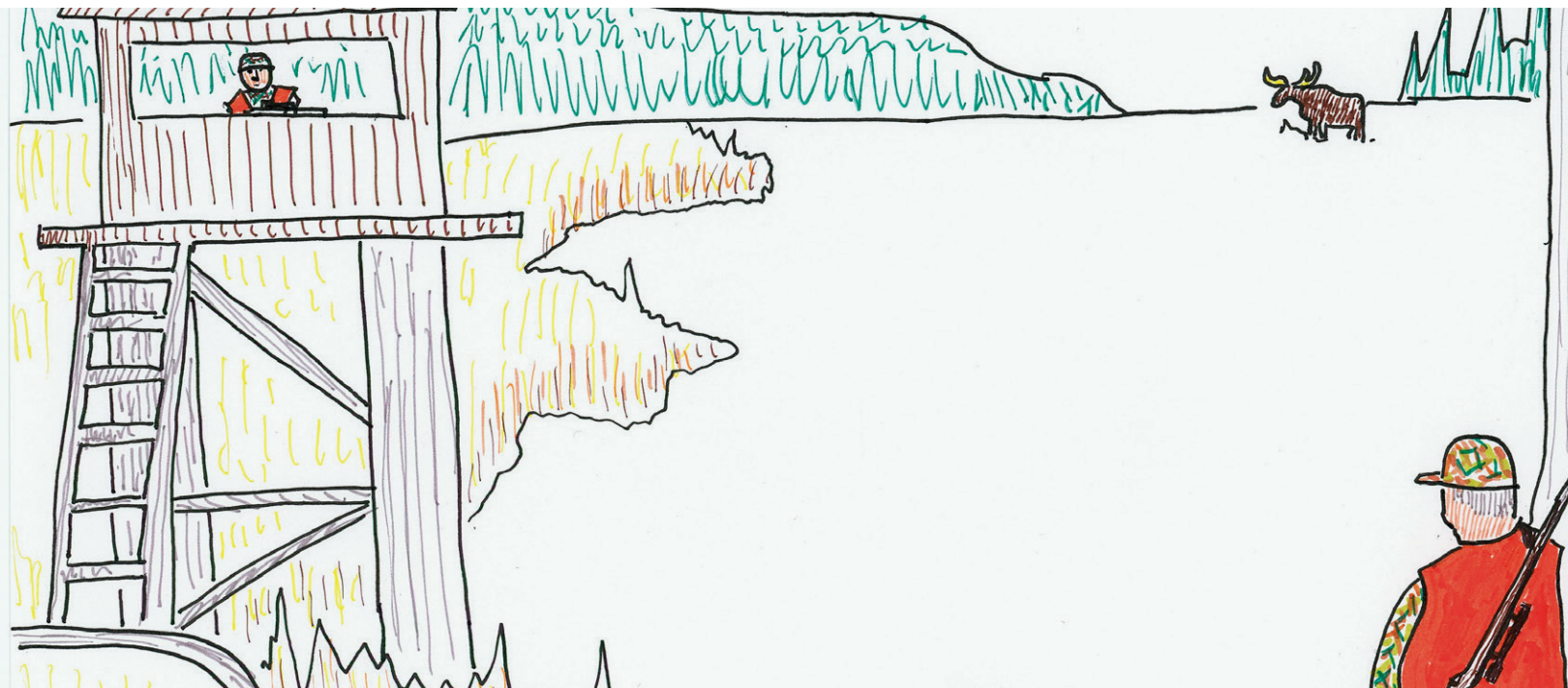
GOAD, Charles Edward (1908). *Three Rivers, Quebec. Surveyed July 1888, Revised to Mar. 1903*, Montréal, 1 pouce = 500 pieds / 1 pouce = 100 pieds / 1 pouce = 50 pieds.

GOUVERNEMENT DU CANADA, *Listes manuscrites du recensement du Canada*, 1901, 1911 et 1921, disponibles à Bibliothèque et Archives Canada.

RÔLES D'ÉVALUATION DE TROIS-RIVIÈRES, 1902 à 1922, disponibles aux Archives de la ville de Trois-Rivières.

Études

- ANDERSON, Michael (1971). *Family Structure in Nineteenth-Century Lancashire*. Cambridge: Cambridge University Press.
- ANDERSON, Michael (1980). «The Relevance of Family History». *The Sociological Review*, vol. 28, n° 51, p. 49-73.
- BELLAVANCE, Claude, et France NORMAND (2010). *Chantier d'histoire sociale de la ville de Trois-Rivières*. Base de données. Université du Québec à Trois-Rivières.
- BELLAVANCE, Claude, et France NORMAND (2014). «Trois-Rivières and Its People: A Portrait of a Smaller City in Transition at the Beginning of the Twentieth Century», dans Gordon Darroch (dir.), *The Dawn of Canada's Century: Hidden Histories*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 271-296.
- BRADBURY, Bettina (1995). *Familles ouvrières à Montréal: âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*. Montréal: Boréal.
- DARROCH, Gordon (2014). «Household Experiences in Canada's Early Twentieth-Century Transformation», dans Gordon Darroch (dir.), *The Dawn of Canada's Century: Hidden Histories*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 149-190.
- GAMELIN, Alain, et al. (1984). *Trois-Rivières illustrée*. Trois-Rivières: Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de Trois-Rivières.
- GILLILAND, Jason, et Sherry OLSON (1998). «Claims on Housing Space in Nineteenth Century Montreal». *Revue d'histoire urbaine*, vol. 26, n° 2, p. 3-16.
- GOODE, William (1963). *World Revolution and Family Patterns*. New York: Free Press.
- GOSSAGE, Peter (1999). *Families in Transition: Industry and Population in Nineteenth-Century Saint-Hyacinthe*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- HAMEL, Thérèse (1984). «Obligation scolaire et travail des enfants au Québec: 1900-1950». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 1, p. 39-58.
- HARDY, René (2004). «Croissance industrielle et triomphe du fait urbain, 1900-1950: les métamorphoses de Trois-Rivières», dans René Hardy et Normand Séguin (dir.), *Histoire de la Mauricie*. Sainte-Foy: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Les régions du Québec»), p. 571-600.
- HAREVEN, Tamara (1982). *Family Time and Industrial Time: The Relationship Between the Family and Work in a New England Industrial Community*. Lanham: University Press of America.
- HAREVEN, Tamara (1991). «The History of the Family and the Complexity of Social Change». *The American Historical Review*, vol. 96, n° 1, p. 95-124.
- KATZ, Michael (1975). *The People of Hamilton, Canada West: Family and Class in Mid-Nineteenth-Century City*. Cambridge: Harvard University Press.
- KATZ, Michael, Michael DOUCET et Mark STERN (1982). *The Social Organisation of Early Industrial Capitalism*. Cambridge: Harvard University Press.
- LAFLAMME, Valérie (2001). «Famille et modes de résidence en milieu urbain québécois au début du XX^e siècle: l'exemple de la ville de Québec en 1901». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 30, n° 2, p. 261-288.
- LAFLAMME, Valérie (2007). *Vivre en ville et prendre pension à Québec aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris: L'Harmattan.
- LASLETT, Peter (1972). «Introduction», dans Peter Laslett et Richard Wall (dir.), *Household and Family in Past Time*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 1-73.
- LASLETT, Peter (1977). «Characteristics of the Western Family over Time», dans Peter Laslett (dir.), *Family Life and Illicit Love in Earlier Generations*. Cambridge: Cambridge University Press, p. 12-49.
- MARCOUX, Richard, et Marie-Ève HARTON (2009). «Transition démographique et mise au travail des enfants dans la ville de Québec à la fin du XIX^e siècle», dans Brigitte Caulier et Yvan Rousseau (dir.), *Temps, espace et modernités: mélanges offerts à Serge Courville et Normand Séguin*. Québec: Les Presses de l'Université Laval (coll. «Géographie historique»), p. 107-120.
- OLSON, Sherry, et Patricia THORNTON (2011). *Peopling the North American City: Montreal, 1840-1900*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.
- ROBERT, Daniel, et Jean ROY (2005). *22 juin 1908: le grand incendie de Trois-Rivières*. Patrimoine trifluvien (bulletin annuel d'histoire de la Société de conservation et d'animation du patrimoine de Trois-Rivières), n° 15.
- SMELSER, Neil (1959). *Social Change in the Industrial Revolution: An Application of Theory to the British Cotton Industry*. Chicago: Chicago University Press.
- VERRETTE, René (1999). *Les idéologies de développement régional: le cas de la Mauricie, 1850-1950*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- WRIGLEY, E. A. (1972). «The Process of Modernization and the Industrial Revolution in England». *Journal of Interdisciplinary History*, vol. 3, n° 2, p. 225-259.
- WRIGLEY, E. A. (1977). «Reflections on the History of the Family». *Daedalus*, vol. 106, n° 2, p. 71-85.



Les conflits d'usage en milieu rural comme révélateurs des clivages sociaux

Exploration à partir du cas de la chasse sportive en Gaspésie

Pierre-Luc Lupien

Candidat au doctorat en sociologie,
Université du Québec à Montréal

Chaque automne, la Gaspésie est gagnée par la frénésie de la chasse à l'orignal. Il n'est pas besoin d'être ethnographe ou sociologue pour remarquer un changement dans la vie sociale des villages qui sont littéralement désertés à cette occasion. Cette période est aussi marquée par les tensions et les conflits sur les territoires de chasse. Ceux-ci font sporadiquement la manchette. Dans cette contribution consacrée au thème des conflits, il s'agira d'explorer en quoi la chasse en tant que «pratique socialement différenciée» (Renahy, 2010) peut générer des conflits et des tensions bien réelles, mais aussi en quoi cette pratique est vectrice d'intégration sociale sur le plan local. Plus largement, ce texte est à situer dans le cadre d'un projet de thèse en sociologie sur

les enjeux résidentiels en Gaspésie. Par rapport à cette problématique, il apparaît que la chasse, comme élément du mode de vie régional, pèse sur les «choix résidentiels» (Bonvalet, Authier et Levy, 2010) d'une partie de la population gaspésienne. L'étude de cette pratique sociale, particulièrement importante en anthropologie, est également pertinente tant en sciences humaines qu'en sciences environnementales, comme le démontrera la première partie de cet article. La cynégétique s'avère aussi une pratique révélatrice des clivages sociaux en milieu rural. Une brève recension des écrits français et québécois sur ce thème, objet de la deuxième partie, permettra de saisir le rôle différent, mais toujours significatif, que la chasse joue dans le rapport entretenu au territoire. La troisième

et dernière partie sera consacrée aux constats tirés de l'observation participante de trois expéditions de chasse en Gaspésie. L'expérience du terrain fournit des éléments de remise en question des représentations médiatiques, surtout négatives, de la chasse telle qu'elle est pratiquée dans les régions rurales du Québec.

La chasse comme objet des sciences humaines

Dans son ouvrage *Histoire de la chasse au Québec*, Louis-Paul Martin, ethnologue et historien à l'Université du Québec à Trois-Rivières, oppose la chasse-récolte à la chasse-loisir (1980: 15). En tant qu'objet scientifique, la distinction entre ces deux chasses mène à une hiérarchisation de celles-ci. La chasse-récolte est perçue comme plus légitime en raison de sa finalité liée à la subsistance. Elle est aussi associée à l'étude des modes de vie des peuples autochtones. Dans son manuel d'ethnographie, l'anthropologue Marcel Mauss, neveu d'Émile Durkheim, consacre d'ailleurs une section à l'étude de la chasse (1967: 52). Pour ce qui est de la chasse-loisir, elle ne semble pas jouir du même engouement et de la même légitimité comme objet d'étude. «En la qualifiant de distraction, de passe-temps, et en présumant évidemment qu'une distraction n'est pas une chose sérieuse, on croit qu'on a tout dit sur la chasse» (Francoeur, 2006: 36). Dans le contexte québécois, il est à noter que la chasse sportive, assimilable à la chasse-loisir, fait partie des objets d'intérêt des pionniers des sciences humaines. L'économiste et sociologue Esdras Minville (1896-1975) avait consacré d'ailleurs un des cinq volumes de son ouvrage général intitulé *Notre milieu* (1946) à la chasse et à la pêche. Malgré cette contribution, l'intérêt pour cette pratique sociale reste sporadique. Elle a récemment fait l'objet d'une thèse en études québécoises sur le rôle accordé aux chasseurs sportifs dans la gestion faunique au Québec (G. Côté, 2017). Malgré les réticences à la considérer comme objet à part entière, la chasse sportive continue de représenter un sujet pertinent aussi bien en sciences humaines qu'en sciences environnementales.

Recension des études sur la question des clivages sociaux en milieu rural

L'étude de la pratique de la chasse permet de saisir les conflits et les clivages sociaux en milieu rural. Déjà, dans *La guerre des forêts: luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*, E.P. Thompson (2014) s'était intéressé à la chasse aux cerfs pour analyser les conflits sociaux entre l'aristocratie et les paysans par rapport aux droits sur les domaines communaux. Étudiant un contexte beaucoup plus récent, Bozon fait remarquer que, «dans la chasse populaire, il y a bien autre chose qu'une "passion"» (1982: 339). Plusieurs autres éléments entrent en jeu. Il explique que la chasse est le sujet d'importantes luttes symboliques «autour de la définition sociale des individus et de l'appartenance locale dans les sociétés de chasse» (Bozon,

1982: 340). Dans cette partie, l'objectif est de présenter les écrits français et québécois sur les clivages sociaux en milieux ruraux. Notons d'emblée que les écrits français traitent davantage de la question en prenant la chasse comme objet, alors que les écrits québécois s'intéressent aux dynamiques résidentielles entre locaux et néo-ruraux.

Les études rurales en France

Les études rurales françaises s'inscrivent dans le contexte intellectuel de la «reviviscence des études localisées dans la France du début des années 1980» (Renahy, 2010: 9). Ce type d'études s'est développé à partir d'objets de prédilection. À ce titre, la chasse en milieu rural constitue l'un de ces objets qui continuent d'être exploités aujourd'hui. Diverses régions françaises ont depuis été explorées: Sud-Ouest-Bordeaux, la Provence, le Midi-Aquitaine et la Somme. La chasse est considérée comme une pratique idéale pour observer les dynamiques relationnelles en milieu rural. Renahy l'explique ainsi:

En tant que pratique socialement différenciée, espace de rencontre entre différents groupes sociaux, la chasse permet l'observation de la mise en scène de l'appartenance locale, populaire et virile, face à des «étrangers» mieux dotés en capitaux économiques et culturels (2010: 14).

Renahy fait référence dans cet extrait aux clivages sociaux entre les chasseurs en fonction de leur classe sociale aussi bien que de leur origine géographique. Ce dernier fait allusion à un concept central dans les études rurales françaises, celui de capital d'autochtonie. L'auteur le définit comme «l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés» (Renahy, 2010: 9). Le concept est inspiré du cadre théorique bourdieusien. Il s'agit d'une forme de capital social comparable à un «carnet d'adresses mobilisables» (Baticle, 2013: 8). La chasse serait une pratique qui permettrait d'étudier comment ce type de capital est mobilisé pour faire valoir ses droits d'usage sur le territoire. Baticle résume ainsi la situation:

Chasser s'entend comme une démarche de captation des ressources naturelles, dont la légitimité n'est recevable qu'en contrepartie à un investissement sur le long terme, en direction d'un territoire sur lequel on peut faire valoir un capital d'autochtonie [...], toujours déterminant de façon tacite. Ce «capital» vise à décrire le mode de légitimation qui prévaut dans les groupes de résidents plaçant au premier plan, parfois avec une très grande flexibilité, leur date d'arrivée sur le territoire (2013: 15).

Par opposition aux chasseurs provenant de l'extérieur ou encore aux chasseurs nouvellement résidents, les locaux répondent généralement davantage à ces critères de légitimité. Baticle explique que la chasse serait le théâtre d'un renversement des rapports de pouvoir entre locaux et «étrangers»:



Illustration: Pierre-Luc Lupien, 2018.

Généralement dominés sur la scène socioéconomique, ils [les résidents locaux] se réservent ainsi des sphères qu'on peut considérer comme secondaires, mais essentielles pour le maintien de cette distinction établie avec les nouveaux arrivants, surtout si ces derniers les surplombent par leur dotation sur le plan économique ou culturel (2013: 8).

Les éléments constitutifs du capital d'autochtonie peuvent toutefois être sujets à d'importantes variations entre les régions étudiées. «Les différentes définitions des “gens du pays” et des “étrangers” traduisent particulièrement bien la variété des cultures régionales et des conditions démographiques locales» (Bozon, 1982: 339). Les auteurs font état d'un processus rural-urbain, d'une sorte de gradation de l'appartenance locale allant du pôle des «locaux» à celui des «étrangers» (Bozon, 1982: 338).

Les études rurales au Québec

Les études québécoises sur les milieux ruraux, dont celles de Simard et Guimond (2012) et de Guimond, Gilbert et Simard (2013) peuvent être considérées comme les plus récentes, s'intéressent surtout aux conflits d'aménagement (Melé, 2013). Les pratiques de loisirs tels la chasse, le plein air ou encore les activités motorisées y sont peu abordées, alors qu'elles peuvent être à l'origine d'importants conflits d'usages à l'échelle locale. Comme nous l'avons vu précédemment, dans les études françaises,

la notion de capital d'autochtonie est centrale. Les travaux québécois mettent plutôt l'accent sur la notion d'embourgeoisement rural (terme français pour *gentrification*). Par exemple, Simard et Guimond (2012) appliquent au contexte rural le concept anglo-saxon de *gentrification* (Glass, 1964). Ce concept réfère au processus et aux changements, notamment l'augmentation du coût de la vie, introduits par l'arrivée de membres de classes supérieures dans un quartier populaire. Les auteures définissent ainsi l'embourgeoisement rural comme «un “double processus” impliquant aussi bien l'arrivée de migrants urbains de classes moyenne et supérieure dans l'espace rural que l'exclusion de populations locales plus modestes» (Simard et Guimond, 2012: 529). Simard et Guimond (2012) expliquent que le processus commence habituellement par la villégiature. La fréquentation d'un milieu rural par des gens de classes plus aisées ouvre la porte à l'établissement de ces derniers. À l'occasion de leur étude portant sur la région de Brome-Missisquoi, elles ont observé que leur arrivée a accentué les clivages sociaux au sein de la communauté. «Des clivages sur plusieurs plans sont liés à l'embourgeoisement rural: éducation, professions, revenus, valeurs, goûts, modes de vie, pratiques de consommation...» (Guimond, Gilbert et Simard, 2013: 130). Elles notent que ces «nouveaux résidents» possèdent les traits des *gentrificateurs*, tels qu'ils sont décrits dans la littérature, «car ils appartiennent à

une catégorie sociale plus riche en capital culturel qu'en capital économique» (2013: 131). Elles remarquent que ces derniers ont un fort pouvoir d'achat ainsi qu'une influence notable sur les instances politiques régionales. Leur présence affecterait aussi la valeur de l'immobilier et, par le fait même, les taxes foncières, ainsi que la survie des anciens commerces délaissés pour ceux qui répondent aux besoins de ces nouveaux résidents.

Il est intéressant toutefois de noter que les études françaises et québécoises qualifient de la même manière et à partir d'un même lexique «bourdieusien» les nouvelles populations rurales comme «fortement dotées en capital économique et culturel». On note aussi que les clivages sociaux en milieu rural restent décrits à partir d'une conception plutôt vague des classes sociales, rapportée surtout à des différences de modes de vie. Un autre point, peu abordé, est l'association rapide qui est faite entre degré d'ancienneté des populations et appartenance de classe. Les nouvelles populations rurales semblent considérées d'emblée comme appartenant à des classes supérieures, alors qu'une origine populaire semble être attribuée *de facto* aux populations plus anciennes. Ce point mériterait d'être mieux défendu par de plus amples preuves empiriques. Enfin, dans le contexte tant français que québécois, les milieux ruraux étudiés sont relativement denses et urbanisés, du moins si on les compare aux caractéristiques des régions québécoises dites «périphériques» comme l'Abitibi, la Côte-Nord et la Gaspésie (Proulx, 2012). Ce dernier point semble limiter les possibilités de transfert des constats faits dans les études rapportées ici. De là apparaît la pertinence d'explorer le cas de la Gaspésie comme nous le proposons ici.

Exploration à partir du cas de la chasse à l'orignal en Gaspésie

La chasse à l'orignal en Gaspésie est un thème qui attire l'attention médiatique, pour des raisons plutôt négatives. Ce sont essentiellement les conflits pendant la période de chasse à l'orignal qui sont médiatisés. Un premier type de conflit, couvert surtout par les médias régionaux, est celui qui oppose les chasseurs qui possèdent un camp de chasse en terre publique et le gouvernement québécois. Chaque hiver, les chasseurs gaspésiens, malgré leur volonté de payer un permis pour normaliser leur situation, sont à risque de voir leur camp de chasse détruit par le gouvernement (Aubert-Bonn, 2017; Béland, 2018; Tremblay, 2018). Alors que des chasseurs font valoir leur droit coutumier d'occuper leurs camps, la position gouvernementale est appuyée par d'autres usagers qui y voient un type de privatisation des terres publiques. Le second type de conflit est, de loin, le plus médiatisé; il met aux prises des chasseurs entre eux sur les terres publiques et est lié aux «problèmes relatifs à l'appropriation du territoire par certains utilisateurs» (Dorais, 2015: 36). En 2014, la célèbre émission d'affaires publiques de la

chaîne Radio-Canada, *Enquête*, se consacrait à ce type de conflits lors de la chasse à l'orignal. Dans un communiqué, *Enquête* présentait ainsi son émission intitulée «La guerre des bois»:

Véritable paradis de l'orignal, la Gaspésie est aussi un Far West. Une puissante minorité de chasseurs locaux s'approprient des territoires et font savoir aux «étrangers» qu'ils ne sont pas bienvenus et qu'ils pourraient s'attirer des ennuis s'ils insistaient pour chasser dans le coin (Radio-Canada, 2014).

La bande-annonce de l'émission montre des chasseurs au ton agressif qui expulsent les journalistes de leur terrain de chasse. L'émission *Enquête* nous livre un sombre tableau de la chasse en Gaspésie. Les chasseurs gaspésiens semblent y être présentés selon certains stéréotypes associés à la ruralité, dont l'esprit de clocher, la xénophobie et la fermeture à la nouveauté (Pizarro-Noël et Fortier, 2018: 222).

Dans l'optique de rompre avec ces représentations médiatiques, l'enquête de terrain est une méthodologie qui permet de porter un regard sur les pratiques concrètes. Comme nous l'avons mentionné en introduction, ce texte se veut une exploration à partir d'observations ethnographiques réalisées au cours de trois expéditions de chasse. La première a eu lieu en 2014 dans l'arrière-pays de Pointe-à-la-Croix, la seconde en 2015, dans l'arrière-pays de Percé, et la dernière s'est déroulée dans l'arrière-pays de New Richmond. Dans un premier temps, il semble nécessaire de présenter les caractéristiques et les significations de la chasse à l'orignal en Gaspésie. Ensuite, il sera question des préparatifs et de l'aménagement des terrains de chasse. Cette description permettra de mieux interpréter le sens de la pratique, mais aussi le sens des conflits potentiels en contexte de chasse. À la lumière des études rurales présentées précédemment et de la description de la chasse en Gaspésie, il sera possible de tirer quelques constats qui révèlent l'importance de prendre une distance critique par rapport aux représentations médiatiques et de tenir compte de la régionalité dans l'analyse des enjeux des milieux ruraux (Delisle, 1999).

La pratique de la chasse en Gaspésie: un aperçu

La chasse à l'orignal est une pratique importante en Gaspésie sur les plans démographique, économique et culturel. D'entrée de jeu, la Gaspésie est reconnue comme le «paradis de la chasse à l'orignal». On y retrouverait 40 orignaux par 10 km² (Breton, Harvey et Joyal, 2010). Sur le plan démographique, pour une population de 91 781 habitants (Institut de la statistique du Québec, 2017), la Gaspésie compte plus de 15 000 chasseurs à l'orignal (Gagné, 2013). À l'ouverture de la chasse, 10 000 chasseurs touristiques (de l'extérieur de la région) se joignent à eux. Depuis près de 30 ans, la pratique a connu un important essor. «De 1990 à 2013, la récolte d'orignaux est passée de 800 à plus de 5 000

et le nombre de chasseurs a plus que doublé, passant de 9 000 à 25 000» (Dorais, 2015: 36). Selon Gagné (2013), la chasse à l'orignal représenterait au moins 25 millions de dollars en retombées économiques pour la région. Sur le plan culturel, la chasse à l'orignal semble liée à l'identité gaspésienne. Pendant les deux semaines de la saison de chasse à la carabine, la plus populaire, les programmations des émissions de radio locale s'adaptent. Sur les ondes de CIEU-FM ou de Radio-Gaspésie, on peut entendre des émissions spéciales qui donnent la parole aux chasseurs qui peuvent y présenter leurs prises de la journée et leurs anecdotes (Aubert-Bonn, 2015; E. Côté, 2017). Une transformation de la vie sociale s'opère dans les localités gaspésiennes durant cette période. Elles semblent être désertées. Comme l'avait remarqué le député provincial de Gaspé, M. Gaétan Lelièvre, «la chasse à l'orignal, c'est quasiment une religion en Gaspésie. C'est culturel. C'est très, très fort. Il y a des familles qui ne peuvent pas se réunir dans le temps des fêtes, mais qui se voient pour la chasse» (Béland, 2018).

Constats tirés des enquêtes de terrain

À la lumière des études rurales françaises et québécoises présentées précédemment, l'analyse des observations réalisées en contexte de chasse permet de multiples constats. D'importantes différences sont à noter entre la chasse dans les différentes régions de la France et celle qui a cours en Gaspésie. Il y en a également entre les milieux ruraux étudiés par Simard et Guimond (2012), surtout en campagne de villégiature, et le milieu gaspésien, marqué par son éloignement des grands centres urbains.

Caractère social de la pratique

Un premier constat qui s'impose est le caractère social de la pratique. Pendant une première expédition de chasse dans l'arrière-pays de Pointe-à-la-Croix, il a été possible d'observer à quel point cette pratique mobilise l'ensemble de la communauté. Tout un chacun s'entraide aussi bien pour préparer les terrains que pour ramener un animal récolté. Souvent, les chasseurs d'une même localité se connaissent bien et font partie de la même parenté. Ils se regroupent dans ce qu'on appelle des «familles de chasse». En tant qu'invité de la part d'un membre de la localité, il nous a été possible de nous intégrer dans l'une d'elles. Évidemment, en tant qu'observateur participant, ce statut particulier d'invité a joué un rôle dans notre accès aux territoires de chasse habituellement fréquentés par ces derniers. Cela semble établir l'importance des relations d'interconnaissance dans la pratique de la chasse. Toujours du point de vue social, en Gaspésie, la pratique de la chasse paraît aussi contribuer à l'intégration des nouveaux résidents. À partir de nos observations tirées des interactions de la vie courante, le fait de chasser a souvent été reçu par nos interlocuteurs comme un gage de bonne intégration au milieu. Chasser faciliterait

aussi le contact avec les membres des populations plus anciennes. La pratique de la chasse est perçue comme un signe d'ouverture des nouveaux arrivants au mode de vie des populations souches. Cela ne doit pas nous mener à penser que les nouveaux chasseurs sont acceptés d'emblée sur les territoires de chasse habituels des «locaux». Une différence s'imposerait entre le chasseur invité, et qui plus est nouvellement résident permanent, et le chasseur touristique, de passage, qui s'aventure un peu partout sans connaître les droits d'usage coutumiers entre chasseurs locaux.

Importance de l'investissement en temps et en argent

Lié à son caractère social, un autre constat tiré de l'observation de terrain est celui de l'importance de la préparation à la chasse. Celle-ci demande un investissement considérable en temps et en argent. Comme le remarquait Bozon (1982), la chasse est «bien [d']autres choses qu'une passion». Elle demande beaucoup d'efforts, plus que pour un simple loisir. La préparation commence souvent bien avant l'ouverture de la chasse à l'automne. Certains s'occupent de leurs terrains de chasse dès que le printemps arrive. Il est question d'aménager le terrain, d'appâter l'orignal à l'aide de salines et d'installer des miradors et autres structures pour la chasse à l'affût. Il faut aussi veiller à ce que les installations de camping, comme la roulotte et la génératrice électrique, soient en bon état. Dans le langage populaire, on parle de préparer son «trou de chasse» ou son «camp de chasse». En Gaspésie, il n'est pas rare d'entendre les gens discuter entre eux de leur préparation pour la chasse.

D'autres préparatifs sont aussi à prendre en compte. Il faut s'assurer d'avoir un partenaire de chasse, car la prise d'un orignal demande deux permis. Il importe d'ajuster les télescopes sur les carabines et d'acheter les bonnes munitions. Sont aussi à prévoir les conséquences d'une prise potentielle. Il faut s'assurer d'être en mesure de ramener une bête pouvant peser 180 kg du fin fond de la forêt, ce qui exige du matériel particulier et des véhicules adaptés. Ces véhicules doivent être vérifiés en vue de la période de chasse. Il faut aussi réserver les services d'un boucher si l'on ne fait pas soi-même sa boucherie. Dans un sondage SOM (2011) pour le compte de la Fédération des pourvoiries du Québec, le montant dépensé annuellement par les chasseurs québécois était estimé à 1 832 \$. Sans connaître la somme exacte pour les chasseurs gaspésiens, cette estimation semble rejoindre la réalité observée sur le terrain. Ce niveau d'investissement n'est pas à la portée de tous.

Et les conflits?

Au cours de nos observations, aucune situation de conflits n'a été relevée. Fait à noter, le reportage d'*Enquête*, mentionné plus haut, a fait l'objet d'importantes critiques en Gaspésie (Radio-Canada, 2014). Parmi les chasseurs

rencontrés, la réalité des conflits de chasse n'est toutefois pas déniée. Plusieurs ont leur anecdote de querelles et de tensions sur les terres publiques gaspésiennes. Il reste toutefois difficile de dire si ces disputes opposent systématiquement des locaux et des étrangers. Il semble qu'elles éclatent aussi bien entre chasseurs locaux qu'entre locaux et chasseurs touristiques. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces conflits et la question de l'origine ne constitue que l'une des explications possibles. De l'avis des chasseurs, les conflits n'opposent pas nécessairement les locaux aux étrangers. À ce propos, il reste difficile d'identifier des clivages sociaux entre les adeptes de la chasse en Gaspésie. Malheureusement, il manque des données statistiques récentes sur la chasse pour mieux documenter la situation et celles qui sont disponibles ne font pas état de la région d'origine des chasseurs. Néanmoins, le profil général du chasseur québécois correspond à celui qui a été décrit par les études rurales françaises qui associent la chasse à une population plutôt âgée, composée très majoritairement d'hommes (88 %). Ceux-ci semblent aussi faiblement dotés en capitaux économiques avec, pour la majorité, un revenu familial se situant entre 35 000 \$ et 100 000 \$. Pour ce qui est de leur capital culturel, six chasseurs sur dix ont une scolarité d'études secondaires ou moins (SOM, 2011). Ces données et l'observation de trois expéditions de chasse ne permettent toutefois pas de conclure à la présence d'antagonismes entre « locaux », issus des classes populaires, et résidents étrangers, issus des classes supérieures, comme dans les écrits français. Au contraire, il est possible de retrouver des travailleurs forestiers aussi bien que des avocats parmi les chasseurs locaux. Une recherche pour mieux connaître le profil des chasseurs en Gaspésie, incluant leur profil socioprofessionnel, serait des plus pertinentes.

Toujours de l'avis des chasseurs rencontrés, des normes s'établissent entre les chasseurs habitués de fréquenter le même territoire, peu importe leur origine géographique. Habituellement, le fait d'avoir préparé le terrain est un argument accepté pour concéder à ses voisins le droit de chasser. Cette situation va dans le sens des constats faits dans les écrits français sur le mode de légitimation du droit de chasse. Baticle avait justement noté que cette légitimité est souvent obtenue par « des procédures qui empruntent à l'inscription temporelle (l'autochtonie plus ou moins bricolée) ou au travail (l'aménagement de l'espace) » (2013: 15). Ce constat semble s'observer en Gaspésie. Cependant, certaines observations à propos de la chasse en France ne sont tout simplement pas applicables à la chasse à l'original en Gaspésie. Étant donné que la chasse se pratique sur des terres publiques, dans un lieu éloigné de toute zone résidentielle, les conflits entre chasseurs et non-chasseurs n'existent pratiquement pas, alors qu'en milieu rural français il existe des tensions entre les chasseurs qui doivent passer sur les terrains des propriétaires-résidents. En outre, les terres publiques,

en zone forestière, sont peu investies par les adeptes du plein air. Il s'agit d'espaces plutôt sauvages et dont l'accès reste difficile. Ces caractéristiques biophysiques et géographiques expliquent une partie des aspects particuliers de la chasse en Gaspésie. De manière plus synthétique, il semble que, dans l'analyse d'une pratique comme la chasse, les particularités régionales acquièrent une grande importance. La chasse est une pratique qui permet de saisir la diversité sociale du territoire québécois (Parent et Sabourin, 2016), sa régionalité. Selon Delisle,

la régionalité peut être définie comme la manière dont un milieu donné – en l'occurrence la région – module la culture, le « caractère », et la façon d'être des gens qui y vivent. La régionalité est donc un ensemble de comportements qui dérivent de l'appartenance à une région (1999: 314).

La chasse permet de saisir l'influence de l'aménagement sociogéographique sur les pratiques sociales. La Gaspésie, étant donné son accès facile aux terres publiques, sa situation géographique et sa morphologie sociale particulière, favorise une pratique de la chasse propre à la région, mais occasionne également des problèmes et des enjeux bien spéciaux.

Au terme de cette première exploration apparaît plus clairement le contraste entre les observations réalisées sur le terrain et les représentations médiatiques de la chasse en Gaspésie. Comme le remarquait le journaliste Gilles Gagné par rapport à la couverture médiatique des régions, celles-ci ne sont pas l'objet d'un intérêt représentant leur poids démographique. Quand elles sont analysées, c'est souvent avec un angle prédéfini par des équipes extérieures à la région. Cela engendre ce que ce dernier appelle une « distorsion régionale » (2017). Dans le cas de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, il remarque deux tendances: une tendance à la représentation misérabiliste de cette région, la plus pauvre du Québec, et une autre à la folklorisation de la région par des représentations passéistes qui omettent ses aspects plus « modernes ». L'enjeu des conflits de chasse en Gaspésie semble aller dans le sens de cette analyse.

Conclusion: de la représentation médiatique à l'étude ethnographique

Même si la couverture médiatique actuelle engendre des « distorsions régionales », elle montre, par la négative, l'importance de mener des études en profondeur. Il s'agit d'ailleurs de l'un des souhaits exprimés par le sociologue Bruno Jean à propos de l'étude des mondes ruraux. Ce dernier disait « espérer un retour de la grande tradition monographique » pour mieux comprendre les réalités régionales (Jean, 2006: 525). Dans le même esprit, Parent



Illustration: Pierre-Luc Lupien, 2018.

se réfère aux tenants des études rurales françaises et prône un retour à l'approche monographique :

L'approche monographique ou ethnographique n'est évidemment pas la seule à pouvoir réaliser ce type de travail, mais le recours à une multiplicité de techniques d'enquête (observation directe, observation « participante », entretiens, etc.), caractéristique principale de cette approche, permet l'accès à certaines données inaccessibles sans la mise en place de relations de connivence entre l'observateur et l'observé. En analysant de manière approfondie la parole des ruraux tout en observant leurs conditions de vie, l'ethnographe redonne ainsi un statut positif, d'un point de vue sociologique, aux populations rurales souvent invisibles dans l'espace médiatique « où l'on fait beaucoup parler ces mondes sans réellement s'appuyer sur des travaux empiriques » (2014: 248).

Comme nous l'avons illustré ici à partir de cette exploration du cas de la chasse en Gaspésie, l'adoption d'une approche ethnographique semble des plus prometteuses dans l'étude des réalités des régions dites « périphériques » du Québec, sur le plan tant scientifique que social.

BIBLIOGRAPHIE

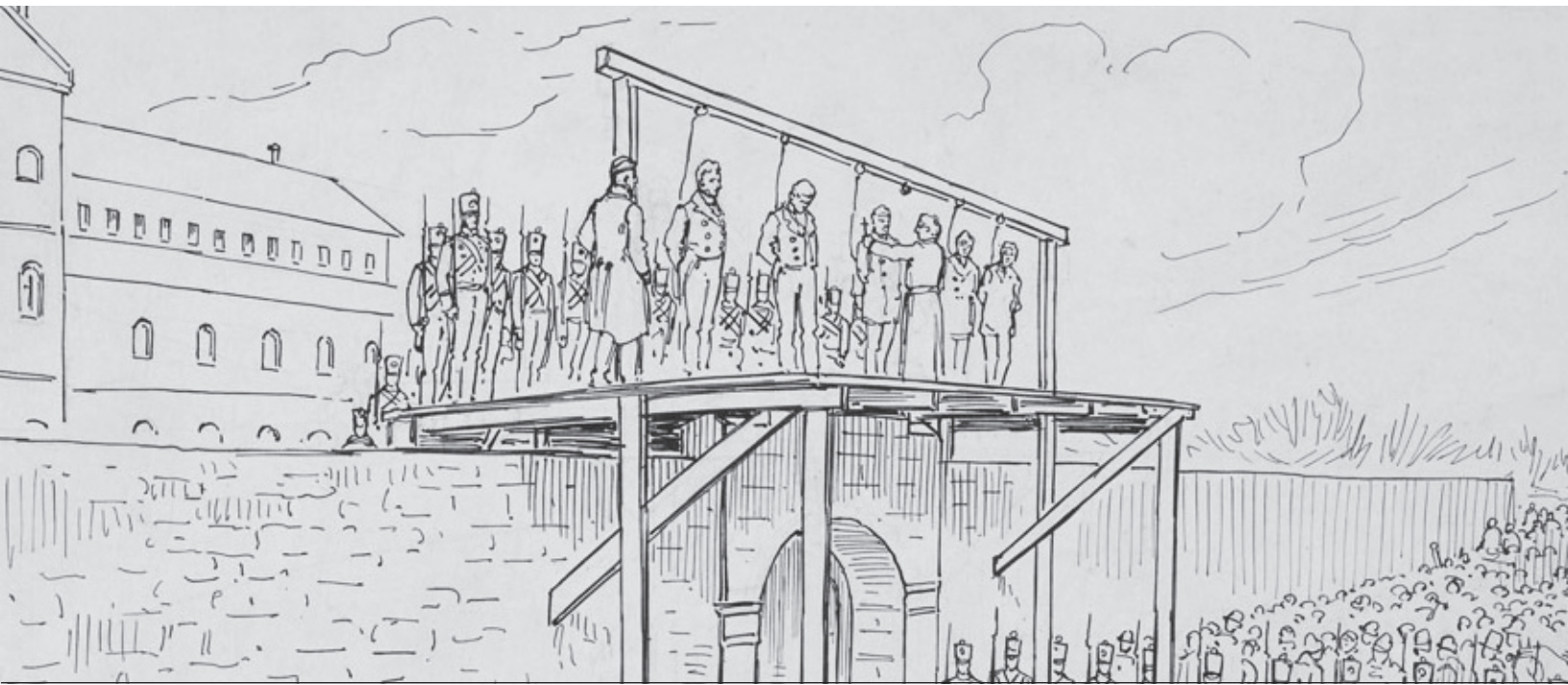
Sources

- AUBERT-BONN, Arianne (2015). « Entre le shack et les maisons, la radio ». *Magazine Gaspésie*, vol. 51, n° 3, p. 26-27.
- AUBERT-BONN, Arianne (17 mars 2017). « Camps de chasse sans bail: les chasseurs veulent se légaliser ». *Graffici*. [En ligne]: <http://www.graffici.ca/dossiers/camps-chasse-sans-bail-les-chasseurs-2358> (page consultée le 8 avril 2018).
- BÉLAND, Gabriel (18 février 2018). « La chasse aux camps de chasse ». *La Presse +*. [En ligne]: http://plus.lapresse.ca/screens/240b6d1f-55f1-4274-9563-1228ef3ac989%7C_0.html?utm_medium=Facebook&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen/ (page consultée le 8 avril 2018).
- CÔTÉ, Ève (2017). « Comment reconnaître un vrai Gaspésien et une vraie Gaspésienne? ». *Urbania*. [En ligne]: <https://urbania.ca/article/250437/> (page consultée le 23 avril 2018).
- DORAIS, Martin (2015). « La chasse et le piégeage: des activités importantes pour la région ». *Magazine Gaspésie*, vol. 51, n° 3, p. 35-37.
- GAGNÉ, Gilles (19 octobre 2013). « La chasse à l'original s'ouvre samedi matin en Gaspésie ». *Le Soleil*. [En ligne]: <https://www.lesoleil.com/le-mag/plein-air/la-chasse-a-loriginal-souvre-samedi-matin-en-gaspesie-67a506d1fd410e3839fe0b0d3307f37c> (page consultée le 1^{er} mai 2018).

- GAGNÉ, Gilles (21 septembre 2017). «La Gaspésie, prisonnière du folklore urbain». *Le Soleil*. [En ligne]: <https://www.lesoleil.com/opinions/point-de-vue/la-gaspesie-prisonniere-du-folklore-urbain-248bb481aeb7c9f741d2940e3e781c24> (page consultée le 1^{er} mai 2018).
- RADIO-CANADA (3 décembre 2014). «La guerre des bois». *Enquête*. [En ligne]: https://pdfhall.com/queue/la-guerre-des-bois_598d2b661723dd5976c7f6a0.html (page consultée le 23 avril 2018).
- TREMBLAY, Michel-Félix (7 février 2018). «Plus d'une soixantaine de camps de chasse seront incendiés en Gaspésie». *Radio-Canada*. [En ligne]: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1082514/plus-dune-soixantaine-de-camps-de-chasse-seront-incendies-en-gaspesie> (page consultée le 8 avril 2018).
- Études**
- BATICLE, Christophe (2013). «Les limites du tourisme cynégétique: des enjeux identitaires sous-jacents à la maîtrise des territoires. Le cas de la France». *Téoros: Revue de recherche en tourisme*, vol. 32, n° 1. [En ligne]: <https://doi.org/10.7202/1036649ar>.
- BONVALET, Catherine, Jean-Yves AUTHIER et Jean-Pierre LEVY (2010). *Élire domicile: la construction sociale des choix résidentiels*. Lyon: Presses universitaires de Lyon.
- BOZON, Michel (1982). «Chasse, territoire, groupements de chasseurs». *Études rurales*, n°s 87-88, p. 335-342.
- BRETON, Michel, Denis HARVEY et Robert JOYAL (2010). *L'original: son habitat, sa biologie, sa chasse*. Montréal: Éditions de Mortagne.
- CÔTÉ, Gaston (2017). *Domestiquer le sauvage: chasseurs sportifs et gestion de la faune au Québec (1858-2004)*. Thèse de doctorat (Études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières.
- DELISLE, Marc-André (1999). «Vieillesse et régionalité». *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 2, p. 313-344.
- FRANCCEUR, Louis-Gilles (2006). «Introduction et mise en contexte: le chasseur, maillon de la cohorte du vivant», dans José Ortega y Gasset, *Méditations sur la chasse: Lisbonne, 1942*. Sillery (Québec) et Paris: Septentrion et Diff. Nouveau monde, p. 15-29.
- GLASS, Ruth (1964). *London: Aspects of Change*. London: MacGibbon & Kee.
- GUIMOND, Laurie, Anne GILBERT et Myriam SIMARD (2013). «Faire sa place et être de la place: la rencontre timide des nouveaux ruraux et des populations plus anciennes au Québec». *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, vol. 58, n° 1, p. 123-139.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2017). *Le bilan démographique du Québec*. Édition 2017. [En ligne]: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2017.pdf> (page consultée le 6 février 2019).
- JEAN, Bruno (2006). «Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques». *Recherches sociographiques*, vol. 47, n° 3, p. 503-529.
- MARTIN, Louis-Paul (1980). *Histoire de la chasse au Québec*. Montréal: Boréal express.
- MAUSS, Marcel (1967). *Manuel d'ethnographie*. Paris: Éditions sociales.
- MELÉ, Patrice (2013). «Conflit d'usage». *GIS Démocratie et participation*. [En ligne]: <http://www.participation-et-democratie.fr/es/dico/conflit-dusage> (page consultée le 6 février 2019).
- MINVILLE, Esdras (1946). *Pêche et chasse, étude de notre milieu*. Montréal: Département des pêcheries maritimes, Québec (Province), ministère de la Chasse et des Pêcheries, École des hautes études commerciales.
- PARENT, Frédéric (2014). «Des sociologues en campagne: sociographie de la différenciation sociale du Québec rural francophone». *Recherches sociographiques*, vol. 55, n° 2, p. 227-252.
- PARENT, Frédéric, et Paul SABOURIN (2016). «Présentation: les espaces-temps de la production ethnographique». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 61, p. 7-25.
- PIZZARRO-NOËL, François, et Jean-François FORTIER (2018). *La sociologie de A à Z*. Montréal: ERPI.
- PROULX, Marc-Urbain (2012). «Centre et périphérie: le nouveau modèle québécois, Center and Periphery: The New Quebec Model». *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 4, p. 597-621.
- RENAHY, Nicolas (2010). «Classes populaires et capital d'autochtonie: genèse et usages d'une notion». *Regards sociologiques*, n° 40, p. 9-26.
- SIMARD, Myriam, et Laurie GUIMOND (2012). «Que penser de l'embourgeoisement rural au Québec? Visions différenciées d'acteurs locaux». *Recherches sociographiques*, vol. 53, n° 3, p. 527-553.
- SOM (2011). *Étude sur les chasseurs québécois en 2011*. Rapport final présenté au ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et à la Fédération des pourvoires du Québec. [En ligne]: <https://www.pourvoires.com/wp-content/uploads/2012/12/Etude-sur-les-chasseurs-quebecois-en-2011.pdf> (page consultée le 6 février 2019).
- THOMPSON, Edward Palmer (2014). *La guerre des forêts: luttes sociales dans l'Angleterre du XVIII^e siècle*. Paris: La Découverte.

PARTIE 2

**LE NATIONALISME
EN QUESTION:
TÉMOIGNAGES ET PRISES
DE POSITION POLITIQUES**



Entre légitimation et défense de ses intérêts

Les témoins du procès des patriotes de Châteauguay,
28 novembre au 14 décembre 1838

François Lafond

Candidat à la maîtrise en histoire,
Université Laval

Les rébellions des patriotes sont un moment charnière de l'histoire québécoise. Les suites de ces événements ont notamment contribué à former l'état politique dans lequel est née la fédération canadienne, en plus d'instaurer la responsabilité ministérielle au gouvernement. Les historiens du XX^e siècle ayant travaillé sur les rébellions des patriotes ont surtout documenté l'événement, ses causes et ses conséquences dans son ensemble. Pensons notamment aux travaux de Gérard Filteau (1938) et de Fernand Ouellet (1966) qui ont couvert les causes, le déroulement et les conséquences des insurrections au Bas-Canada. Les recherches d'Allan Greer (1997) et celles de Gilles Laporte (2004) ont quant à elles démontré les particularités de la mobilisation régionale, tant dans le camp loyal que dans le camp patriote (chefs locaux, actions militantes, ampleur de la mobilisation).

La répression des rébellions et ses suites ont rarement été abordées. Ainsi, les procès en cour martiale de certains rebelles ayant participé à la seconde insurrection, celle de 1838, n'ont fait l'objet que de très peu d'études. Celles-ci ont été essentiellement réalisées par les historiens ontariens de l'Osgoode Society for Canadian Legal History, dont l'œuvre la plus importante sur le sujet est le second volume des *Canadian State Trials* (Greenwood et Wright, 2002), un collectif d'auteurs de cette communauté historique. Ceux-ci ont étudié l'application de la justice militaire dans son ensemble, mettant en lumière ses particularités et les problèmes juridiques qu'elle engendre. Beverley Boissery, une autre historienne de l'Osgoode Society, s'est plutôt penchée sur le traitement des accusés en cour martiale qui sont déportés en Nouvelle-Galles du Sud (1995).

Bien qu'ils soient très complets, ces travaux ont très peu abordé le rôle et l'utilisation des témoins dans la mise en accusation ou la défense des accusés patriotes lors des procès en cour martiale. Le mémoire de maîtrise sur lequel nous travaillons actuellement entend étudier plus en détail le profil social et économique de ces témoins, leur position par rapport à l'insurrection de 1838 ainsi que l'utilisation de leurs témoignages en cour martiale. Par cette étude, nous souhaitons mieux comprendre les interactions entre l'état colonial et sa population en temps d'insurrection armée. Les principales sources utilisées sont les rapports détaillés du déroulement des procès en cour martiale. Ceux-ci contiennent l'intégralité des témoignages et des plaidoyers, tant pour la défense que pour l'accusation. Nous analyserons ici l'un des 11 procès en cour martiale, soit celui des patriotes de Châteauguay. Il s'agira donc d'une présentation de la source et des informations que celle-ci nous livre quant aux témoins et à leur utilisation. Ce procès figure parmi ceux qui ont été sélectionnés comme échantillon d'analyses pour notre projet de mémoire de maîtrise en raison du profil varié des témoins, sur le plan tant social qu'économique. Contrairement aux autres procès, nous y retrouvons en effet des témoins d'origine autant canadienne-française que britannique ou autochtone. Ces témoins proviennent de différentes classes sociales et sont répartis dans différentes paroisses de la région. Il s'agit également du premier des 11 procès en cour martiale.

Après avoir mis en contexte l'application de la justice militaire dans les colonies britanniques, nous présenterons les principaux témoins du procès des patriotes de Châteauguay. Nous traiterons finalement de l'argumentation des témoignages présentés par la Couronne et la défense durant le procès, ainsi que des pratiques juridiques derrière l'utilisation des témoins appelés.

Mise en contexte

Instabilité politique et flous juridiques dans l'Empire colonial britannique

Canada, 1837-1838, Australie, 1854, et Jamaïque, 1865: trois conjonctures parmi d'autres au XIX^e siècle pour lesquelles l'Empire britannique a appliqué la loi martiale pour mettre fin à des rébellions populaires¹. Pour Londres, la stabilité politique est un enjeu de taille après les révolutions américaine et française influencées par les philosophes des Lumières. À cette époque, le *Mutiny Act* de 1689 et la réglementation militaire qui en découle, les *Articles of War*, ne précisent pas la conduite à adopter

lorsque la population d'une colonie prend les armes². Les Britanniques, pour remédier à ce flou juridique et afin de garder le contrôle de leurs colonies, décident de faire appel à la loi martiale pour mettre fin aux rébellions de 1837 et de 1838 au Bas-Canada. Cette mesure d'exception avait déjà été appliquée dans la colonie au cours de la période 1759-1764, lors de la mise en place d'institutions publiques (Hay, 1996).

Dès le début de la seconde rébellion, le gouvernement colonial instaure la loi martiale (4 novembre 1838). Avec la suspension de l'*habeas corpus* promulguée au début de l'année, le gouvernement possède tous les outils nécessaires pour réprimer la rébellion, juger et condamner les patriotes. Le 16 novembre 1838, soit deux semaines après la fin de l'insurrection, 495 patriotes sont emprisonnés à la prison du Pied-du-Courant à Montréal. Le 28 novembre suivant, 112 patriotes sont accusés de haute trahison et jugés devant une cour martiale composée de militaires britanniques. Tous les accusés sont des civils, à l'exception des officiers français Alan Touvrey et Charles Hindelang. Avec la suspension de l'*habeas corpus* et le jugement des rebelles en cour martiale, le gouvernement colonial souhaite en finir définitivement avec le mouvement patriote.

L'instauration d'une cour martiale: une fatalité pour les rebelles

La cour martiale du district de Montréal juge les patriotes au cours de 11 procès se déroulant du 28 novembre 1838 au 1^{er} mai 1839 (Greenwood, 2002). Ceux-ci étaient toutefois bien différents des procès en cour criminelle ordinaire qui avaient lieu à cette époque. Sans jury, la cour martiale était composée d'un président, de trois juges-avocats (*deputy judge advocates*) et de deux avocats à la défense des prisonniers. À l'exception des avocats de la défense, tous étaient des militaires de carrière, dont certains avaient combattu les patriotes. Les prisonniers n'avaient pas accès à la liste des témoins de la Couronne ni à leurs chefs d'accusation. Ces derniers leur étaient communiqués seulement quatre jours avant le procès. Pendant le procès, les prisonniers devaient se défendre eux-mêmes, leurs avocats ne pouvant que leur faire des suggestions écrites préalablement.

Il va sans dire que les dés étaient pipés d'avance pour les patriotes. L'essentiel des preuves présentées en procès provenait des témoins, convoqués tant par l'accusation que par les prisonniers eux-mêmes. Au total, 337 témoins viendront témoigner durant les 11 procès. Quel est leur profil social, économique et ethnique? Comment ont-ils

1. Pour la Jamaïque, voir Kostal, 2008. Pour l'Australie, voir Corfield, Wickham et Gervasoni, 2004. Pour le Haut et le Bas-Canada, l'ouvrage le plus complet sur la loi martiale et la répression de la rébellion est celui qui a été dirigé par Greenwood et Wright, 2002.

2. À ce sujet, voir Wiener, 1967. Pour en savoir plus sur le contexte entourant la création de ces lois, voir l'article de l'*Encyclopaedia Britannica* de Kishlansky et Morrill.

été amenés à témoigner en cour martiale? Que peut nous apprendre l'étude de ces témoins et de leurs témoignages en cour martiale?

Dirigés par le notaire Joseph-Narcisse Cardinal, les patriotes de Châteauguay sont les premiers à entrer en rébellion le 3 novembre 1838 (voir figure 1). Cardinal et environ 150 patriotes se mobilisent alors dans le village et procèdent à l'arrestation des principaux partisans loyaux de Châteauguay (Laporte, 2004: 243). La nuit suivante, ils se dirigent vers Kahnawake pour tenter de subtiliser les armes des Mohawks données par le gouvernement britannique. Les patriotes, après être entrés dans le village pour parlementer avec les chefs, tombent dans une embuscade tendue par les Amérindiens et sont livrés aux autorités britanniques. Sur le groupe de 150 patriotes ayant participé à l'expédition, 12 sont envoyés en procès. Celui-ci, qui se déroule du 28 novembre au 14 décembre 1838, amène son lot de témoins en faveur et contre les accusés. Nous démontrerons que non seulement l'étude du profil de ces témoins et de leurs témoignages en cour martiale permet d'aborder les rapports entre l'État colonial et la population en contexte de rébellion, mais aussi

les arguments utilisés et les jugements de valeur posés pour incriminer ou défendre les insurgés de la colonie britannique du Bas-Canada.

Les témoins du procès des patriotes de Châteauguay

Publiés en 1839 par la compagnie Armour and Ramsay, imprimeur officiel pour le gouvernement britannique, les témoignages ont probablement été transcrits pendant le procès par un employé du gouvernement colonial. Il s'agit donc d'une retranscription intégrale des procès contenant diverses informations. Sont d'abord présentés les membres de la cour martiale et les accusés. Vient ensuite l'énumération des chefs d'accusation. Après cette introduction suivent le plaidoyer des accusés, soit un aveu ou la négation de leur culpabilité, ainsi que leurs objections, s'ils souhaitent en formuler. Par la suite, les avocats de la cour martiale exposent les détails des chefs d'accusation et présentent leur dossier contre les accusés. Chacune des parties appelle ensuite ses témoins, puis le procès se conclut par l'adresse finale des avocats de la cour martiale et des accusés. Le verdict est ensuite

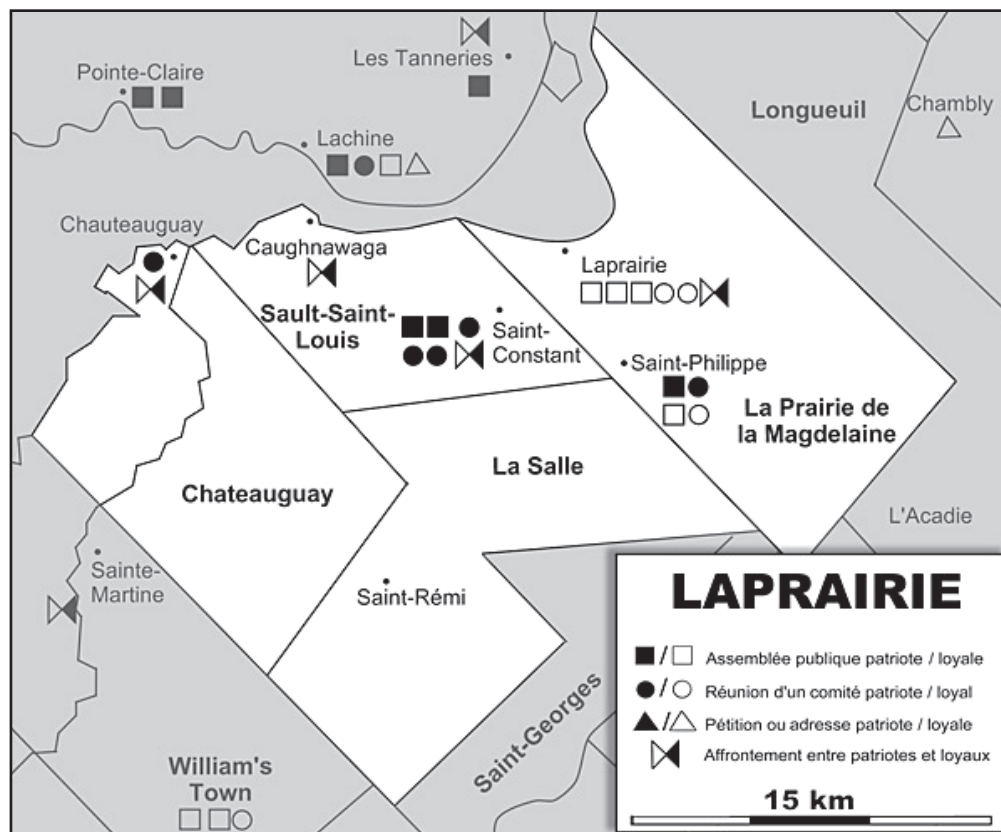


Figure 1 Carte du comté de Laprairie durant les années 1830, village de Châteauguay Laporte, 2004: 237.

prononcé et l'on retrouve en fin de texte l'approbation de John Colborne, gouverneur général, président du Conseil spécial et commandant en chef de l'armée britannique au Bas-Canada.

Au total, 22 témoins sont entendus au cours du procès des patriotes de Châteauguay: 11 du côté de la cour martiale et 11 autres du côté des patriotes. Nous nous concentrerons surtout sur les huit témoins principaux de la Couronne et les sept de la défense. Ce sont leurs témoignages qui contiennent le plus d'informations et qui sont cités le plus souvent dans les plaidoyers et les adresses des membres de la cour et des accusés. Ces témoins ont des profils sociaux, économiques et ethniques très variés. Les deux principaux témoins pour l'accusation sont anglophones: John Lewis Grant et John McDonald. Le premier est un fermier emprisonné par les patriotes avec d'autres loyaux, alors que le second est marchand et juge de paix de la région. Narcisse Bruyère, forgeron de métier, ainsi que les cultivateurs Pierre Reid fils d'Antoine et Pierre Reid fils de Joseph ont été enrôlés de force par les patriotes dans les frères-chasseurs et viennent probablement témoigner contre les accusés en échange d'une peine moins sévère, voire de leur pleine liberté. Trois témoins sont des autochtones de la réserve de Caughnawaga. Il s'agit d'Ignace Kaneratahere Delisle, George Delorimier et Jacques Teroniahère. En lisant le témoignage de Delisle, on apprend qu'il est un des chefs qui dirigent la réserve mohawk et qu'il s'est retrouvé au cœur de l'action lorsque les patriotes sont venus à Caughnawaga. Delorimier est un marchand de la réserve ayant parlementé le premier avec les patriotes, tandis que Teroniahère est un des résidents ayant participé à la capture des rebelles.

Parmi les témoins appelés par la défense, six sont des cultivateurs de la région de Châteauguay, à l'exception d'Élisabeth St-Denis, veuve de l'aubergiste Boudria. Elle est d'ailleurs la seule femme témoin de tout le procès. Son auberge est l'endroit où était situé le bureau du notaire Cardinal, un des accusés. C'est aussi un des lieux principaux de rassemblement des frères-chasseurs de Châteauguay. La majorité des témoins de la défense aussi bien que de la Couronne proviennent de la classe des travailleurs agricoles de la colonie. Quelques-uns, comme John McDonald et Élisabeth St-Denis, sont de la bourgeoisie marchande. Quant à l'appartenance ethnique des témoins, il n'y a qu'un seul Canadien français du côté de la Couronne, soit Narcisse Bruyère, qui semble être un déserteur patriote selon son témoignage: «Q. from the same [juge-avocat] – Who ordered you to march from Chateauguay to Caughnawaga? A. – Every one I met on the road. When I arrived at the bridge at Chateauguay, Mr. Cardinal gave me a gun, and told me to mount guard there» (Narcisse Bruyère, *State Trials*, vol. 1: 52). Le reste est composé de trois Mohawks et de quatre anglophones. Du côté de la défense, les témoins sont tous canadiens-

français. Cette composition ethnique reflète bien le jeu des alliances se déroulant à Châteauguay, où les Mohawks de Caughnawaga sont du côté de la Couronne tandis que la plupart des francophones témoignent pour la défense des patriotes.

Le fait que ce procès implique des autochtones génère par ailleurs une dynamique sociale intéressante entre l'État et sa population par rapport aux autres procès en cour martiale. En effet, comme le démontre Matthieu Sossoyan (1999) dans son mémoire de maîtrise en anthropologie, l'alliance entre les Mohawks de Caughnawaga et le gouvernement britannique, concrétisée par le don d'armes et de ressources aux Amérindiens, représentait pour eux un symbole sacré qu'ils devaient honorer en échange de la protection de leur communauté:

The «presents» were much more than mere presents. In his view, they constituted a «sacred debt» as promised to «Indians» by European governments as a way of securing military alliances and in compensation for a loss of «Indian» lands at the hand of «whites» (Sossoyan, 1999: 80).

Les témoignages en cour martiale: argumentaires et stratégies

Argumentaire de la cour martiale

Au fil de la lecture des témoignages livrés en cour martiale, nous pouvons facilement suivre l'évolution du débat qui a lieu durant le procès. Au total, trois arguments sont mis de l'avant par les avocats de la cour martiale et leurs témoins pour incriminer les patriotes: la menace à la sécurité (autant celle du témoin que celle de sa communauté et de l'État), le haut niveau d'implication de la part des accusés et la condamnation de leur idéologie.

Dans le témoignage que livre George Delorimier à la cour martiale, on sent que celui-ci perçoit les patriotes comme une menace à la paix sociale de sa communauté. Lorsque les avocats de la cour martiale lui demandent la raison derrière l'expédition patriote à Caughnawaga, celui-ci répond: «a large number of armed Canadians surrounded us. They were armed with spears and guns. I called to the Canadians, to know what they wanted. They all cried out that they did not intend to do any harm, but they wanted our arms» (George Delorimier, *State Trials*, vol. 1: 31). De même, Jacques Teronhiaère soutient que, «when the Canadians first asked our arms, they said, that if we did not give them up, they would take them by force» (Jacques Teronhiaère, *State Trials*, vol. 1: 47). Le témoignage d'Ignace Delisle démontre la volonté des Mohawks de ne pas coopérer avec les patriotes, affirmant devant la cour que les chefs de la réserve ne veulent pas donner les armes qu'ils possèdent, car celles-ci sont des cadeaux du gouvernement qu'ils défendront jusqu'à la dernière goutte de leur sang (Ignace Delisle, *State Trials*, vol. 1: 34).

Mis à part la menace à la sécurité que représentent les patriotes, les témoignages ciblent chacun des accusés en particulier afin de démontrer leur haut niveau d'implication, soit en ayant pris une part active à la rébellion, soit en ayant assumé un rôle de leaders en incitant les gens à la révolte contre le gouvernement et Sa Majesté la reine d'Angleterre. Donnons l'exemple de John Lewis Grant (voir **figure 2**) qui accuse Léon Ducharme et Joseph-Narcisse Cardinal d'être des hauts gradés de la hiérarchie du groupe rebelle et de l'avoir fait prisonnier, lui et 18 autres prisonniers loyaux (John Lewis Grant, *State Trials*, vol. 1: 23-24).

Afin de mieux démontrer leur dévouement à la cause des frères-chasseurs et pour prouver que les patriotes sont un danger pour la population, les témoins appelés par la Couronne mettent de l'avant l'enrôlement par la force pratiqué par les rebelles sur les habitants. Pierre Reid fils de Joseph dira: «we were threatened to be fired on if we stayed behind. We understood that the Indians were coming against us, so we wished to get their arms» (Pierre Reid, fils de Joseph Reid, *State Trials*, vol. 1: 42). Afin de ne pas s'incriminer eux-mêmes, ces témoins se présentent comme des déserteurs des rangs patriotes qui s'étaient rendus de bonne foi, comme l'atteste le témoignage de Pierre Reid fils d'Antoine: «soon after we got to Caughnawaga, a great many of our party ran away. I was among those who surrendered to the Indians» (Pierre Reid, fils d'Antoine Reid, *State Trials*, vol. 1: 38).

Finalement, les témoins insistent sur l'idéologie mise de l'avant par les patriotes. Ils disent que les accusés évoquaient l'arrivée imminente des Américains en sol canadien pour aider le mouvement patriote dans sa rébellion. John McDonald, marchand, juge de paix de

Châteauguay et fervent partisan loyal, affirme devant la cour que les intentions des patriotes sont «to subvert the Government, and declare their independence. Jean-Louis Thibert and Cardinal said so expressly. Cardinal added, that on that night, [...] the whole Canadian population had risen, and would be in possession of all Canada» (John McDonald, *State Trials*, vol. 1: 30). Le fil conducteur de leur argumentaire est donc de prouver les intentions guerrières des rebelles envers la colonie et le gouvernement britannique, tout en les présentant comme un danger pour ses habitants. En somme, des gens armés et dangereux prêts à ébranler la paix sociale.

Argumentaire de la défense

Malgré le peu de marge de manœuvre que possèdent les accusés patriotes, ceux-ci réussissent à mener une défense impliquant le même nombre de témoins que les avocats de la cour martiale, avec un argumentaire plutôt étoffé. Les arguments de la défense se concentrent surtout sur l'image qu'incarne chacun des accusés. On les présente comme des gens ayant refusé tant bien que mal de s'impliquer activement dans la rébellion ou même comme ayant obéi à la mobilisation pour ensuite déserté les rangs des frères-chasseurs lors de l'insurrection.

Dans leurs témoignages, les cultivateurs Jean et Joseph Loiseau plaident en faveur de l'accusé Jean-Marie Thibert en affirmant que celui-ci s'est sauvé de Châteauguay au moment de l'insurrection, mais qu'il a été forcé de faire demi-tour, car un certain Bastien Villaim l'a menacé de lui tirer dessus s'il n'obéissait pas: «Q. from the same [Thibert] – Was it not in consequence of Villaim's threats that I followed him? A. – Yes, he made you go before him to the camp, and said, if you would not go voluntarily, he would make you go by force» (Jean et Joseph Loiseau, *State Trials*, vol. 1: 54). Les deux témoins insistent sur la frayeur qui gagnait Thibert et le présentent comme une victime innocente atteinte malgré elle par l'insurrection. De plus, un cultivateur nommé Pierre Rochon donne un alibi à Thibert en affirmant que celui-ci fuyait les troubles: «he came to my house a little before sunrise, to hide himself, at the end of the concession of Ste. Marguerite. Because he was frightened, and did not wish to meddle with any troubles» (Pierre Rochon, *State Trials*, vol. 1: 68).

L'argument du lieu où se trouvaient les accusés durant les troubles revient plus d'une fois. C'est notamment le cas pour l'accusé Léandre Ducharme, qui fit venir Laurent Latour et Michel Roy Portelance, deux cultivateurs de Lachine, afin de prouver qu'il ne pouvait se trouver à Châteauguay au moment de la rébellion. Le point central de l'argumentaire est le bateau à vapeur reliant Lachine à Châteauguay, seul moyen de transport permettant de se rendre rapidement à l'un ou l'autre des deux endroits. Latour soutient en effet avoir vu Ducharme à la maison de son cousin à Lachine le 3 novembre au début des troubles.

The Court then proceeds to examine the following witnesses, in support of the prosecution:—

JOHN LEWIS GRANT being called into Court, and the charge read to him, he is duly sworn, and states to the following effect:—

I am a resident at Lachine, and am a farmer. I know the prisoners Cardinal, Duquette, Ducharme, Lepailleur, and Jean Marie Thibert, the latter of whom I took myself. On Saturday, the third day of November instant, I embarked myself, my horse and gig, on board the Châteauguay steamer, on my way to Mr. John McDonald's. On the night of the third of November, at about nine o'clock, I was taken by Duquette, who was in company with about thirty others. I was outside the house belonging to Duquette's mother, and was taken into the house by a body of men, variously armed, and apparently led by Duquette in person. I believe Duquette was not armed himself when I was taken. I asked Duquette what was the meaning of this proceeding, and he told

Figure 2 Début du témoignage de John Lewis Grant consigné dans le rapport des procès d'Etat *State Trials*: 22.

Puisque le bateau n'était pas en service le lendemain, soit le dimanche 4 novembre, Ducharme ne pouvait être parmi les rebelles (Laurent Latour, *State Trials*, vol. 1 : 60). Michel Roy Portelance donne les mêmes arguments en ajoutant le facteur de la température: «Q. from the same [Ducharme] – Was not the weather very bad on the night of Saturday, the third of November last; was not the wind very high, and was it not raining very hard? A. – Yes» (Michel Roy Portelance, *State Trials*, vol. 1 : 61).

Par les témoignages présentés et les arguments mis de l'avant dans leur plaidoyer, les accusés tentent de se faire passer pour des ignorants, désintéressés par la politique et victimes de gens qui les ont forcés à prendre les armes. Le témoignage le plus marquant illustrant cet argument est celui de Jean-Baptiste Labelle, vicaire de la paroisse de Châteauguay. Son témoignage est une parfaite démonstration de l'influence du clergé et des valeurs véhiculées à l'époque: on amène un membre de l'Église témoigner de la bonne conduite morale et des bonnes valeurs de père de famille qui caractérisent les accusés. «I always looked upon as a peaceable man; he is father of a family», déclare Jean-Baptiste Labelle à propos de l'accusé Antoine Côté (Jean-Baptiste Labelle, *State Trials*, vol. 1 : 68). Qui plus est, Labelle affirme, à propos de Cardinal, qu'il menait une vie de famille paisible jusqu'à l'arrivée des troubles. On retrouve le même genre d'argument dans le court témoignage que livre le cultivateur Paul Alleine. Celui-ci affirme bien connaître les prisonniers Cardinal, Duquette, L'Écuyer, Thibert, Ducharme, Guimond, Guérin dit Dusault, Côté et Lepailleur. Soulignant leurs qualités de père de famille, il mentionne connaître certains des accusés depuis l'enfance en mettant l'accent sur leur bonne réputation et leur bon caractère moral (Paul Alleine, *State Trials*, vol. 1 : 58).

Afin de discréditer leur témoignage auprès des membres de la cour martiale, les témoins de la défense tentent parfois de salir la réputation des témoins de la Couronne. C'est le cas notamment d'Élisabeth St-Denis lorsqu'un accusé lui demande si John Lewis Grant était saoul, en train de boire dans l'auberge le jour de l'expédition patriote à Châteauguay. Ce à quoi elle répond qu'il avait l'air en état d'ébriété avancé (Élisabeth St-Denis, *State Trials*, vol. 1 : 62 et 64). Cette affirmation est faite dans le but de semer le doute parmi les membres de la cour quant à la validité des informations transmises par John Lewis Grant. Car, après tout, qui pourrait croire les propos d'un homme s'adonnant fréquemment aux plaisirs de l'alcool? Ainsi, le concept central dans l'argumentaire des témoins de la défense est assurément celui de la victime. On affirme que les accusés ne connaissaient rien des frères-chasseurs ou des motifs de la rébellion, que ceux-ci ne s'intéressaient pas à la politique et qu'ils tentaient malgré les troubles de mener leur petite vie de famille et d'adopter en tout temps une bonne conduite morale.

Les pratiques juridiques derrière les preuves du procès

Comme nous venons de le démontrer, les témoins et les témoignages qu'ils livrent sous serment constituent le cœur des preuves présentées en cour martiale pour incriminer ou défendre un accusé, surtout à une époque où la technologie ne permet pas d'autres types de preuves. Ils sont donc nécessaires non seulement pour prouver hors de tout doute la culpabilité ou l'innocence de l'accusé, mais aussi pour légitimer la mise en œuvre d'un processus judiciaire réservé à des militaires à l'encontre d'une population civile ayant pris les armes. De plus, la législation entourant les cours martiales exige que la *two-witness rule* soit appliquée afin d'incriminer hors de tout doute un témoin. Pour qu'une preuve testimoniale soit valide, elle doit être corroborée au moins par un deuxième témoin pour un même accusé. Cela explique le nombre élevé de témoins puisqu'il était nécessaire d'avoir au moins deux témoins pour incriminer ou défendre un accusé.

Une fois les témoignages de la Couronne et de la défense entendus, les prisonniers présentent leur plaidoirie finale en résumant leur argumentaire pour s'innocenter du crime de haute trahison dont ils sont accusés. Les juges-avocats font de même afin d'incriminer les patriotes. Du côté de la défense, la stratégie des accusés cible essentiellement les témoins principaux de la Couronne, soit John Lewis Grant et John McDonald:

It is not astonishing, however to be regretted, that a man [John Lewis Grant], who, as it has been proved by Madame Boudria, was in a state of intoxication, should make a statement so false, so positively disproved by two unimpeachable witnesses, Latour and Portelance. After having heard his evidence contradicted by my witnesses, Mr. McDonald stated, in answer to a question proposed to him by the Court, that owing to his excitement and confusion at the moment, he might have fallen into error, in stating that he saw me on the tenth (Léandre Ducharme, *State Trials*, vol. 1 : 89).

Comme le démontre cet extrait de l'adresse du patriote Léandre Ducharme, les prisonniers s'appuient essentiellement sur les témoignages de Laurent Latour et Michel Roy Portelance, mais aussi sur ceux de Pierre Rochon, Jean et Joseph Loïselle et Elizabeth St-Denis pour réfuter ceux des individus loyaux envers le gouvernement et les arguments des juges-avocats. Jean-Marie Thibert tente quant à lui de discréditer les deux Reid et Narcisse Bruyère en invalidant leur témoignage oculaire:

What then is the fact? Does this evidence agree with that of the two Loïselles, both of whom proved, that when trying to avoid being forced to join the disturbers, I was running away, with the intention of getting to my house, when arrested by one Villaim, and forced to threats, and even at the muzzle of a gun, to go to the camp (Jean-Marie Thibert, *State Trials*, vol. 1 : 91-92)?

Quant aux juges-avocats, ils produisent une adresse commune contenant un bref discours d'introduction, un rappel des chefs d'accusation et le résumé des preuves contre chacun des accusés. Rassemblant leur plaidoyer en sept points, ils mettent l'accent sur les témoignages de John Lewis Grant, John McDonald, George Delorimier, Ignace Kaneratahere Delisle, les deux Pierre Reid, Jacques Teronhiahere et Narcisse Bruyère. Le fil conducteur se construit autour du fait que les témoins ont aperçu les accusés sur les lieux de l'insurrection et que certains d'entre eux ont assuré aux Amérindiens leur protection et la chute du gouvernement anglais. Les juges-avocats résumant ensuite :

Such are the facts before the Court relative to the existence of an armed body, assembled with treasonable designs and aiding in a general rebellion. They surely afford a full measure of evidence of each and all of the overt acts laid in the charge (Juges-avocats, *State Trials*, vol. 1: 103).

Cependant, ils admettent que certains témoins ont été contredits ou qu'ils manquent de preuves contre un accusé. C'est le cas du prisonnier Louis Lesiège dit Laviolette, pour lequel les juges-avocats n'ont qu'un seul

témoin l'incriminant (Juges-avocats, *State Trials*, vol. 1: 110), ce qui est insuffisant pour obtenir un verdict de culpabilité, selon la *two-witness rule*.

Au cours du procès des patriotes de Châteauguay, tous les témoins appelés à la barre sont des gens qui ont été atteints, volontairement ou non, de près ou de loin, par la rébellion de 1838. Certains livrent des déclarations, consignées sous forme de dépositions et d'examen volontaires avant le procès, alors que d'autres se contentent de témoigner. En définitive, les juges-avocats obtiennent un verdict de condamnation à mort pour Joseph-Narcisse Cardinal et Joseph Duquette, entre autres grâce aux témoignages des Mohawks de Caughnawaga (voir **figure 3**). Dans ce cas-ci, il semble que les témoins mohawks n'ont pas réalisé les conséquences de leur déclaration devant la cour, comme le montre la pétition signée par les Amérindiens de la réserve adressée à John Colborne: « nous venons donc à notre Père pour le supplier d'épargner la vie de ces hommes infortunés. Ils ne nous ont fait aucun mal. Ils n'ont pas trempé leurs mains dans le sang de leurs frères. Pourquoi répandre le leur? » (Boulet, Lacoursière et Vaugeois, 2010: 543). Bien que les Amérindiens de Sault-Saint-Louis aient témoigné contre les accusés,

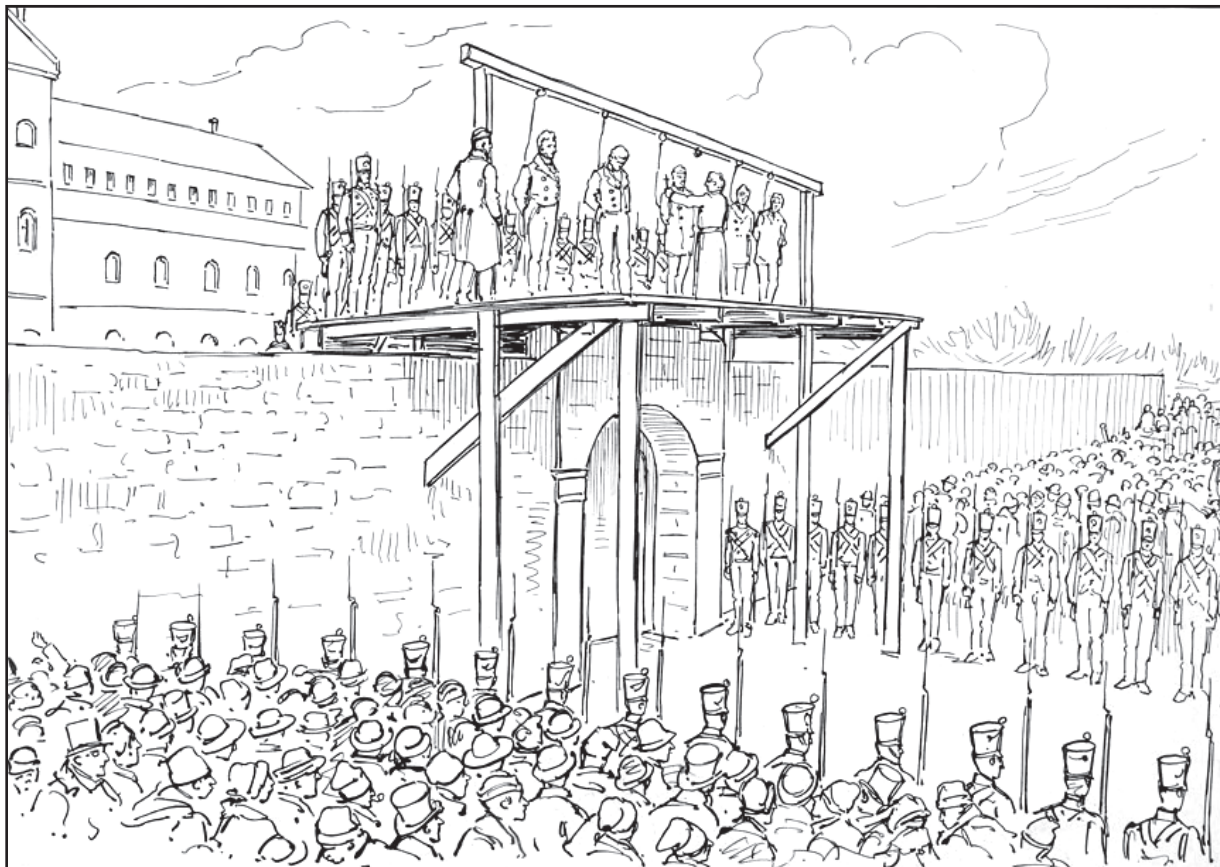


Figure 3 Execution of Rebels in Front of the Montreal Gaol
Henri Julien. Bibliothèque et Archives Canada, n° d'acquisition 1989-466-61.

on remarque que ceux-ci ne souhaitaient toutefois pas la peine de mort pour les patriotes. Cet exemple démontre que chacun des acteurs de la cour martiale a participé à ce processus judiciaire avec l'intention de défendre ses intérêts: les membres de la cour et les avocats, dans le but de protéger leur gouvernement; les accusés, dans le but de sauver leur vie; et les témoins, dans le but de se protéger eux-mêmes ou de protéger les accusés.

En conclusion, l'analyse d'un des 11 procès des patriotes démontre la pertinence d'étudier les témoins et leurs témoignages livrés devant la cour. Comme l'a mentionné Francis Murray Greenwood (1980), l'étude des procès en cour martiale et de leurs témoignages nous renseigne sur la façon dont le gouvernement colonial britannique agit avec la population des colonies en temps de rébellion par l'entremise de mesures d'exception comme la loi et les cours martiales. Nous voulions ainsi montrer tous les renseignements que nous pouvons tirer de l'analyse d'une telle source pour l'étude des rébellions des patriotes. En étudiant les dépositions, examens volontaires et lettres produites lors de ces procès, nous espérons mieux saisir l'effet direct ou indirect des rébellions des patriotes sur la population bas-canadienne gravitant autour des acteurs principaux de cet événement. Qui plus est, en examinant le profil socioéconomique de ces témoins selon une perspective prosopographique, nous voulons replacer dans leur contexte social et économique les témoins afin de mieux saisir quelle partie de la population a été visée par les rébellions. Cela afin d'approfondir la compréhension des conséquences des rébellions au Bas-Canada tout en la replaçant dans un cadre plus large.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

REPORT OF THE STATE TRIALS BEFORE A GENERAL COURT MARTIAL HELD AT MONTREAL IN 1838-9: EXHIBITING A COMPLETE HISTORY OF THE LATE REBELLION IN LOWER CANADA. Vol. 1. Montréal: Armour and Ramsay, 1839 (*State Trials*).

Études

BOISSERY, Beverly (1995). *A Deep Sense of Wrong: The Treason, Trials, and Transportation to New South Wales of Lower Canadian Rebels after the 1838 Rebellion*. Toronto: Dundurn Press.

BOULET, Gilles, Jacques LACOURSIÈRE et Denis VAUGEOIS (2010). *Le Boréal Express: journal d'histoire du Canada, 1810-1841*. Québec: Septentrion.

CORFIELD, Justin J., Dorothy WICKHAM et Clare GERVASCONI (2004). *The Eureka Encyclopaedia*. Ballarat: Ballarat Heritage Services.

FILTEAU, Gérard (1938). *Histoire des patriotes*. Montréal: Éditions de l'A.C.-F.

GREENWOOD, Francis Murray (1980). «L'insurrection appréhendée et l'administration de la justice au Canada: le point de vue d'un historien». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 34, n° 1, p. 57-93.

GREENWOOD, Francis Murray (2002). «The General Court Martial at Montreal, 1838-9: Operation and the Irish Comparison», dans Francis Murray Greenwood et Barry Wright (dir.), *Canadian State Trials*. Vol. 2: *Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1838*. Toronto: Presses de l'Université de Toronto, p. 279-324.

GREENWOOD, Francis Murray, et Barry WRIGHT (dir.) (1996). *Canadian State Trials*. Vol. 1: *Law, Politics, and Security Measures, 1608-1837*. Toronto: Presses de l'Université de Toronto.

GREENWOOD, Francis Murray, et Barry WRIGHT (dir.) (2002). *Canadian State Trials*. Vol. 2: *Rebellion and Invasion in the Canadas, 1837-1838*. Toronto: Presses de l'Université de Toronto.

GREER, Allan (1997). *Habitants et patriotes: la Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*. Montréal: Boréal.

HAY, Douglas (1996). «Civilians Tried in Military Courts: Quebec, 1759-1764», dans Francis Murray Greenwood et Barry Wright (dir.), *Canadian State Trials*. Vol. 1: *Law, Politics, and Security Measures, 1608-1837*. Toronto: Presses de l'Université de Toronto, p. 114-128.

KISHLANSKY, Mark A., et John S. Morrill. «Munity Act (1689) - The Revolution of 1688». *Encyclopaedia Britannica*. [En ligne]: <https://www.britannica.com/place/United-Kingdom/The-Revolution-of-1688#ref483187> (page consultée le 2 août 2017).

KOSTAL, Rande W. (2008). *A Jurisprudence of Power: Victorian Empire and the Rule of Law*. Oxford: Presses de l'Université d'Oxford.

LAPORTE, Gilles (2004). *Patriotes et loyaux: leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*. Québec: Septentrion.

OUELLET, Fernand (1966). *Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850: structures et conjoncture*. Montréal: Fides.

SOSSOYAN, Matthieu (1999). *The Kahnawake Iroquois and the Lower-Canadian Rebellions, 1837-1838*. Mémoire de maîtrise (Anthropologie), Université McGill.

WIENER, Frederick Bernays (1967). *Civilians under Military Justice: The British Practice since 1689, Especially in North America*. Chicago: Presses de l'Université de Chicago.



Léo-Paul Desrosiers, correspondant parlementaire à Ottawa pour *Le Devoir* (1920-1927)

La dualité nationale au cœur du discours nationaliste canadien-français

Sarah Lapré

Titulaire d'une maîtrise en études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières

L'étude de la «chronique d'Ottawa» du journaliste Léo-Paul Desrosiers, publiée entre 1920 et 1927 dans *Le Devoir*, répond à trois grands objectifs: 1- éclairer une facette méconnue de l'activité de Desrosiers, dont on se souvient surtout comme écrivain; 2- faire voir comment un disciple de l'abbé Lionel Groulx contribue, dans les années 1920, à l'élaboration du nationalisme canadien-français à partir de l'analyse des débats au Parlement fédéral; 3- réfléchir à la mise en place dans la presse d'un discours éditorial durant ces années.

Très peu d'études ont porté sur Léo-Paul Desrosiers. Les biographies s'intéressent surtout à son enfance et à ses études et survolent trop rapidement sa carrière

journalistique pour s'intéresser davantage à son poste de rédacteur des procès-verbaux de la Chambre des communes, à celui de traducteur du *Journal des débats*, puis à celui de conservateur à la Bibliothèque municipale de Montréal. Les études (Gallichan, 1996; Gélinas, 1973; Richer, 1966) ont scruté le nationalisme qui marque le discours du journaliste durant toute sa carrière et qui se reflète ensuite dans ses romans: les textes combatifs et engagés qu'il publie dès ses débuts annonçaient qu'«il ne serait pas un chroniqueur bénin se contentant de la sèche description des séances parlementaires»; il vouera plutôt son programme à l'amour et à la défense de sa patrie (Gallichan, 1996: 64).

Durant l'entre-deux-guerres, Desrosiers a publié près de 1 800 articles dans *Le Devoir*. Dans le cadre de notre recherche, le tiers de ces articles ont été dépouillés. Une analyse qualitative de ce corpus a permis d'observer que, dans le contexte d'évolution idéologique qui survient au XX^e siècle entre Lionel Groulx et Henri Bourassa, Desrosiers ne dissimule pas son adhésion à un nationalisme canadien-français centré sur le Québec et très autonomiste.

La pertinence de cette étude réside ainsi dans la particularité que représente le discours d'un journaliste canadien-français au Parlement fédéral, à une époque où le Canada français est peu considéré dans les débats politiques. Même si les journalistes parlementaires ont toujours une pensée personnelle sur la politique, ils sont tenus à une réserve lorsqu'ils rapportent les événements politiques, car il existe depuis longtemps une sorte d'éthique professionnelle faite d'une « tradition d'impartialité » (Saint-Pierre, 2007 : 175). Pourtant, par son analyse des débats parlementaires, Desrosiers contribue à l'élaboration du nationalisme et met plutôt en place un discours éditorial important, dans le quotidien qui publiera le discours le plus nationaliste à une époque où le nationalisme canadien-français renaît dans une orientation plus québécoise que pancanadienne.

Dans ce texte, il sera question des bases de l'influence de Lionel Groulx dans la pensée de Léo-Paul Desrosiers. Nous soutenons l'hypothèse que le discours éditorialiste du journaliste fait la promotion de l'autonomie de la nation canadienne-française au sein de la fédération canadienne. Nous verrons d'abord comment le roman de Lionel Groulx, *L'appel de la race*, est un exemple direct de l'influence réciproque qui existe entre les deux intellectuels. Puis, nous observerons le regard critique que Desrosiers porte sur la politique fédérale et sur l'évolution de la question nationale au Parlement.

Mise en contexte

Au début des années 1920, la Confédération canadienne a 50 ans. Les nationalistes canadiens-français de la province de Québec sont déçus du bilan qu'ils en font. Contrairement à ce que les autorités politiques ont dit aux Canadiens français et qu'ils ont longtemps voulu croire, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 leur apparaît désormais ainsi : il n'a rien d'un pacte entre deux peuples fondateurs égaux (Groulx, 1918 : 238-239). Partout dans les provinces anglaises, les minorités françaises sont agressées et dépouillées des outils qui devaient assurer leur développement. Le gouvernement fédéral lui-même, loin de se comporter équitablement envers les deux nations, est en fait devenu le gouvernement national du Canada anglais. En effet, depuis 1867, le système politique canadien ne peut garantir l'unité entre les deux nations du Canada. Le pays n'est pas naturellement uni et les luttes nationales n'ont jamais cessé, tant les oppositions

sur la langue et sur la religion y sont intenses (Desrosiers, 4 janvier 1922 : 1). Les nationalistes canadiens-français des années 1920 sont en train de changer leur vision de la Confédération.

Depuis 1912, les conflits ethniques planent sur le Canada. La querelle linguistique qui sévit en Ontario avec le Règlement XVII¹ fait réagir les nationalistes de langue française qui y voient un affront envers leur langue et réclament une plus grande protection des minorités du pays (Brown, 1999 : 496-502). Les conflits ethniques s'accroissent en 1917 lorsque le gouvernement conservateur de Robert Borden impose l'enrôlement militaire obligatoire. Le débat qui éclate dans la presse canadienne sur l'implication des dominions dans les guerres de l'Empire ne fait qu'amplifier le conflit qui oppose les Canadiens français au reste du pays.

C'est dans ce contexte que Léo-Paul Desrosiers est envoyé à Ottawa pour remplir le rôle de correspondant parlementaire pour le quotidien *Le Devoir*. En 1919, alors qu'il est âgé de 23 ans seulement, il écrit ceci dans *L'Action française*, revue engagée pour la défense des droits, des traditions et de la langue de la nation canadienne-française :

Le nationalisme politique de [Henri] Bourassa, le nationalisme économique de [Édouard] Montpetit et le nationalisme intellectuel et social de [Lionel] Groulx furent le produit de la volonté inconsciente de la race canadienne-française. Ces différents types de nationalisme sont les témoins et les porte-parole de la race et de sa volonté inconsciente. [...] Une race qui, peu à peu, se retire de ses appuis; qui aspire à se libérer de toutes les tutelles; qui a le sentiment d'être mûre pour sa vocation de nation libre, en accepte, avec gravité, tous les devoirs (Desrosiers, août 1919 : 374).

L'année suivante, à 24 ans, Desrosiers répond à l'invitation d'Henri Bourassa et se rend au Parlement fédéral à Ottawa où il restera de 1920 à 1927.

Ce passage cité mentionne les trois piliers du discours qu'il tiendra dans ses chroniques : nationalisme politique, nationalisme social et intellectuel, nationalisme économique. La pensée de Desrosiers est directement inspirée par trois grands intellectuels de l'époque : Henri Bourassa, Édouard Montpetit et Lionel Groulx.

Desrosiers est étudiant en droit à l'Université de Montréal lorsqu'il fait la connaissance de Lionel Groulx, en 1918. Rapidement, ce dernier devient un mentor : il l'encourage à poursuivre sa passion pour l'histoire et l'aide en corrigeant ses articles. Chroniqueur pour *L'Action française* et *Le Canada* avant d'être envoyé à Ottawa pour *Le Devoir*, Desrosiers admire Groulx et se laisse influencer

1. Le Règlement XVII est une mesure adoptée par le gouvernement provincial de l'Ontario en 1912 restreignant l'enseignement du français dans les écoles.

par ses idées. L'analyse du discours de Desrosiers permet de constater que Lionel Groulx est également influencé par le discours de son disciple. Tous deux considèrent la dualité nationale et la survivance de la nation canadienne-française comme étant au cœur des enjeux politiques et sociaux au tournant du XX^e siècle.

Dès 1920, dans *Le Devoir*, Desrosiers met en lumière le conflit opposant anglophones et francophones, catholiques et protestants au Canada. Selon lui, ce conflit émerge avant tout de la capitale fédérale, Ottawa, qu'il considère comme le lieu où deux «civilisations [...] se heurtent et s'opposent sans se lasser jamais, [...] lieu où se livre le duel farouche et implacable» des nations (Desrosiers, 12 juillet 1920: 1). L'étude du discours de Desrosiers permet de constater que l'information politique transmise par les journaux est influencée de façon plus ou moins considérable par le sentiment nationaliste canadien-français qui progresse durant l'entre-deux-guerres. En effet, le regard que portent les nationalistes sur les enjeux qui évoluent au Parlement a un effet direct sur la façon dont les journalistes, Desrosiers également, rapportent l'information politique dans la presse. Le discours du journaliste sur la dualité nationale au Canada est orienté par la théorie groulxiste et cet article vise à définir la place de la nation canadienne-française dans son discours.

Le «duel des races» au Canada

Les années 1920 sont marquées par la parution d'un roman qui crée une polémique. *L'appel de la race* d'Alonzi de Lestres, alias Lionel Groulx, est publié en 1922 et est fortement défendu par les journalistes de *L'Action française*. La controverse qui évolue autour de la publication du roman force en effet les journalistes à prendre sa défense et celle de son auteur. Certains critiques littéraires, l'abbé Camille Roy en première ligne, considèrent que le roman de Groulx subordonne la question religieuse à la question nationale. Pourtant, deux ans avant Groulx, Desrosiers inaugure la thématique qui sera celle du roman. En effet, en 1920 il fait «l'appel de la race» dans ses comptes rendus parlementaires, qui devraient demeurer descriptifs, et demande à ses compatriotes de se tenir debout et de former un bloc contre la nation anglaise du pays (Desrosiers, 12 juillet 1920: 1). La promotion d'une autonomie nationale purement francophone est ainsi orientée par la critique du conflit ethnique au Canada.

En 1922, le roman de Groulx, vu comme un véritable hymne à la survivance de la nation canadienne-française, au catholicisme et à la langue française, met en scène le conflit entourant le Règlement XVII en Ontario au début du siècle. Le roman est considéré comme la mise en application du programme de la Ligue d'action française: «provoquer le réveil national des Canadiens français et établir des directives qui les guideront dans la reconquête

de leur droit et de leur personnalité nationale» (Ryan, 2006: 12). À cet égard, dans *L'Action française*, en août 1922, on annonce que ce roman «symbolise magnifiquement l'effort du peuple canadien-français pour s'arracher à l'emprise anglo-saxonne» (août 1922: 126). Groulx, par son personnage de Jules de Lantagnac, met en lumière l'importance de lutter contre l'assimilation et il perçoit la résistance pour l'enseignement libre du français comme une démonstration de la force surhumaine et du courage de la nation (Groulx, 1922: 180).

Vivant en Ontario auprès de son épouse anglophone, Jules de Lantagnac ressent l'appel pour sa «race» alors qu'il rend visite à sa famille, dans sa province natale, le Québec. À son retour, l'engagement en politique lui semble la meilleure solution pour soutenir la cause des Canadiens français en Ontario, aux prises avec un règlement restreignant l'enseignement dans leur langue maternelle. Le personnage doit sacrifier sa vie personnelle pour servir ses compatriotes, puisque son épouse ne respecte pas ses nouvelles convictions morales.

Dès 1920, Léo-Paul Desrosiers expose cet appel patriotique dans l'un de ses premiers articles. En effet, en dressant un parallèle entre le Canadien français hors du Québec et l'Alsacien hors de la France² et en soulignant la résistance à l'assimilation, il soulève le même questionnement identitaire élaboré dans le roman de Lionel Groulx (Desrosiers, 12 juillet 1920: 1). La similitude étonnante entre deux passages démontre l'influence réciproque qui s'exerce entre Desrosiers et Groulx. D'abord, Desrosiers écrit en 1920:

Jean Oberlé, [...] voulut un jour, du sommet des Vosges, revoir le beau pays de France. [...] Le jeune Alsacien s'enivra alors d'une telle ivresse de patriotisme qu'il ne put résister à l'appel d'une race dont il avait dans le sang toutes les qualités et tou[t]es les joies. Pour retrouver des impressions semblables aux siennes, il faut regarder, du haut de la colline parlementaire, le beau pays de Québec. [...] Ils sont là, autour de notre race, autour de la province de Québec, 120 000 000 de Saxons qui n'ont pu nous vaincre, nous assimiler, qui trouvent toujours en face d'eux les résistances inflexibles (Desrosiers, 12 juillet 1920: 1).

Et Groulx écrit, deux ans plus tard:

[L]e spectacle de ce petit groupe de Français enveloppés par une centaine de millions d'Anglo-Saxons, mais entêtés magnifiquement à ne pas se rendre, le spectacle de cette Alsace-Lorraine d'Amérique, plus seule, plus oubliée que l'autre, mais non moins endurante, non moins fidèle à elle-même depuis cent soixante-six ans, le spectacle d'une race qui met plus haut que toutes les

2. Léo-Paul Desrosiers fait référence à Jean Oberlé, héros du roman *Les Oberlé*, de René Bazin, publié en 1901. Ce roman met en scène le discours nationaliste alsacien et l'amour de l'auteur pour la France.

ambitions matérielles, l'orgueil, de sa culture, le prix de son âme, ce spectacle [...] je l'ai trouvé d'une beauté émouvante... (Groulx, 1922: 228).

La relation entre les deux auteurs est trop manifeste pour n'être qu'une coïncidence. Tous deux mettent en lumière l'isolement de la province de Québec, ainsi que la résistance du caractère national des Canadiens français, et tous deux comparent le Québec et l'Alsace-Lorraine en les présentant comme des piliers d'une identité nationale en danger. Alors que Groulx véhicule son discours au moyen d'un roman, Desrosiers utilise *Le Devoir* comme tribune pour présenter sa position éditorialiste sur le conflit ethnique.

Comme nous pouvons le constater dans l'extrait cité plus haut, Desrosiers envisage la relation entre les Anglais et les Français comme un combat dans lequel les Canadiens français sont condamnés à vivre inévitablement avec les armes à la main. À ses yeux, la survivance est la finalité de cette lutte contre les autres nations du Canada. Ce n'est pas pour rien que les journalistes de *L'Action française* parlent de Desrosiers comme d'un journaliste canadien «placé par la confiance de ses chefs à un important poste stratégique», comme s'il s'agissait d'un journaliste envoyé au front (juillet 1920: 329).

Le combat est constant: «l'ennemi veille, toujours prêt à bondir», dit Desrosiers en 1920, observant le parlement fédéral et deux anciens canons militaires orientés vers le Québec (Desrosiers, 12 juillet 1920: 1). Lionel Groulx décrit cette vision comme l'évocation du duel des nations au cœur même de la capitale canadienne (Groulx, 1971: 167) et il la remet en scène dans son roman. En effet, Jules de Lantagnac décrit le parlement incendié comme le symbole de «l'ardente lutte des races, en pleine guerre, [...] [et] comme les premiers craquements de la Confédération» (Groulx, 1922: 187). Ce passage est une transposition très intéressante de la vision de Desrosiers à son arrivée au Parlement, durant la même période.

Dans le même ordre d'idées, alors que Jules de Lantagnac désespère de retrouver ses racines canadiennes-françaises, Léo-Paul Desrosiers éprouve une émotion analogue. En effet, dès son arrivée, il se sent déjà *exilé* à Ottawa et il pense avec nostalgie à son *pays*, le Québec. L'étude des articles de Desrosiers nous permet de constater que son discours est loin du simple compte rendu parlementaire mentionné dans l'historiographie; il offre un plaidoyer pour la survivance canadienne-française.

L'influence de Groulx se perçoit dans la perception du conflit national. En effet, le discours de Desrosiers est guidé par la théorie providentialiste de Groulx. D'après ce dernier, les nations sont «l'œuvre de la Providence» et la diversité nationale est issue de cette dernière (Bock, 2004: 119). Guidé par cette théorie, Desrosiers soutient que la Providence a «enfermé dans les limites d'un seul pays deux races d'origine, de formation, d'éducation et de mentalité différentes» (Desrosiers, 11 janvier 1921:

1-2). Les luttes nationales qui en découlent règnent continuellement à travers tout le pays. Desrosiers analyse la cohabitation de deux nations sur un même territoire et la juge néfaste pour la sauvegarde de la nation canadienne-française. D'après lui, un contact trop répété avec l'Anglais aboutit à une indifférence religieuse et à un matérialisme qui affaiblissent l'esprit et l'âme de l'élément français (Desrosiers, 29 septembre 1920: 1). Cet état d'esprit fait écho à la conception de Lionel Groulx concernant la dualité nationale: le plus grand danger est de laisser les Canadiens français s'empêtrer dans «la mollesse et l'assimilation tranquille» (Courtois, 2017: 172).

De plus, le discours de Desrosiers édifie l'essence unique qui caractérise la nation canadienne-française. Déjà en 1919, dans un article publié dans *L'Action française*, le journaliste perçoit ce peuple comme «une entité ethnique, avec ses préoccupations politiques ou sociales, ses besoins et ses aspirations uniques» (février 1919: 67). En critiquant la perversion nationale, sous les traits de l'anglicisation des Canadiens français, Desrosiers met en lumière un discours vigoureux sur la protection de la langue française, au cœur de l'identité canadienne-française. Selon lui, les Canadiens français sont les premiers occupants du Canada, ils «ont des droits garantis par la constitution du pays, [et] ils forment une des parties composantes de la nation canadienne» (Desrosiers, 26 mars 1923: 1).

Pour les nationalistes du XX^e siècle, l'enseignement dans la langue maternelle participe alors à la formation de citoyens plus compétents. *Le Devoir* met en garde la population et, à cet égard, en 1923, Desrosiers compare l'anglicisation de sa province et l'inaction populaire à une exécution: «les populations françaises [...] sont prêtes à se mettre la tête sur le billot sans protestation» (Desrosiers, 23 janvier 1923: 1-2). Il précise que l'enseignement du français est d'une part un besoin primordial et, d'autre part, un honneur à la nation, une défense du patrimoine national et une résistance au capital étranger. Conséquemment, et à nouveau, il compare la lutte pour la protection de la langue à une guerre. En effet, il soutient en 1923 qu'en laissant les industriels américains ou britanniques s'installer dans la province et les institutrices ontariennes enseigner l'anglais aux enfants francophones, «nous fournissons aux étrangers les armes dont ils se servent contre nous, nous fournissons les liens qu'ils emploient pour retenir en sujétion la minorité [française]» (Desrosiers, 29 janvier 1923: 1-2). Dans cet article, le vocabulaire utilisé traduit une orientation éditorialiste réelle; en effet, il va utiliser des termes à la symbolique dépréciative tels que «exécution», «perversion», «indignation», «assimilation», «sujétion», «douleur» et «ravage» qui ne laissent planer aucun doute sur l'orientation idéologique de son plaidoyer.

Ce discours fait écho à celui qui dénonce l'américanisation de la province. L'année précédente, il appuyait justement les propos d'un député qui dénonçait l'entrée en masse des magazines américains au pays:

[Cette] littérature que nous lisons nous dénationalise, nous fait perdre nos caractéristiques, nous remplit de l'idéal américain, quand elle ne démoralise pas nos enfants. Car quelques-uns de ces magazines que les douanes laissent entrer sont immoraux et ne peuvent que gâter notre jeunesse (Desrosiers, 30 avril 1926: 1).

C'est avec un tel discours que Desrosiers considère l'importance de former un bloc canadien-français uni et solide au Parlement fédéral, contre le reste du Canada (Desrosiers, 9 octobre 1920: 1). Il soutient ces propos en 1920 et les réitère en 1923 lorsqu'il affirme que la députation canadienne-française devrait former une association afin de se protéger et de garantir une égalité numérique au sein des ministères fédéraux (Desrosiers, 5 octobre 1923: 1). Puis, Desrosiers regrette l'absence d'une plus forte opposition canadienne-française grâce à laquelle «les intérêts de la province seraient mieux sauvegardés et une vigilance plus sévère s'exercerait en hauts lieux» (Desrosiers, 3 avril 1925: 1). Rappelons qu'en 1931 le poids du Québec au Parlement fédéral ne constituait qu'environ 35 % de la représentation parlementaire et qu'il a continué de régresser par la suite.

En 1925, Desrosiers déplore la situation d'alors et il considère que la fermeté des mesures protectionnistes doit être privilégiée, car «tôt ou tard, si le bloc uni se maintient, il fera pencher la balance du côté où nous voudrions qu'elle aille», conclut-il (Desrosiers, 9 octobre 1920: 1). Le journaliste développe donc une pensée qui se distingue de celle de Groulx: il fait la promotion d'un discours dans lequel la recherche d'autonomie de la nation canadienne-française est au cœur des rapports politiques de celle-ci avec son homologue anglophone au Parlement.

La dualité nationale dans la politique canadienne

La promotion d'une autonomie de la nation canadienne-française est aussi une réaction à un discours impérialiste transmis par le gouvernement fédéral et répandu dans la population canadienne-anglaise. L'élection en juillet 1920 d'Arthur Meighen au poste de premier ministre, chef unioniste et fervent impérialiste, est loin d'être appréciée dans la province francophone. En 1924, lorsque le Parti conservateur espère obtenir un appui de la part de la population francophone, Desrosiers observe la situation d'un autre oeil: «les paroles mêmes de M. Meighen dans ses discours actuels n'éveillent et n'éveilleront jamais aucun écho sympathique dans notre province» (Desrosiers, 12 janvier 1924: 1). Il soutient que la campagne électorale dirigée contre la province de Québec, dénoncée par les journalistes du *Devoir* en 1917, est toujours inscrite dans les mémoires. Le refus des

conservateurs d'abolir le Règlement XVII en Ontario est aussi fortement critiqué par les nationalistes canadiens-français. «On ne peut pousser l'imbécillité politique plus loin», déplore Desrosiers (Desrosiers, 12 janvier 1924: 1). En 1924, il qualifie cette loi d'odieuse et d'absurde (Desrosiers, 22 octobre 1924: 1-2). Il précise: «les deux races se sont associées dans une union politique avec des droits égaux, se promettant le respect réciproque de tous leurs droits [...]. Tout système d'enseignement qui n'apprend pas à l'une des races le respect de l'autre [...] ne peut être national» (Desrosiers, 22 octobre 1924: 1-2).

Durant l'ensemble de la période, Desrosiers juge que certains partis politiques orientent leur politique sur les lignes de race: en 1922, Meighen alimente les querelles entre l'Est et l'Ouest et espère tourner le Canada anglais contre le Canada français (Desrosiers, 20 mars 1922: 1). Cette attitude de la part du parti d'opposition est commune au système des partis britanniques, mais Desrosiers y voit la manifestation d'une attitude antifrancophone.

Desrosiers et Groulx partagent un discours qui fait la promotion de la nation canadienne-française dans sa relation avec la nation canadienne-anglaise. En vérité, dès 1918, Groulx soutient que la Confédération renforce la rivalité entre les deux nations. L'Acte confédératif rassemble deux groupes distincts pourtant en conflit depuis plusieurs décennies; il constitue dès sa promulgation une menace pour les minorités françaises du dominion (Groulx, 1918: 138). En 1922, son roman peut justement être considéré comme une allégorie de la Confédération: la relation entre Lantagnac et sa femme symbolise les dangers de l'assimilation et, au-delà, leur divorce est synonyme de rupture entre la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise. Ce roman répond à la crainte véhiculée par la revue *L'Action française* qui ne veut pas que la «bonne-entente» entre les deux nations du Canada se fasse par l'assimilation des Canadiens français (Courtois, 2017: 232; 222). Desrosiers croit aussi que, depuis la Confédération, le pays n'est pas naturellement uni. En ce sens, il observe que les politiciens fédéraux exploitent «les antagonismes qui jaillissent d'eux-mêmes de la configuration du sol, de la différence des races, de la diversité des religions qui se sont attiré la confiance et le zèle des âmes» (Desrosiers, 4 janvier 1922: 1). Il juge que le système politique canadien est ainsi une constante tentative dissolvante de l'unité nationale; il est nocif. Les députés qui alimentent ces luttes sont des destructeurs de la nation. Ils agissent avec dédain; avides de pouvoir, ils exploitent la colère, la haine et la révolte. Durant cette période, Desrosiers se fait de plus en plus éditorialiste lorsqu'il en vient à la conclusion que «l'élément dissolvant de la Confédération, c'est la politique, et que les facteurs dissolvants sont les politiciens» (Desrosiers, 4 janvier 1922: 1).

Durant l'entre-deux-guerres, des interrogations primordiales pour la survie de la nation canadienne-française

sont au cœur des revendications nationalistes. Desrosiers conçoit la dualité nationale comme une lutte continuelle et croit que l'élément canadien-français doit s'unir afin de garantir sa survie. En ce sens, il se questionne sur la compatibilité des intérêts de chaque parti et il met en évidence l'opposition qui semble omniprésente entre la survivance de la nation canadienne-française et celle du pays (Desrosiers, 9 octobre 1920: 1). Malheureusement, durant son séjour dans la capitale fédérale, il constate que les droits des minorités francophones sont souvent peu reconnus par la nation anglo-canadienne.

Dans l'esprit du journaliste, les intérêts de la nation canadienne-française sont souvent subordonnés aux intérêts des partis politiques. Il reprend là un des fondements du discours nationaliste depuis la fin du XIX^e siècle: les lignes partisans au fédéral nuisent considérablement à la nation canadienne-française. Celle-ci devrait faire front commun et envoyer une députation fédérale réunie dans un parti national canadien-français. En ce sens, un Canadien français à la tête du pays fera passer l'intérêt national avant celui de la nation francophone. Dans ces conditions, Desrosiers considère que le bloc canadien-français au Parlement doit conserver son unité tout en restant plus attentif aux effets néfastes de l'impérialisme (Desrosiers, 18 décembre 1920: 1). En 1925, il affirme que l'appui de la province de Québec est garant d'une victoire au Parlement fédéral (Desrosiers, 26 janvier 1925: 1). À cet égard, l'impérialisme affiché au Parlement devient un enjeu électoral. Il observe que cette solidarité francophone contre la politique probritannique des partis fédéraux est une force et une influence que le Québec ne doit pas sous-estimer (Desrosiers, 28 mars 1921: 1). À ses yeux, cela devrait définir l'action politique de la nation canadienne-française.

Dans son discours sur la langue, Desrosiers juge que les députés québécois ont manqué de ténacité et d'agressivité lorsqu'ils avaient la possibilité de protéger la langue française: «c'est à désespérer à jamais d'être traité justement dans la Confédération canadienne» (Desrosiers, 12 octobre 1922: 1-2). Lorsque les droits des Canadiens français ne sont pas respectés, il réclame une intervention de la part des députés (Desrosiers, 19 juin 1924: 2). Selon lui, ces derniers devraient adopter une position indépendante au Parlement afin d'obtenir un meilleur traitement pour leurs électeurs. En 1924, lorsque la langue française est totalement absente de l'exposition impériale³, il attribue cette situation aux députés canadiens-français. Il les accuse de ne pas se préoccuper de faire valoir leur rôle dans le développement national du pays, en n'ayant

pas «le courage de protester contre cette injustice énorme commise à l'endroit de notre langue par le gouvernement» (Desrosiers, 4 juin 1924: 2). Selon Desrosiers, considérant que la situation politique canadienne ne peut assurer la survivance des minorités françaises du pays et être garante de leurs intérêts, seules l'union des Canadiens français au Parlement et la solidité de cette dernière leur garantiront «la beauté de l'avenir» (Desrosiers, 28 mars 1921: 1).

Dans son roman, Lionel Groulx fait le même constat et semble avoir bien fait l'étude des articles de Desrosiers, lorsqu'il écrit que

se form[ait] peu à peu au parlement un bloc québécois solide. L'agitation scolaire dans quatre des provinces de la Confédération, les projets trop démasqués des anglicisateurs allaient provoquer [...] la constitution de ce bloc qui finirait par tenir à sa merci tous les gouvernements (Groulx, 1922: 163).

En effet, en 1921, l'arrivée au Parlement fédéral de Lomer Gouin, ancien premier ministre du Québec, marque une ère prometteuse. Desrosiers observe l'évolution du Parti libéral à la Chambre des communes et constate que le Canadien français possède un pouvoir certain sur ses confrères. Le bloc québécois au Parlement fédéral a ainsi une arme entre ses mains, un outil menaçant contre la députation anglophone, pouvant obliger le premier ministre à suivre un programme répondant mieux aux intérêts de la province francophone. «M. Gouin tient à Ottawa un pouvoir presque égal à celui du premier ministre», observe Desrosiers (Desrosiers, 7 novembre 1922: 2).

La victoire de ce bloc québécois n'est toutefois pas garantie. La place des Canadiens français au sein des ministères et des institutions politiques est critiquée par les nationalistes, qui observent que les francophones sont peu présents dans le service civil canadien. «L'administration du pays s'anglicise si dangereusement que bientôt il deviendra presque impossible d'obtenir en français les renseignements et les documents dont nous aurons besoin», regrette Desrosiers (Desrosiers, 12 juillet 1923: 1-2). Dans de nombreux articles, il réclame la nomination d'un Canadien français et demande aux députés une action en ce sens. Il critique le fait qu'il y ait une nette iniquité salariale et proportionnelle entre les Canadiens français et les Canadiens anglais et il observe que le Québec a peu de soutien dans la presse et chez les politiciens. Son attitude se radicalise en 1923 lorsqu'il déplore que, dans la situation actuelle, la province de Québec n'a plus que ce qu'elle mérite puisque «les politiciens ne [vont] rien faire, le public [va] endurer des maux sans rien dire, empocher des refus sans se révolter» (Desrosiers, 9 novembre 1923: 1-2). Il signale l'absence presque totale de Canadiens français au sein des divers ministères fédéraux et demande aux députés canadiens-français du cabinet libéral d'exercer leur influence. Au Parlement comme ailleurs, «les Canadiens français

3. Les expositions impériales furent un moyen pour les dominions de présenter à la métropole britannique et à l'ensemble de l'Empire leurs ressources disponibles.

n'obtiennent rien de ce à quoi ils ont droit» (Desrosiers, 27 juillet 1925: 8).

Tout en critiquant la députation canadienne-français dans le cabinet libéral, Desrosiers critique aussi ouvertement la politique unioniste du gouvernement de 1920 et 1921. Son ton éditorialiste se fait grandement sentir durant ces années. Il juge que le gouvernement d'Arthur Meighen usurpe les pouvoirs du gouvernement populaire⁴: il n'est plus représentatif, n'a plus la confiance du peuple, il menace les institutions politiques et compromet le système politique canadien (Desrosiers, 16 février 1921: 1-2). Durant cette période, Desrosiers constate que la politique impérialiste du gouvernement unioniste ne peut garantir de bonnes relations entre les nations du Canada et, au-delà, la survivance des minorités.

En revanche, notons que les attaques du journaliste dans ce domaine ne sont pas réservées qu'au Parti conservateur. En effet, en 1923, Desrosiers considère qu'un chapitre de l'histoire canadienne est en train de s'écrire à travers la relation que le gouvernement fédéral libéral entretient avec les francophones de l'Ontario. En effet, ces derniers attendaient beaucoup de choses de la part des libéraux, lorsqu'ils ont été élus grâce à une majorité québécoise. Cependant, Desrosiers prévoit que les minorités françaises «devront vite déchanter; car les nouveaux détenteurs du pouvoir ne les respectent pas beaucoup plus que les anciens» (Desrosiers, 27 février 1923: 1-2).

Face aux manœuvres politiques qui ne peuvent garantir la survivance de la nation canadienne-française, Desrosiers observe que le Québec a su se garantir une certaine indépendance et une autonomie au sein de la Confédération (Desrosiers, 19 octobre 1920: 1). Dans l'ensemble, il valorise une vision de la nation canadienne-française comme autonome par rapport au reste de la fédération. Considérant que le gouvernement fédéral ne peut garantir la survivance des minorités du pays, la politique du gouvernement, mais également celle de l'Empire, est en ce sens grandement critiquée dans le discours du journaliste (Desrosiers, 23 février 1921: 1).

Groulx et Desrosiers s'influencent réciproquement, on l'a vu. Tous deux considèrent que la dualité nationale et la survivance de la nation canadienne-française sont au cœur des enjeux politiques et sociaux au tournant du XX^e siècle. Les principales dénonciations dans le discours éditorialiste de Desrosiers se concentrent autour de la lutte qui oppose les deux principales nations du Canada, lutte

que Groulx observe également dans son roman. Le journaliste déplore dès son arrivée à Ottawa le combat irréversible qui irradie au Parlement et dans l'ensemble du pays. La politique fédérale demeure la menace principale pour la nation canadienne-française et ce constat absorbe l'attention de Desrosiers durant son séjour. Dans ce contexte, le journaliste promeut l'unité politique des Canadiens français au Parlement et, plus largement, l'autonomie de la nation canadienne-française dans sa relation avec la nation canadienne-anglaise. En ce sens, la solidarité nationale est envisagée par Léo-Paul Desrosiers et Lionel Groulx comme garante de la survivance. Dans un contexte où le journaliste devrait se limiter à rapporter les faits, et non pas les commenter, il est juste de soutenir l'hypothèse que les articles politiques de Léo-Paul Desrosiers sont porteurs du discours nationaliste canadien-français et témoignent de l'ascendance des idéologies dans la transmission de l'information politique dans *Le Devoir*.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

DESROSIERS, Léo-Paul (1919). «La nationalisation de notre littérature». *L'Action française*, février 1919, p. 67.

DESROSIERS, Léo-Paul (1919). «La naissance d'une race». *L'Action française*, août 1919, p. 374.

DESROSIERS, Léo-Paul. «Chronique d'Ottawa». *Le Devoir*, 1920-1927.

GROULX, Lionel (1918). *La Confédération canadienne*. Montréal: Imprimerie du *Devoir*.

GROULX, Lionel (1922). *L'appel de la race*. Québec: Fides.

GROULX, Lionel (1971). *Mes mémoires*. T. 2: 1920-1928. Montréal: Fides.

SANS AUTEUR (1920). «L'appel aux armes». *L'Action française*, juillet 1920, p. 329-331.

SANS AUTEUR (1922). «L'appel de la race». *L'Action française*, août 1922, p. 126.

Études

BOCK, Michel (2004). *Quand la nation débordait les frontières: les minorités dans la pensée de Lionel Groulx*. Québec: Hurtubise.

BROWN, Craig (1999). *Histoire générale du Canada*. Louiseville: Boréal.

COURTOIS, Charles-Philippe (2017). *Lionel Groulx: le penseur le plus influent de l'histoire du Québec*. Montréal: Les Éditions de l'Homme.

GALLICHAN, Gilles (1996). «Le troisième Fauteuil: Ægidius Fauteux, Léo-Paul Desrosiers, Luc Lacourcière». *Les Cahiers des dix*, n° 51, p. 55-76.

GÉLINAS, Michelle (1973). *Léo-Paul Desrosiers ou le récit ambigu*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

4. Termes utilisés à l'époque pour se référer à un gouvernement représentatif.

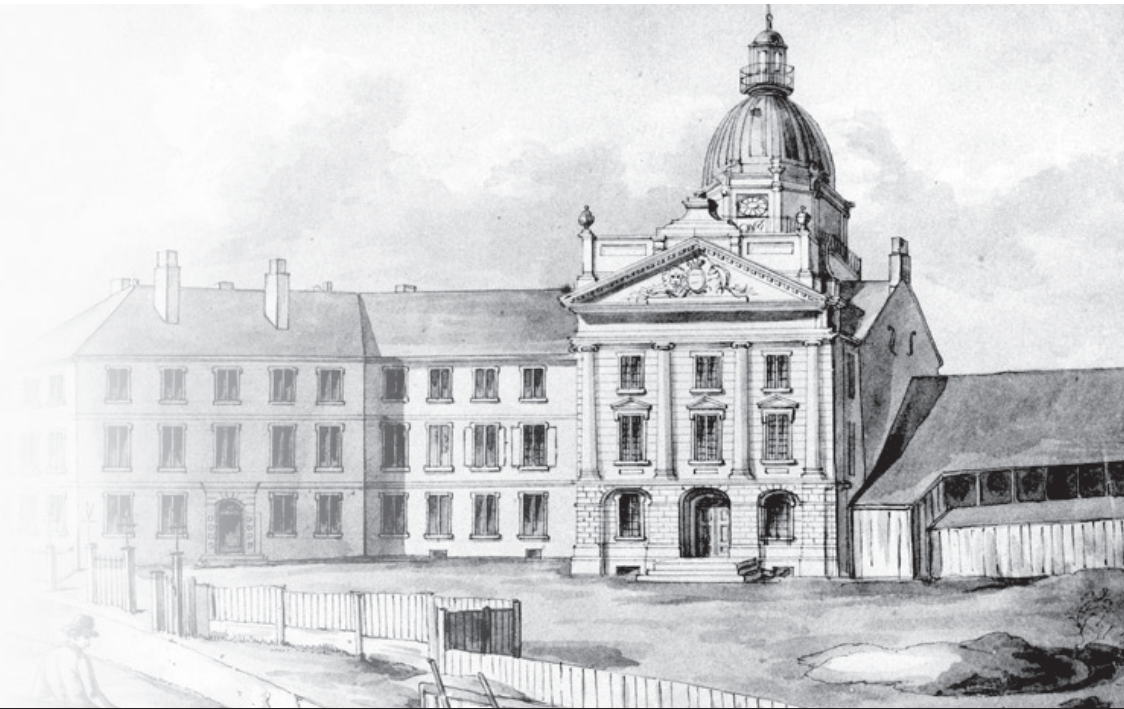
RICHER, Julia (1966). *Léo-Paul Desrosiers*. Montréal: Fides.

RYAN, Pascale (2006). *Penser la nation: la Ligue d'action nationale, 1917-1960*. Montréal: Leméac.

SAINT-PIERRE, Jocelyn (2007). *Histoire de la tribune de la presse à Québec, 1871-1959*. Québec: VLB éditeur.

PARTIE 3

**LES ÉLITES AU XIX^e SIÈCLE:
RÉSEAUX ET SOCIABILITÉ**



Jonathan Sewell, témoin du renouvellement des élites au Bas-Canada (1800-1825)¹

Marie Zissis

Candidate au doctorat en histoire,
Université de Montréal-Université Paris-Sorbonne

Le tournant du XIX^e siècle constitue une période clé dans l'histoire du Canada. Depuis l'Acte constitutionnel de 1791, la colonie est divisée en deux provinces: le Haut-Canada et le Bas-Canada. Au Bas-Canada se côtoient les populations (et leurs élites) d'au moins deux cultures ethnolinguistiques différentes²: les Canadiens

français et les anglophones (Britanniques ou loyalistes venus des États-Unis après la guerre de l'Indépendance). Les élites de ces deux groupes vont devoir s'adapter à l'évolution que connaît la société canadienne à cette époque.

Le juge Jonathan Sewell (Greenwood et Lambert, 1988, vol. 7), par la correspondance professionnelle et personnelle qu'il entretient avec le fleuron des gouvernants canadiens, est un témoin privilégié de l'influence

1. Je remercie la bourse Charles-S.-N.-Parent et la Bibliothèque des livres rares et collections spéciales de l'Université de Montréal pour leur soutien financier et pour m'avoir permis d'étudier les archives de la collection de canadiana Louis-Melzack.

2. Pour cet article, je travaillerai uniquement sur les populations canadiennes-françaises et anglaises car ce sont elles qui disposent du pouvoir. De plus, les archives utilisées pour cette étude ignorent totalement les Premières Nations et les répercussions des divers changements dont je vais traiter sur

ces derniers. Cependant, les autochtones font partie intégrante de l'histoire du Canada de cette époque et sont autant affectés que le reste de la population par les changements politiques, économiques et sociaux dont traite cet article, bien qu'ils soient souvent ignorés par leurs contemporains et écartés par les historiens qui les présentent comme détachés du reste de la société canadienne.

des élites anciennes et nouvelles dans les premiers temps du Bas-Canada. Les archives de la collection de canadiana Louis-Melzack de l'Université de Montréal regroupent plus de 4000 volumes, de nombreux journaux, plus de 1000 manuscrits ainsi que la correspondance de nombreux politiciens et administrateurs de la province entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle, dont celle du juge Sewell dans un fonds portant son nom. Elles permettent d'avoir un point de vue exceptionnel sur tout un réseau de sociabilité professionnelle dont le juge est le centre. Sa position permet d'étudier les relations qu'entretiennent les différents groupes élitaires entre 1800 et 1825 et d'appréhender leur influence sur la politique du Bas-Canada du début du XIX^e siècle.

La période 1800-1825 a été ciblée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, d'un point de vue purement pratique, les archives couvrent uniquement les années 1800 à 1825. Ensuite, il s'agit de l'apogée de la carrière de Jonathan Sewell au Bas-Canada: de sa nomination comme juge en chef en 1808 au début de ses déboires judiciaires durant les années 1820. Enfin, cette période est une époque d'agitation autour de l'Acte constitutionnel et de bouleversements politiques. Autant de raisons qui rendent ces 25 années particulièrement pertinentes pour cet article.

À la lumière de ces archives, des questions se posent: comment les élites canadiennes appartenant au réseau d'influence du juge Jonathan Sewell négocient-elles le tournant du XIX^e siècle? Quels sont leurs comportements sociaux et politiques entre 1800 et 1825? En nous basant sur les lettres conservées dans le fonds Jonathan Sewell de la collection Melzack, nous tenterons de comprendre la place qu'occupe Jonathan Sewell dans le réseau de ces élites. Dans un second temps, nous étudierons les différents groupes élitaires qui gravitent autour du juge. Enfin, nous nous pencherons sur leur influence politique, notamment à la Chambre d'assemblée et au Conseil exécutif.

Cet article est basé sur trois lettres qui semblent particulièrement représentatives de la situation et du réseau de Jonathan Sewell: un courrier de lord Dalhousie (Burroughs, 1988, vol. 7) adressé à Ryland, le secrétaire civil du gouverneur (M1/R01.005), qui illustre la place que Sewell occupe au sein de l'administration coloniale; une lettre écrite par le juge en chef Sewell à Ryland (M1/S03.010) pour présenter les différentes élites qui gravitent autour du personnage; enfin, une correspondance de l'abbé de Calonne (Galarneau, 1987, vol. 6) adressée à J. Sewell (M1/C04.001) qui donne un bon aperçu des vues politiques du juge. Cependant, nous utiliserons le fond Jonathan-Sewell dans son ensemble, bien que de façon moins approfondie que ces trois archives.

Historiographie

Jonathan Sewell

L'historiographie, sous la plume notamment de Michel Ducharme (2010) et Yvan Lamonde (2000, vol. 1; 2013), insiste surtout sur les attaques dont fait l'objet Jonathan Sewell dans le cadre de ses diverses fonctions au sein du gouvernement. Apparaissent son animosité à l'égard des Canadiens français et ses problèmes judiciaires après qu'il eut abusé à plusieurs reprises de son pouvoir. Ducharme (2010: 83) et Lamonde (2000, vol. 1: 111) soulignent tous les deux les procédures de destitution dont il est l'objet durant la période étudiée et Lamonde (2013: 25) évoque la commission d'enquête présidée par Papineau concernant le juge et son collègue Monk (Lambert, 1987, vol. 6). Les historiens relèvent également dans leurs études toute l'ambiguïté du personnage face à l'Acte constitutionnel de 1791. Orateur du Conseil législatif, il signe l'Acte constitutionnel tout en tenant un discours présentant l'union des deux Canadas comme quelque chose de néfaste pour la colonie et pour le pouvoir royal auquel il attache la plus grande importance (Lamonde, 2013: 37). En parallèle, Lamonde note dans un autre ouvrage que Craig, sur les conseils de Sewell, tente de revenir sur la constitution de 1791, proposant une «nouvelle division électorale de la province avec davantage de comtés dans les "townships" anglophones» (Lamonde, 2000, vol. 1: 57).

Cependant, à travers les archives exploitées pour cet article, une autre facette de Jonathan Sewell ressort: un fin politicien au réseau étendu. Tout en ayant une préférence marquée pour un mode d'administration proche de celui du Royaume-Uni, c'est un homme conscient de la nécessité de faire des compromis sur un territoire où se côtoient deux populations aux cultures politiques, sociales, économiques et religieuses très différentes. Il s'agit avant tout d'éviter une guerre civile à l'image de l'indépendance américaine. Le fonds étudié laisse apparaître une personnalité singulière. On y découvre un Jonathan Sewell qui considère ses collègues comme des rivaux avec lesquels il est en désaccord, mais qui semble être apprécié et même écouté au sein de son réseau.

Les élites et l'Acte constitutionnel de 1791

L'historiographie canadienne du début du XIX^e siècle regroupe les différents groupes élitaires sous le terme générique «élite canadienne», sans faire de distinction. Cependant, cela n'empêche pas les historiens d'aborder la question de la rivalité et des relations entre ces groupes élitaires. C'est le cas par exemple de Jean-René Thuot (2005) ou de Christian Dessureault et Christine Hudon (1999) qui l'étudient du point de vue des élites institutionnelles. Young (2014) et Fyson (2008; 2009), quant à eux, se concentrent sur les relations entre les élites francophones et anglophones. Ces différents aspects des

relations et des rivalités qui existent entre les élites se retrouvent dans le réseau de Jonathan Sewell.

L'historiographie illustre aussi les conséquences de l'Acte constitutionnel de 1791. Evelyn Kolish (1994) démontre qu'à cette date on assiste à une transformation du droit privé; paradoxalement, celle-ci permet une clarification de la situation judiciaire, notamment grâce à l'abandon de la mixité juridique. Mais cette mutation du droit provoque également l'augmentation des conflits entre Britanniques et Canadiens français. Peu à peu, le droit canadien s'anglicise, ce qui ne satisfait pas la population francophone. Evelyn Kolish montre qu'il existe des conflits ethniques autour du système juridique susceptible de régir la colonie, mais que des intérêts de classes pèsent lourd dans la balance. Ce flou et les germes de conflits qu'il porte en lui sont également illustrés dans les archives étudiées.

Cet article tentera de démontrer en quoi l'historiographie et l'analyse du réseau de Jonathan Sewell se recoupent sur certains points et comment, à d'autres moments, ces nouvelles archives permettent de découvrir une autre facette de l'histoire des élites canadiennes au début du XIX^e siècle.

La place de Jonathan Sewell

Jonathan Sewell naît dans le Massachusetts en 1766 et meurt à Québec en 1839. Lors de la Révolution, sa famille, membre de l'élite étatique et loyaliste, décide de quitter l'Amérique du Nord pour émigrer en Angleterre où Sewell restera jusqu'en 1785. Il fait son droit (britannique) au Brasenose College d'Oxford puis quitte le Royaume-Uni pour le Nouveau-Brunswick où il acquiert également la maîtrise de son art et de la langue française en pratiquant comme avocat. C'est pour exercer cette profession qu'il s'installe à Québec en 1789.

Il est le protégé du prince Edward Augustus (MacNutt, 1983, vol. 5), qui favorise son avancement tout au long de sa carrière. Sewell devient juge en chef du Bas-Canada et entre au Conseil législatif en 1808 où il siège jusqu'à sa démission en 1830. Au cours de cette période, il soutient le Parti des bureaucrates – où l'on trouve notamment Monk, Ryland (Lambert, 1988, vol. 7) et Mountain (Millman, 1987, vol. 6) qui sera évoqué plus loin. Lui-même étant un libéral modéré, il défend l'Acte constitutionnel de 1791 et participe à la mise en place de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada.

Son parcours

Libéral modéré, comme la majorité de son entourage, Jonathan Sewell soutient l'Acte constitutionnel et la création du Bas-Canada à laquelle il participe en tant que membre de l'Assemblée. Pour lui, il s'agit du moyen le plus sûr de conserver la suprématie royale dans une colonie où il craint la toute-puissance d'une Église catholique indépendante.

Procureur général en 1796, puis nommé juge en chef du Bas-Canada en 1808, Sewell entretient d'importantes relations professionnelles avec les différentes sphères de gouvernement et occupe une place influente à l'Assemblée, dont il est le conseiller juridique officiel. Président du Conseil législatif depuis 1809, il est conforté dans sa position en 1821 par le gouverneur Dalhousie, malgré ses déboires judiciaires et sa grande impopularité, au détriment de son collègue Herman Witsius Ryland³. Ce choix ne se fait d'ailleurs pas sans anicroche, Ryland se sentant lésé par la décision du gouverneur. Alors qu'il accuse lord Dalhousie de ne pas lui avoir confié la charge en dépit de longues et fidèles années de service, ce dernier lui adresse un courrier dans lequel il récite toute inimitié. «I know your long services and I rest upon your experience and wisdom for advice and confidential counsel. Beside yourself, I do not place that confidence in any other but the Chief Justice» (M1/R01.005).

Ces diverses fonctions et ses propres penchants politiques conduisent Jonathan Sewell à nouer des amitiés politiques avec le Parti des bureaucrates, également appelé le parti de Craig (Wallot, 1983, vol. 5). Les archives de la collection Melzack permettent de suivre ses relations avec des figures emblématiques de cette faction libérale modérée, anticatholique et attachée à la constitution britannique ainsi qu'à la suprématie royale: Jacob Mountain, Thomas Dunn (Tousignant et Wallot, 1983, vol. 5) et Herman W. Ryland, aux côtés desquels il s'oppose notamment à M^{gr} Plessis (Lambert, 1986, vol. 6), archevêque catholique de Québec et grand partisan de l'autonomie de l'Église.

Il accueille également les hôtes de marque de la Couronne et des gouverneurs successifs dans sa résidence de fonction à Québec, ce qui lui permet de nouer des relations sociales avec les plus hauts gradés de l'Empire en Amérique du Nord. À travers les archives étudiées pour cet article, on retiendra par exemple le baron de Rottenburg (Turner, 1987, vol. 6), sir John Coape Sherbrooke (Burroughs, 1987, vol. 6) ou sir James Kempt (Burroughs, 1985, vol. 8).

Ses réseaux

Jonathan Sewell se trouve au centre de plusieurs réseaux dont les membres ne se fréquentent que par son intermédiaire. Pour commencer, le juge fait partie d'un réseau d'amis auquel appartient Ryland («Dear sir», «Your Sewell» (M1/S03.001)) à qui il signe même une procuration financière (M1/S03.004), en dépit de la forte rivalité professionnelle qui les oppose.

3. Ces questions ne seront pas abordées dans cet article par manque d'espace et parce qu'elles n'ont pas de lien direct avec le sujet qui nous occupe ici.

Sewell bénéficie également d'un réseau professionnel très large et varié où se croisent les membres du Conseil exécutif et du Conseil législatif. S'y côtoient des Canadiens français comme Xavier Tarieu de Lanaudière (Beauregard, 1983, vol. 5) ou Philippe Aubert de Gaspé (Lacourcière, 1972, vol. 10), dont il est le mentor en droit (M1/S03.010), mais également Dunn et son parti de Britanniques anglicans. Il y rencontre aussi les gouverneurs successifs de la colonie: Robert Shore Milnes (Wallot, 1988, vol. 7), lord Dalhousie et sir James Craig (Wallot, 1983, vol. 5).

Le juge est aussi membre à part entière d'un réseau politique, lié à son réseau professionnel, comme cela a été souligné plus haut: les libéraux modérés du parti de Craig. À leur côté, Jonathan Sewell, qui craint l'Église catholique, milite pour l'officialisation de celle-ci dans le but de la rendre plus facilement contrôlable par le pouvoir royal. Dans l'hypothèse d'une réussite, les membres de cette faction imaginent pouvoir obliger le clergé catholique canadien à se soumettre au roi plutôt qu'au pape, donc à le dissoudre à long terme dans l'anglicanisme (Lamonde, 2000, vol. 1: 135-136).

Pour finir, Jonathan Sewell s'insère dans un réseau «de faveurs» sociales, professionnelles et politiques au sein duquel se retrouvent toutes les personnes qui lui sont (ou qui s'estiment lui être) redevables. Les hôtes de sa résidence professionnelle, souvent rencontrés par l'entremise de Ryland (M1/S04.004), en font partie, mais on peut ajouter le parti de Craig qui profite beaucoup de son influence et de ses autres réseaux pour diffuser leurs positions. Dans le schéma dessiné à partir de la correspondance de Jonathan Sewell (**figure 1**), on peut voir les différents réseaux qui gravitent autour du juge en chef entre 1800 et 1825. On peut également comprendre comment leurs protagonistes sont liés entre eux.

Comme on peut le voir, ces réseaux se superposent souvent (surtout au sein de l'élite anglophone) et sont généralement connectés par l'intermédiaire de Sewell, de Ryland ou des deux. Cette place centrale de Sewell est nettement visible dans les archives étudiées, où il entretient une correspondance suivie avec les autres membres de ses réseaux (M1/C04.001; M1/B04.001), mais également à travers la place qu'il occupe dans la correspondance des membres entre eux. Cependant, les participants à ces différents réseaux possèdent leurs propres connexions, comme Dalhousie et Kempt qui sont d'anciens amis de l'armée.

Les élites qui gravitent autour du juge

Depuis la Révolution américaine, le nombre d'anglophones (en particulier des loyalistes restés fidèles à la Couronne) n'a cessé d'augmenter dans la colonie, et plus particulièrement au Bas-Canada, où ils forment de plus en plus de *townships* régis par les lois anglaises plutôt que par la Coutume de Paris et le régime féodal. En 1800,

bien que la majorité de la population reste francophone, il y a un nombre significatif de colons loyalistes ou britanniques sur le territoire (Moore, 1984). Leur arrivée provoque un renversement de la hiérarchie administrative de la colonie; jusque-là les nobles canadiens-français avaient su se maintenir au sommet (Fyson, 2008), car ils représentaient la seule option viable des autorités coloniales britanniques. Dès la fin du XVIII^e siècle, les anglophones prennent peu à peu leur place dans les hautes sphères du gouvernement, reléguant lentement mais sûrement les nobles à l'Assemblée (Paquet et Wallot, 1973). Cependant, entre 1800 et 1825, malgré ce «déclin» inéluctable, les nobles sont toujours bien implantés et participent encore activement à la politique du Bas-Canada. Au cours de cette période, plusieurs types d'élites ethnolinguistiques et institutionnelles gravitent donc autour de Jonathan Sewell.

Des élites aux origines ethnolinguistiques variées

À la lecture de ce qui précède, une constatation s'impose: Jonathan Sewell s'entoure majoritairement de Britanniques. Ce sont d'abord des Anglais, à la tête de l'administration coloniale (Dalhousie, Craig, Milnes), mais on compte aussi un Écossais, sir James Kempt, et le baron de Rottenburg, aristocrate polonais, émigré en France avant de devenir Britannique à la faveur de la Révolution.

Mais les élites dont Jonathan Sewell s'entoure ne sont pas exclusivement anglophones. Il collabore également avec les élites francophones (canadiennes et émigrées d'Europe), nobles et non nobles. D'après les archives étudiées, parmi les élites francophones que le juge côtoie, on trouve notamment des religieux haut placés comme Joseph-Octave Plessis, prêtre et homme politique canadien, qui accédera à la dignité d'archevêque de Québec. Sewell correspond également avec l'abbé de Calonne, prêtre français noble, émigré au Canada après la Révolution française et vigoureux défenseur de l'autonomie ecclésiastique au Canada, comme leur correspondance le démontre: «il m'était impossible de reconnaître l'autorité d'un juge civil en matière ecclésiastique...»; «je vous prie de considérer, *My Lord*, qu'il n'y a pas prêtre qui ne regarde comme un devoir d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, quelles qu'en puissent être les conséquences» (M1/C04.001).

De hauts dignitaires laïques de la noblesse canadienne-française gravitent autour du juge Sewell, généralement pour des raisons professionnelles. C'est le cas notamment de Xavier Tarieu de Lanaudière, traducteur auprès du Conseil exécutif et de l'Assemblée législative. Dans une lettre à Ryland, Sewell annonce la visite du noble avant son départ pour la Grande-Bretagne, donc sa démission: «I have received a visit some four days ago from Mr Xavier Tarieu de Lanaudière, who to my surprise informed me that he was going to England on account

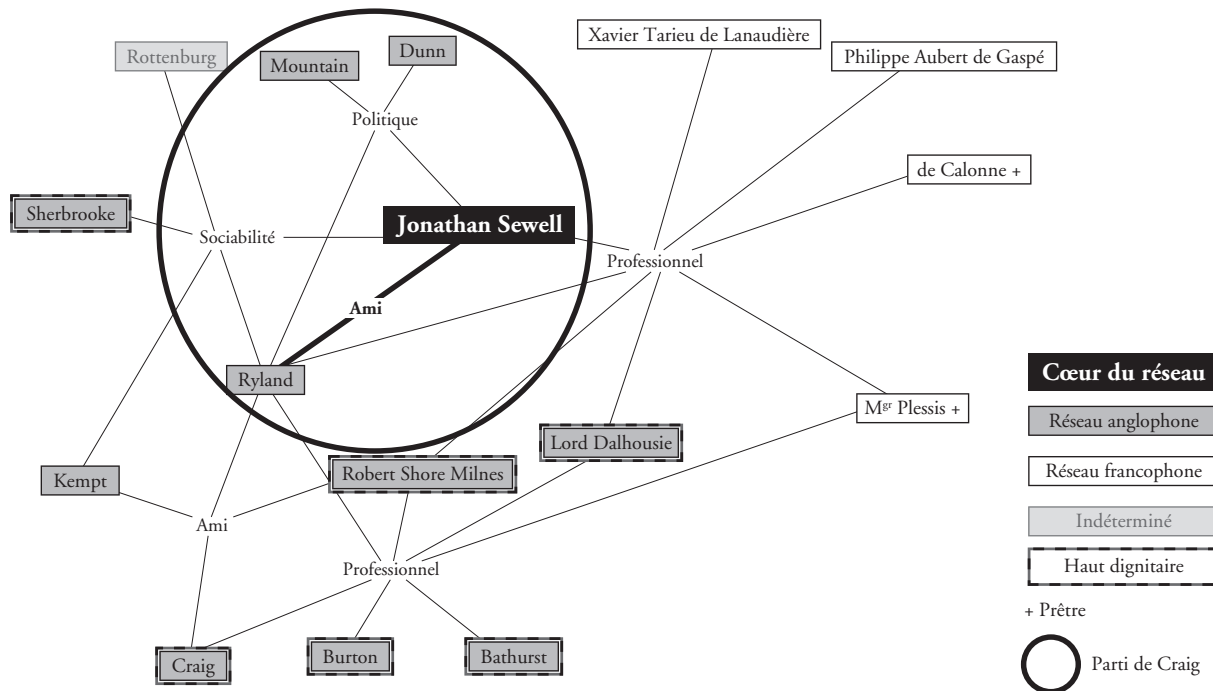


Figure 1 Réseau de Jonathan Sewell (1800-1825)
D'après les sources issues du fonds Jonathan Sewell.

of this month» (M1/S03.010). Le juge en profite pour suggérer Philippe Aubert de Gaspé, neveu de Tariou de Lanaudière et ancien stagiaire dans le cabinet d'avocats de Sewell, comme traducteur intérimaire: «I would take the occasion to inform the President that Mr De Gaspé son who is a student with me is able to perform the duties of translation...» (M1/S03.010).

En étudiant les réseaux que révèlent les archives, on constate plusieurs choses. Tout d'abord, même si l'on compte beaucoup d'anglophones, il y a peu de loyalistes issus des Treize Colonies (Jonathan Sewell lui-même mis à part) parmi eux. Les archives illustrent également bien la mixité ethnolinguistique qui règne dans l'administration de la colonie. Que ce soit au Conseil exécutif ou à l'Assemblée, Britanniques et Canadiens français travaillent côte à côte et Jonathan Sewell fait le lien entre eux.

Les groupes élitaires institutionnels

Les groupes élitaires qui entourent le juge peuvent également être classés en fonction de la catégorie socio-professionnelle des individus qui les composent. Jonathan Sewell est en relation avec différents groupes socioprofessionnels. Il côtoie des nobles d'origines canadienne et française (comme nous l'avons indiqué plus tôt), mais

également des membres de la *gentry* et de l'aristocratie britannique ainsi que des militaires (comme Kempt). On trouve aussi dans son entourage des marchands impliqués en politique (c'est le cas de la majorité des membres du parti de Craig). Enfin, il traite avec des religieux anglicans (par exemple, Mountain, évêque anglican de Québec faisant partie de la faction des bureaucrates) ou catholiques: l'exemple le plus frappant étant celui de Plessis, avec lequel il a au moins une discussion officiellement retranscrite dans les archives (M1/S03.009), d'une grande importance, puisqu'il discute avec lui de questions liées au pouvoir social et politique de l'Église catholique.

Les archives du fonds Jonathan Sewell permettent également de prendre conscience de l'importance de la pluriactivité au sein des élites de cette époque ainsi que du flou qui persiste entre des comportements «d'Ancien Régime» et ceux qui étaient plus adaptés au régime britannique. Dunn par exemple, bien qu'il soit d'origine britannique, devient seigneur au Canada tout en continuant à faire du commerce, deux activités en apparence contradictoires. Le régime seigneurial est, en effet, une réminiscence de la féodalité alors que le commerce, tel que le pratique Dunn, est proche du libéralisme économique; en outre, au sein de la colonie, Dunn s'attelle à des tâches politiques et administratives. Du côté francophone,

Tarieu de Lanaudière est très engagé dans la sphère politique britannique et, tout en demeurant seigneur, met en pratique des méthodes entrepreneuriales pour faire fructifier ses terres, à l'opposé de la tradition d'Ancien Régime. Pour finir, Philippe Aubert de Gaspé est l'archétype de cette pluriactivité à cheval entre Ancien Régime et modernité : seigneur noble, il pratique également une profession libérale (sous le mentorat de Sewell), entre en politique et termine sa vie comme écrivain.

La politique et les élites du point de vue de Sewell

En 1791, les autorités britanniques adoptent l'Acte constitutionnel qui sépare le Haut-Canada et le Bas-Canada et qui donne à chacun une chambre d'Assemblée législative (élue et proportionnellement représentative de la population), réclamée depuis un certain temps déjà par une partie de la population (en particulier les anglophones loyalistes, mais également des Canadiens français), ainsi qu'un Conseil législatif et un Conseil exécutif (dont les conseillers sont nommés par le gouverneur). L'Acte constitutionnel provoque également des bouleversements administratifs et judiciaires, faisant une plus grande place à la *common law* et aux lois britanniques en général (Fyson, 2010).

Fruit d'un compromis visant à maintenir la loyauté des Canadiens français tout en accommodant les immigrants loyalistes, cette loi divise le territoire de la province de Québec en deux parties en utilisant la rivière des Outaouais comme point de séparation. Le Haut-Canada se voit attribuer des institutions coloniales entièrement britanniques, alors que le système faisant cohabiter le droit civil français et le droit criminel anglais dans le Bas-Canada est maintenu. L'Acte constitutionnel instaure le parlementarisme de type britannique, accordant à certains propriétaires terriens le privilège de participer à l'élection des membres de l'Assemblée législative (Ducharme, 2010 : 60-61).

Quoiqu'elle réponde à une partie des demandes immédiates des sujets loyalistes, la nouvelle loi constitutionnelle apporte son lot de problèmes politiques nouveaux. En effet, une partie du peuple est maintenant en mesure d'élire des représentants qui peuvent, à leur tour, voter des lois ; mais ces lois doivent d'abord être entérinées par un Conseil législatif (nommé par le gouverneur). Le gouverneur de la province doit par la suite appuyer à son tour et possède un droit de *veto* sur tout projet de loi soumis à l'Assemblée législative.

La formation du Bas-Canada

Jonathan Sewell fait partie des administrateurs de la colonie qui soutiennent la séparation de la province en deux entités distinctes : le Haut-Canada et le Bas-Canada. Cependant, le passage de la *Province of Québec* au Bas-Canada ne se fait pas sans difficulté, surtout sur

le plan administratif. C'est le rôle du juge, en tant que conseiller auprès des différents conseils et assemblées, de comprendre et de rendre compréhensibles au gouverneur et à ses administrateurs les modifications qui ont lieu en 1791. Il échange notamment plusieurs lettres avec Ryland pour lui expliquer les raisons pour lesquelles les shérifs sont désormais inéligibles, afin que ce dernier puisse transmettre une information claire au gouverneur (M1/S03.005-008).

À travers les archives de Jonathan Sewell transparait clairement le problème que pose le changement de régime administratif de la colonie. Par exemple, dans une lettre adressée à James Craig, Ryland justifie avec force son augmentation de salaire, expliquant que son rôle dans l'administration a évolué, qu'il doit faire face à l'imprécision gouvernementale et à des conflits à l'Assemblée ; il explique ainsi le fait de ne pas suivre à la lettre les directives royales (M1/S03.016).

À l'opposé de l'échiquier politique, les catholiques francophones essaient de tirer parti de l'Acte constitutionnel, qui contient la notion de libre exercice de la religion (dans les limites de la suprématie royale). Le clergé essaie de convaincre Jonathan Sewell d'empêcher l'ingérence britannique dans les affaires spirituelles, contournant d'une certaine manière la notion de suprématie royale. C'est peine perdue, bien que le juge écoute les doléances avec patience et s'assure de garder toutes les factions en bons termes.

Cependant, la volonté de Jonathan Sewell (qui craint les factions) de garder une certaine paix au sein des diverses sphères de gouvernement n'empêchera pas la montée des dissensions qui mènera directement à la rébellion des patriotes, comme Ducharme l'explique très bien dans son livre *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838* (2010).

La Chambre d'assemblée et le Conseil exécutif

Le fonds Jonathan Sewell montre également le fonctionnement de l'administration du Bas-Canada, en particulier celui du Conseil exécutif et de la Chambre d'assemblée, ainsi que le rôle de lien que joue Jonathan Sewell entre ces institutions et en leur sein même. Tout d'abord, on constate que le bilinguisme est bien présent dans l'administration du Bas-Canada. Le poste qu'occupe Xavier Tarieu de Lanaudière comme traducteur pour le Conseil exécutif, l'Assemblée et le gouverneur en est l'exemple le plus flagrant, mais la correspondance et les procès-verbaux des rencontres de Sewell permettent de constater qu'il était lui-même parfaitement bilingue. On peut raisonnablement supposer qu'il n'était certainement pas le seul membre de l'élite anglophone à parler les deux langues principales de la colonie. De Calonne, par exemple, prêtre et député à l'Assemblée, parle couramment l'anglais (c'est d'ailleurs comme cela qu'il traite avec Sewell) et c'est également le cas d'Aubert de Gaspé,

puisqu'il devient traducteur par intérim au départ de son oncle pour le Royaume-Uni.

Enfin, les archives illustrent bien la montée des problèmes de factions au sein de l'Assemblée. C'est une question qui tient notamment une grande place dans la correspondance que Ryland entretient avec Kempt (M1/K02.001; M1/K02.009). Kempt formule d'ailleurs de nombreuses critiques à l'égard du nouveau système et conseille Ryland dans la gestion des partis. Cependant, comme on a pu le constater, ces conseils n'auront que peu d'effets à long terme, car les conflits en germe à l'Assemblée conduiront en 1837 à la rébellion des patriotes.

En conclusion, l'étude du réseau de connaissances élitaires de Jonathan Sewell permet plusieurs constats. On voit tout d'abord qu'il y a encore peu de loyalistes dans les arcanes du pouvoir, Jonathan Sewell mis à part. Au contraire, les nobles francophones sont bien présents au Conseil exécutif et à l'Assemblée – où ils se replieront petit à petit quand les loyalistes prendront de l'assurance et s'élèveront dans la hiérarchie administrative de la colonie (Paquet et Wallot, 1973). On constate une certaine mixité au sein des élites francophones et anglophones, mais, surtout, l'ancrage du bilinguisme dans la haute société bas-canadienne. Dans les hautes sphères de la société canadienne se côtoient donc des élites de différentes origines nationales européennes, mais également de catégories socioprofessionnelles variées. La correspondance de Jonathan Sewell permet alors de comprendre les rivalités qui existent entre les élites institutionnelles, comme l'illustrent particulièrement les relations que le juge entretient avec les prêtres catholiques Plessis et Calonne. Au sein des élites administratives, l'ancien et le nouveau régime coexistent donc à travers des élites diverses.

Le réseau de Jonathan Sewell est varié de par les individus qui le constituent, mais également grâce aux types de relations qui relient ces individus entre eux. On comprend l'importance des relations interpersonnelles et de la sociabilité au sein des élites au début du XIX^e siècle à travers la superposition des liens professionnels et amicaux.

Enfin, les archives de Jonathan Sewell permettent d'avoir un aperçu des rouages politiques et administratifs du Bas-Canada. On voit notamment l'importance de la suprématie royale et les problèmes de factions qui sévissent au sein de la Chambre d'assemblée. On constate aussi que l'Acte constitutionnel crée un flou administratif durable. La correspondance de Ryland, Kempt et Jonathan Sewell, en traitant de ces difficultés au sein du gouvernement, permet de voir les germes des dissensions qui mèneront aux rébellions de 1837-1838.

On peut désormais se poser la question suivante : Jonathan Sewell, et le réseau dont il est le centre, est-il

représentatif du renouvellement des élites au début du XIX^e siècle ou bien est-ce une exception? Peut-on trouver d'autres réseaux du même type à cette époque? Est-ce une particularité des élites canadiennes, coloniales ou tout simplement nord-américaines? Ou bien cette mixité des élites était-elle liée au temps de transitions que connaît la colonie depuis la Cession de 1763; dans ce cas, l'étude des réseaux élitaires, plus tard dans le courant du XIX^e siècle, laisserait-elle apparaître des différences liées aux nationalités? Trouverait-on encore des nobles francophones à des positions de pouvoir? Autant de questions qui mériteraient d'être étudiées pour brosser un tableau plus complet de la société canadienne entre la Cession et la Confédération.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

COLLECTION DE CANADIANA LOUIS-MELZACK, fonds Jonathan Sewell, disponible à l'Université de Montréal, Bibliothèque des livres rares et collections spéciales:

M1/B04.001;
M1/B11.049-050;
M1/C04.001;
M1/C24.034-35;
M1/K02.001;
M1/K02.009;
M1/R01.004-006;
M1/S03.001-017;
M1/S04.004.

Études

BEAUREGARD, Yves (1983). «Tariou de Lanaudière, Xavier-Roch». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 5. Université Laval / University of Toronto.

BURROUGHS, Peter (1985). «Kempt, sir James». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 8. Université Laval / University of Toronto.

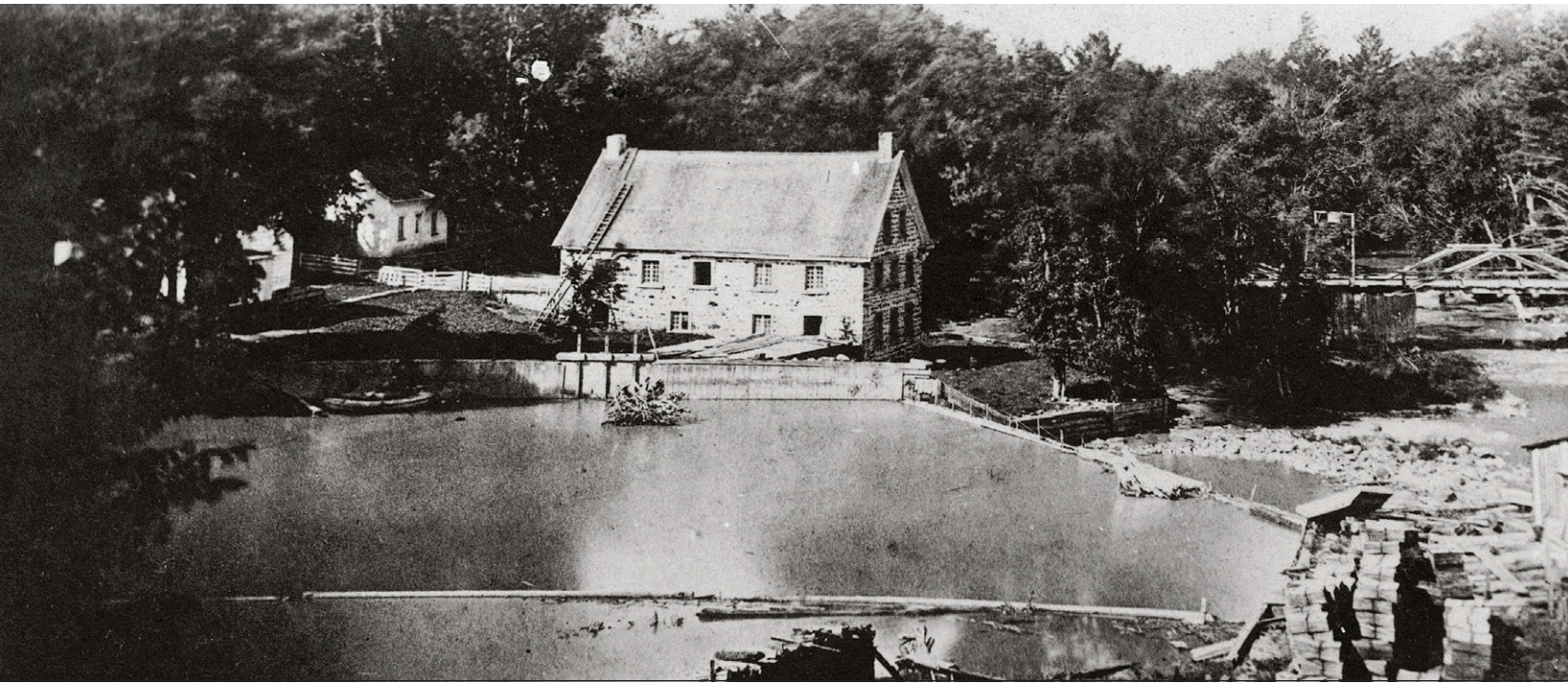
BURROUGHS, Peter (1987). «Sherbrooke, sir John Coape». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.

BURROUGHS, Peter (1988). «Ramsay, George, 9^e comte de Dalhousie». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 7. Université Laval / University of Toronto.

DESSUREAULT, Christian, et Christine HUDON (1999). «Conflits sociaux et élites locales au Bas-Canada: le clergé, les notables, la paysannerie et le contrôle de la fabrique». *The Canadian Historical Review*, vol. 80, n^o 3, p. 413-439.

DUCHARME, Michel (2010). *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.

- FYSON, Donald (2008). «The Canadiens and British Institutions of Local Governance in Quebec from the Conquest to the Rebellions», dans Nancy Christie (dir.), *Transatlantic Subjects: Ideas, Institutions and Social Experience in Post-Revolutionary British North America*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press, p. 45-82.
- FYSON, Donald (2009). «Domination et adaptation: les élites européennes au Québec (1760-1841)», dans Claire Laux, François-Joseph Ruggiu et Pierre Singaravelou (dir.), *Au sommet de l'empire: les élites européennes dans les colonies (XVI^e-XX^e siècle) / At the Top of the Empire: European Elites in the Colonies (16th-20th century)*. Bruxelles et New York: P.I.E. Peter Lang, p. 197-218.
- FYSON, Donald (2010). *Magistrats, police et société: la justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)*. Montréal: Hurtubise.
- GALARNEAU, Claude (1987). «Calonne, Jacques-Ladislav-Joseph de». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.
- GREENWOOD, F. MURRAY, et James H. LAMBERT (1988). «Sewell, Jonathan». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 7. Université Laval / University of Toronto.
- KOLISH, Evelyn (1994). *Nationalismes et conflits de droits: le débat du droit privé au Québec, 1760-1840*. Montréal: Hurtubise.
- LACOURCIÈRE, Luc (1972). «Aubert de Gaspé, Philippe-Joseph». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 10. Université Laval / University of Toronto.
- LAMBERT, James H. (1986). «Plessis, Joseph-Octave». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.
- LAMBERT, James H. (1987). «Monk, sir James». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.
- LAMBERT, James H. (1988). «Ryland, Herman Witsius». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 7. Université Laval / University of Toronto.
- LAMONDE, Yvan (2000). *Histoire sociale des idées au Québec (1760-1960)*. Vol. 1. Québec: Fides.
- LAMONDE, Yvan (2013). *Trajectoires intellectuelles et politiques des XIX^e et XX^e siècles québécois*. Québec: Del Busso.
- MACNUTT, W. S. (en collaboration avec) (1983). «Edward Augustus, duc de Kent et Strathearn». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 5. Université Laval / University of Toronto.
- MILLMAN, Thomas R. (1987). «Mountain, Jacob». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.
- MOORE, Christopher (1984). *The Loyalists: Revolution, Exile, Settlement*. Toronto: Macmillan of Canada.
- PAQUET, Gilles, et Jean-Pierre WALLOT (1973). *Patronage et pouvoir dans le Bas-Canada, 1794-1812*. Montréal: Les Presses de l'Université du Québec.
- THUOT, Jean-René (2005). «Élites locales et institutions à l'époque des Rébellions: Jacques Archambault et l'épisode du presbytère de Saint-Roch-de-l'Achigan». *Histoire sociale / Social History*, vol. 38, n° 76, p. 339-365.
- TOUSIGNANT, Pierre, et Jean-Pierre WALLOT (1983). «Dunn, Thomas». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 5. Université Laval / University of Toronto.
- TURNER, Wesley B. (1987). «Rottenburg, Francis de, baron de Rottenburg». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.
- WALLOT, Jean-Pierre (1983). «Craig, sir James Henry». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 5. Université Laval / University of Toronto.
- WALLOT, Jean-Pierre (1988). «Milnes, sir Robert Shore». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 7. Université Laval / University of Toronto.
- YOUNG, Brian (2014). *Patrician Families and the Making of Quebec: The Taschereaus and McCords*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.



Mauvais payeurs, conflits religieux et relations commerciales tendues

Sociabilité et notabilité d'un seigneur du Centre-du-Québec: Jonathan Würtele

Nicolas Lelièvre

Candidat à la maîtrise en études québécoises,
Université du Québec à Trois-Rivières

Depuis la Conquête, la part de la bourgeoisie dans la proportion des propriétaires de biens seigneuriaux s'accroît (Grenier, 2012: 154). Pour ses membres, le foncier est considéré comme un investissement à long terme, jouant un rôle profitable dans les activités économiques. De 1782 à 1840, 97 fiefs passent aux mains des bourgeois anglophones, sans compter les possessions acquises dans les townships (Grenier, 2012: 157).

À partir de 1760, la transition entre seigneurs français et anglais est un processus qui s'inscrit dans la durée. Un double rapport d'altérité s'opère puisque le «nouveau» seigneur est radicalement différent du reste des individus, tant sur le plan social que sur le plan ethnique.

Les travaux antérieurs liés à ces «seigneurs bourgeois» se restreignent communément à la condition rurale (Baribeau, 1983) ou entrepreneuriale (Robert, 1972) de ces propriétaires fonciers. Ils omettent dans bien des cas les heurts relatifs aux régulations seigneuriales ou amoindrissent l'existence de leurs activités citadines.

Concepts, méthodologie et sources

La présente contribution s'intéresse à la gestion des conflits propres à la pluriactivité économique seigneuriale. Par conséquent, quelles sont les stratégies mises en œuvre par Jonathan Würtele, fils aîné et héritier du titre de seigneur de Saint-David entre 1831 et 1853, pour endiguer les problèmes? Comment résout-il les retards

de paiement des arrérages seigneuriaux? Quelles sont les relations qu'entretient ce seigneur anglican avec le curé de la paroisse? De quelles façons sont gérées les finances familiales en milieu urbain avec les différents agents économiques de la ville de Québec? Voilà les points principaux que nous souhaitons élucider.

Le concept de sociabilité, défini par Jean-Pierre Gutton, permet d'aborder l'interrelation des divers acteurs concernés par l'étude de la résidence seigneuriale «à l'intérieur d'un cadre donné, ville ou village [...]. Ce sont ces liens, ces rapports [sociaux] bons ou mauvais, amicaux ou conflictuels, qui définissent une vie sociale» (1998: 7). La seigneurie est donc un cadre d'analyse de la sociabilité rurale en présence du seigneur.

Le concept de notabilité évolue en fonction du développement du territoire laurentien et de l'augmentation de la population. L'instauration du régime britannique l'influence également. Bien qu'elles ne soient pas systématiquement liées à la propriété seigneuriale, certaines professions existantes en milieu rural permettent de constater la concentration des pouvoirs liés à la notabilité entre les mains de quelques personnes (Grenier, 2007: 212). La place du seigneur dans la société locale, ses stratégies familiales et ses relations avec la région proche et le reste de la province sont à considérer (Guérard, 1988: 28-30).

Le fonds de la famille Würtele couvre la période allant de 1723 à 1906 (ASTR/FN-0022). Il se trouve au Séminaire Saint-Joseph à Trois-Rivières. La documentation disponible témoigne des aspects sociaux, économiques et judiciaires des trois principaux membres de la lignée devenus propriétaires d'un territoire seigneurial. Pour répondre à notre problématique, nous exploiterons une partie des actes d'obligation, des jugements et de la correspondance que recèle ce fonds. La méthodologie utilisée intègre les rapports à l'espace ainsi que la notion de territoire comme modalité du pouvoir.

Les premières sources sélectionnées pour notre étude sont les actes d'obligation. Ceux qui ont été retenus font état de sommes et de retards de paiement considérables. Si le débiteur ne rembourse toujours pas sa dette, le créancier peut faire intervenir l'institution judiciaire. Les jugements rendus par la Cour du banc du roi constituent donc notre deuxième corpus documentaire. La correspondance de Jonathan Würtele avec François-Xavier Gingras, son agent établi à Québec, est la troisième source que nous exploitons. Riches en informations, ses envois permettent de dresser un historique des affaires familiales, tant en campagne qu'en milieu urbain.

Nous analyserons premièrement les démêlés en milieu rural avec certains censitaires en ce qui a trait aux concessions. La deuxième partie traitera des tensions sous-jacentes à la notabilité au sein de la paroisse, plus précisément les relations entre le seigneur et le curé. Nous terminerons par les désagréments financiers qu'a

pu connaître Jonathan à Québec par l'étude de billets le reliant à certains agents économiques.

Chronologie familiale

Entre 1775 et 1780, Josias et son frère John, âgés de 15 à 20 ans, décident de quitter l'Allemagne pour retrouver leur oncle Jonathan Eckart, prospère marchand de tabac, à Québec. Formé aux rigueurs du métier, le premier investit dans le foncier. Le 15 septembre 1808, le domaine seigneurial de Deguire est mis en vente à Trois-Rivières. Josias y injecte une somme estimée à £1 300. Il accomplit son acte de foi et hommage le 8 mai 1809. À présent seigneur, il rejoint ces petits et grands propriétaires fonciers, ces marchands et entrepreneurs qui accèdent à la propriété seigneuriale afin de se conférer un rang social plus prestigieux et d'obtenir les honneurs ainsi que les bénéfices qui vont de pair avec la diversification de leurs activités économiques.

En raison d'un mauvais arpentage, il construit son manoir et son moulin sur le territoire voisin de Bourg-Marie-de-l'Est qui appartient à la seigneuresse Margaret Barrow. Ce n'est que le 28 octobre 1822, après plusieurs démêlés judiciaires, qu'il parvient à obtenir gain de cause. À sa mort, le 30 mai 1831, Josias lègue par testament ses seigneuries à son fils aîné Jonathan avec substitution en fidéicommissaire jusqu'à la quatrième génération. Le reste de ses biens, propriétés et immeubles, est distribué entre les enfants de ses deux mariages (Cyr, 1987).

Tensions économiques liées à la propriété seigneuriale

Le système seigneurial

Jonathan Würtele hérite du titre et de la fonction de seigneur en 1831. Devenir un parfait gestionnaire de ce type de propriétés demande des compétences essentielles et un temps d'adaptation. Avant sa mort, Josias laisse Jonathan s'occuper graduellement des affaires familiales à Québec. Il en est probablement de même pour le domaine seigneurial. Cela aurait permis à l'aîné d'être au fait de certains problèmes qui surgiraient au moment de son entrée en possession de la seigneurie, tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

L'historiographie a largement abordé les conflits sociaux liés au système seigneurial. Dans les années 1970, Louise Dechêne mentionne la rigidité de l'institution dans la vallée laurentienne (1974). Une nouvelle école de pensée apparaît durant cette période. La conception du bon seigneur-colonisateur est délaissée. L'idée que l'appareil seigneurial soit une création qui restreint les libertés d'action des habitants la supplante. Fernand Ouellet (1977), Sylvie Dépatie (1987) et Thomas Wien (1990) démontrent que le système engendre des conflits sociaux entre les propriétaires seigneuriaux et la paysannerie établie. Cette réalité pèse lourd dans les rapports

de sociabilité unissant seigneurs et résidents du territoire. À partir des années 1980, l'historiographie se tourne vers d'autres questionnements liés à l'histoire rurale et délaisse la composante seigneuriale. La seigneurie devient un élément de compréhension de la société rurale préindustrielle. Elle permet l'observation de phénomènes sociaux et économiques (Grenier, 2012: 29).

Moins abordée, la question seigneuriale au XIX^e siècle est néanmoins étudiée par quelques chercheurs. Nous pouvons mentionner Allan Greer (2000), qui analyse la société rurale du bas Richelieu entre 1740 et 1840, Françoise Noël (1992), qui examine les seigneuries de la famille Christie, présente dans le haut Richelieu, ainsi que Colin Coates (2000), qui montre l'évolution des seigneuries de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Batiscan, l'une laïque, l'autre ecclésiastique. À cela peuvent s'ajouter les recherches de Jonathan Fortin (2016), qui traitent de la substitution en fidéicommissaire et de la transmission du patrimoine durant la première moitié du XIX^e siècle, l'étude de l'administration territoriale de la seigneurie par la tenue d'un terrier menée par André Larose (2016) ou même celle de la gestion économique et sociale du seigneur, réalisée par Claude Baribeau (1983).

La perception des droits seigneuriaux et les redevances seigneuriales

Le cens est un impôt symbolique et reconnaissant qui démontre l'assujettissement du censitaire à son seigneur. Les rentes témoignent des bénéfices du propriétaire sur les censives. Non rachetables, cens et rentes confirment que les habitants ne sont pas totalement titulaires des terres qu'ils possèdent.

Dans les conflits recensés par plusieurs historiens, la question des redevances seigneuriales tient une place prépondérante. Le cumul, par certains censitaires, de plusieurs années d'arrérages en souffrance atteste, selon Grenier (2007), l'existence d'un endettement paysan dans le monde rural laurentien. Interprétant de diverses façons les clauses du contrat de concession à l'époque de la Nouvelle-France, les habitants sont peu enclins à payer les charges seigneuriales. Sous le régime britannique, ces difficultés se remarquent fréquemment dans les documents émis par la Cour du banc du roi. Plusieurs procédures judiciaires intentées devant les tribunaux concernent les rentes seigneuriales ou les autres droits de mutation non réglés par les censitaires (Grenier, 2007: 316).

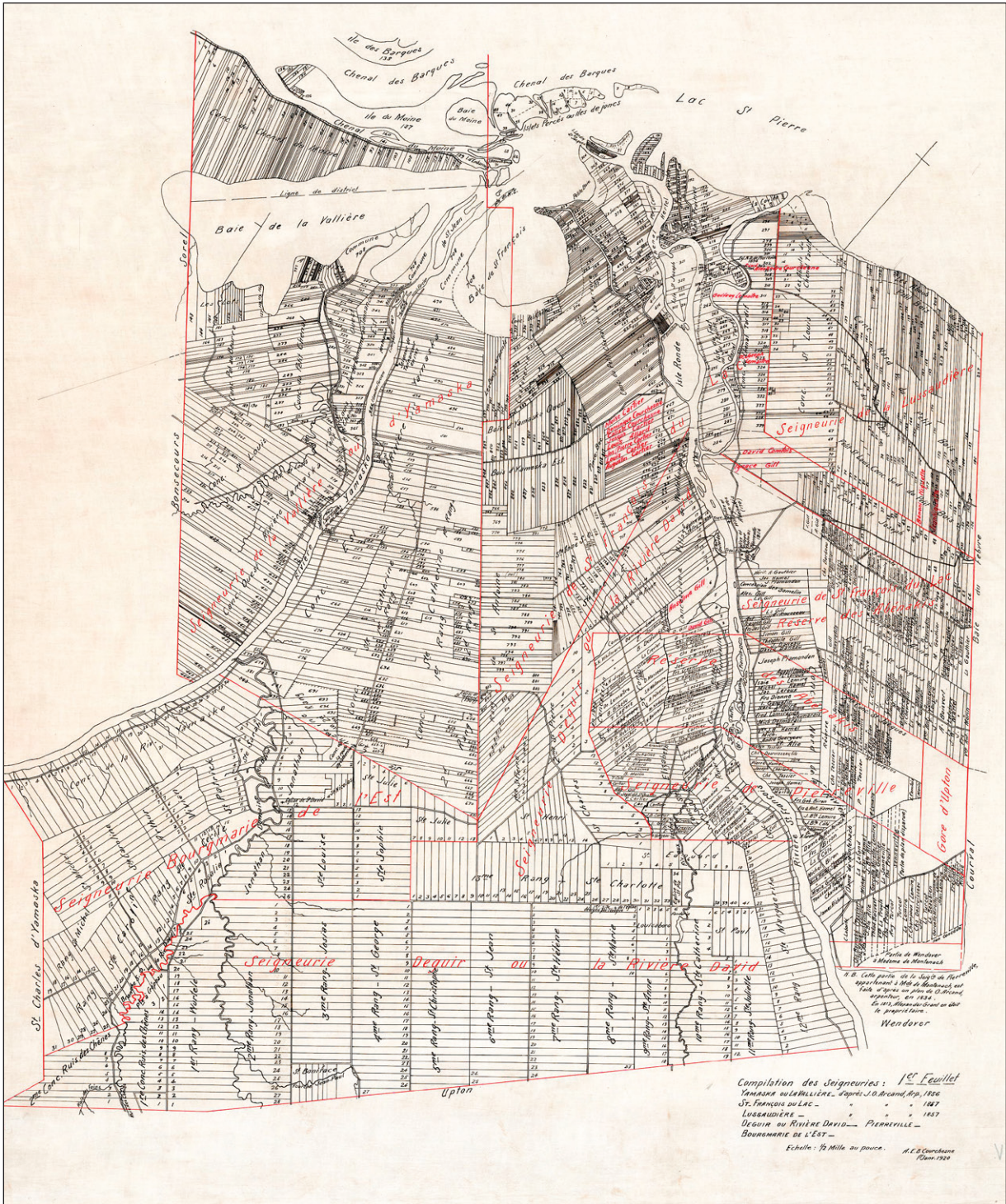
Le cas de la seigneurie Würtele

Dans le cas Würtele, ce sont surtout les actes d'obligation, documents que l'on retrouve dans les actes notariés, qui révèlent ce genre de conflits. Entre 1833 et 1850, Benjamin Thérien, agent du seigneur et notaire de la paroisse, produit plus d'une centaine de pièces qui relatent les retards de paiement des censitaires. Certains documents sont manuscrits, mais la plupart prennent la

forme d'un formulaire standardisé où l'on note exclusivement les informations propres à chaque affaire. Cette normalisation de la procédure suggère que l'endettement se généralise auprès d'un nombre croissant de censitaires. La problématique de la perception des droits seigneuriaux et des redevances seigneuriales n'est donc pas inhérente à l'époque de la Nouvelle-France; elle persiste durant le XIX^e siècle.

L'acte d'obligation se présente comme suit: en premier lieu sont inscrits le nom, le prénom, la profession et l'adresse du débiteur, suivis de la condition et des coordonnées du créancier. Arrivent l'établissement des arriérés dus, puis la description de la terre que possède le censitaire. Une nouvelle date de paiement est fixée et un intérêt annuel (six pour cent) est imposé jusqu'au règlement total de la somme. Le seigneur s'assure une garantie supplémentaire puisque l'endetté se voit forcé d'hypothéquer tous ses biens présents et futurs, y compris le lot en question. L'obligation se clôt par la signature des deux parties (ASTR/FN-0022, 02, 12). Le recours aux actes d'obligation facilite les saisies. Le seigneur augmente donc ses chances de paiement et ses moyens de contrainte.

Le 10 juillet 1835, François Niquette, cultivateur demeurant dans la paroisse de Saint-François, reconnaît devoir à Jonathan une somme de 8 livres cours actuel pour arrérages seigneuriaux. La propriété en question se situe dans la seigneurie de Deguire, dans la 11^e concession, prénommée Sainte-Marguerite. Elle est de 3 arpents de front sur 22 de profondeur. Le débiteur s'engage à payer le 1^{er} novembre prochain. Ce retard représente neuf années de cens et rentes. Ils auraient dû être versés le 11 novembre 1834. Les lods et ventes en souffrance émanent de deux mutations de terre: une première vente passée le 26 février 1828; une seconde le 9 juin (ASTR/FN-0022, 02, 12). Même constat dans le cas de Joseph Richard le 22 novembre 1836. Ce cultivateur, résident de la paroisse de Saint-Michel, reconnaît devoir à Jonathan 10 livres, 14 chelins et 10 deniers et demi cours actuel pour des arrérages de cens et rentes, ainsi que de lods et ventes. La somme, échue le 11 novembre, concerne une terre située dans la seigneurie de Bourg-Marie-de-l'Est, dans la concession Sainte-Caroline. Celle-ci mesure 8 perches de long sur 12 pieds de large. Le débiteur s'engage à verser le montant au cours du mois de septembre 1837 (ASTR/FN-0022, 02, 12). Dix ans plus tard, ce genre de situation est encore d'actualité. Le 26 janvier 1847, Joseph Pinard, cultivateur de la paroisse de Saint-David, doit 13 livres et 17 chelins de cens et rentes. Ce montant, dû pour le 11 novembre 1846, concerne une terre située dans la première concession nommée Würtele. Elle mesure 1 arpent de front sur environ 60 de profondeur. Ledit Pinard doit régler sa dette avant le 26 janvier 1848 (ASTR/FN-0022, 02, 12). Ces exemples montrent bien que les sommes en souffrance ne sont pas négligeables.



Plan des compilations des seigneuries de Yamaska ou La Vallière, 1856; Saint-François-du-Lac, 1857; Lussaudière, 1857; Deguire ou rivière David; Pierreville; Bourgmairie de l'Est (1^{er} feuillet), 1857
 J. O. Arcand et A.E.B. Courchesne. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ-Québec), fonds ministère des Terres et Forêts, E21, S555, SS3, SSS4, P29.

Ces obligés parviennent rarement à honorer leurs dettes. Niquette se délivre de son dû par une nouvelle obligation en date du 27 juin 1849. Pour Richard, elle est totalement annulée, car il rétrocède sa terre. En ce qui concerne Pinard, l'obligation est déchargée par un tiers, Olivier Chamard Leuyer, le 1^{er} juin 1852. En 1837, année où l'on compte le plus grand nombre d'actes d'obligation (29), 7 obligés s'acquittent parfaitement de la somme, 16 contractent une nouvelle obligation et 5 rétrocèdent leur terre. Nous ne connaissons pas l'issue dans un cas. Le renouvellement de la dette par une nouvelle obligation est alors la pratique la plus courante.

Dans certaines circonstances, ces obligations conduisent à un procès. Il est donc commun de voir des censitaires traînés en justice par leurs seigneurs. Dans une lettre de Jonathan adressée à Benjamin Thérien, datée du 10 juillet 1832, celui-ci exprime son refus de poursuivre ses censitaires (ASTR/FN-0022, 06, 49). À terme, il semble pourtant décidé à faire respecter ses droits. Les documents de la Cour du banc du roi montrent que le seigneur de Saint-David ne fait finalement pas exception à la règle.

Le 18 janvier 1840, Pierre Petit, cultivateur, est condamné par la Cour du banc du roi à Trois-Rivières à payer 17 livres, 4 chelins et 2 deniers et demi courants: 10 livres courants, montant d'une obligation consentie par le défendeur le 5 janvier 1839 pour valeurs reçues pour arrérages de droits seigneuriaux, et 7 livres, 4 chelins et 2 deniers et demi même cours, total d'une autre obligation, pour arrérages de droits seigneuriaux, acceptée par le défendeur le 21 mai 1839. Les deux sont à la faveur du demandeur, Jonathan Würtele, et ont été passées devant le notaire Benjamin Thérien. Des intérêts courent depuis le 5 janvier 1839 sur la première somme et depuis le 22 mai 1839 sur la seconde. Cette obligation est finalement acquittée le 23 octobre 1849 (ASTR/FN-0022, 09, 10).

En ce qui le concerne, Jean Pépin, cultivateur, est condamné le 29 mars 1842 à régler 37 livres, 15 chelins et 11 deniers et demi courants, soit le montant d'une obligation consentie, passée devant Benjamin Thérien le 27 mai 1840, pour arrérages de cens et rentes et de lods et ventes. Les intérêts courent à partir de cette date (ASTR/FN-0022, 09, 10). Dans le cas d'Antoine Martel, cultivateur, la Cour du banc de la reine le contraint le 25 février 1847 à payer 32 livres, 10 chelins et 9 deniers courants pour 22 années de cens et rentes échues le 11 novembre 1845 pour une terre sise dans la seigneurie de Deguire. Les intérêts courent depuis le 27 août 1846. Notons que ledit Martel n'a daigné comparaître devant le tribunal, même après avoir été prévenu par avertissements publiés dans les gazettes *The Pilot* et *La Minerve*. Il est considéré comme absent de la province de Québec (ASTR/FN-0022, 09, 10).

Ces procès révèlent la présence de censitaires fortement endettés. Les intérêts rattachés à ces actes d'obligation

n'accélérent pas le versement des sommes. Au contraire, ils oppressent davantage les intéressés. Le nombre d'années de retard et les montants demandés sont considérables. Une fois le verdict rendu, le règlement des sommes échues prend parfois un temps considérable. Encore faut-il que le censitaire n'ait pas quitté la province pour se faire oublier. Ces jugements confirment donc la persistance de l'endettement paysan au cours du XIX^e siècle.

Conflits liés à la notabilité

Notabilité et droits honorifiques

Après l'Acte constitutionnel de 1791, le conquérant britannique maintient plusieurs institutions du Régime français, comme la seigneurie et la paroisse. Dans les seigneuries laurentiennes, la société rurale reste francophone, catholique et conserve les mêmes institutions. Les vieilles familles pionnières d'une communauté, qui occupent souvent les meilleures terres, sont bien enracinées dans la paroisse et la seigneurie. Au fil du temps, elles atteignent un seuil de respectabilité, ce qui leur permet d'accéder à des fonctions essentielles dans le village, comme celles de marguillier, d'officier de milice ou d'échevin. Durant les dernières décennies du XVIII^e siècle, les professionnels intègrent le groupe des notables. Les médecins, les notaires, les avocats et les arpenteurs décuplent ainsi leur visibilité (Grenier, 2007: 213).

Le seigneur est présenté comme le premier notable de la communauté. Il peut cumuler d'autres postes qui ne sont pas liés à la propriété seigneuriale, mais qui lui permettent d'accroître son statut. Par exemple, James Cuthbert, officier britannique originaire d'Écosse, se lance dans l'achat de seigneuries après 1760. Il exerce en parallèle les fonctions de marchand, juge de paix et conseiller législatif. Jonathan Würtele, marchand, occupe durant sa vie les postes de seigneur, homme politique et juge de paix. La pluriactivité des seigneurs n'est pas seulement économique, mais étatique et honorifique. Le curé est aussi détenteur d'un pouvoir local. Son influence peut concurrencer celle du seigneur, notamment quand le principal intéressé réside à l'extérieur de la seigneurie (Grenier, 2007: 214).

Le cas de M^{sr} Boucher

La paroisse de Saint-David est érigée en 1831. Le 10 novembre 1835, Joachim Boucher, premier représentant de l'Église, entre en fonction. Fils de cultivateur, il fait ses études classiques à Nicolet entre 1819 et 1827. Le 20 juin 1830, il est ordonné et nommé vicaire à Trois-Rivières (Brouillard et Comité du livre du 150^e de Saint-David, 1981: 67). Possédant un fort tempérament, il est l'un des notables à avoir causé le plus de problèmes au second des Würtele.

Au départ, Jonathan semble disposé à l'aider. En janvier 1836, il lui accorde une prolongation de la jouissance

du terrain et des édifices religieux de la chapelle. Cette autorisation est d'une durée illimitée pourvu que l'on construise le lieu de culte prévu. Avec les périodes de troubles qui s'annoncent et afin que les habitants ne prennent pas les armes, M^{sr} Boucher, Jonathan et les marguilliers décident d'en accélérer les travaux. Détourner l'attention de la population et maintenir la paix au sein du territoire sont donc les principaux objectifs.

Tout cela témoigne d'une vision idyllique de l'arrivée du curé Boucher dans la paroisse de Saint-David. Les diverses lettres consultées dans la correspondance avec François-Xavier Gingras, agent du seigneur à Québec, démontrent pourtant que sa présence génère des tensions. Le 16 septembre 1837, le serviteur officialise le départ imminent du prêtre pour la paroisse de Saint-Léon. L'information lui vient de M^{sr} Bélisle, un des secrétaires de M^{sr} Signay, archevêque de Québec (ASTR/FN-0022, 06, 23). Mais, le 4 octobre, Gingras mentionne que M^{sr} Boucher demeure finalement à Saint-David. Selon lui, le curé a manigancé « cette petite comédie » pour connaître l'intérêt des paroissiens à son égard (ASTR/FN-0022, 06, 23).

Bien que nous n'ayons pas toute la correspondance entre Gingras et Würtele, les documents ci-après témoignent des relations qu'entretiennent le seigneur et son curé six ans plus tard. Le 11 mars 1843, les conflits perdurent. Décontenancé par la situation, François-Xavier reconnaît même l'insignifiance de certaines tensions (ASTR/FN-0022, 06, 23). Le 20 janvier de l'année suivante, la querelle n'est pas terminée. Gingras semble alors « peiné de voir la conduite qu'a tenue [le] curé à [l']égard [de Jonathan] par rapport à [son] élection comme conseiller [sic] » de la paroisse et comme commissaire d'école. Il est tout à fait justifié que le seigneur reçoive ces deux fonctions, même s'il admet que M^{sr} Boucher aurait dû aussi occuper celle de commissaire (ASTR/FN-0022, 06, 23). Il confirme ses dires le 18 janvier 1845, période où le curé est encore exclu de l'exercice de cette fonction (ASTR, FN-0022, 06, 23). Ce refus prouve, par la même occasion, l'existence d'une concurrence pour les postes disponibles en milieu local. Les occuper est synonyme de prestige et d'influence.

Cette « chicane » de village retentit jusqu'à Québec puisque M^{sr} Signay donne raison à plusieurs reprises au prêtre. Ce faisant, Gingras conclut le 10 février 1844 que les deux hommes d'Église voient le seigneur Würtele comme un « ennemi du clergé en général » (ASTR/FN-0022, 06, 23). L'origine et la confession de Jonathan ne sont sûrement pas étrangères à ces tensions. Pourtant, sept jours plus tard, le conflit paraît toucher à sa fin. Dans sa lettre en date du 17, le serviteur se félicite de l'entrevue que le seigneur a eue avec Béland. Celui-ci préside l'assemblée générale des paroissiens organisée par M^{sr} Boucher. Cette discussion, qui semble dénouer plusieurs contrariétés, empêche finalement toute invective

de la part du prêtre (ASTR/FN-0022, 06, 23). Voyant que les hautes autorités de l'Église s'ingèrent dans l'affaire, le seigneur n'a d'autre choix que d'intervenir. Plus aucun conflit n'est relaté dans la correspondance par la suite. Gingras encense même la réélection du seigneur comme commissaire d'école ainsi que la nomination du curé Boucher le 7 juillet 1849 (ASTR/FN-0022, 06, 23).

Tensions commerciales

Le système bancaire

Marchand, Jonathan fait face tout au long de sa carrière aux aléas du marché. Il sait utiliser les mécanismes économiques qui existent pour réguler ses transactions financières. La création et le développement des banques, comme celle de Québec en 1818, entraînent des changements sur le marché financier local. À la relation individuelle qui concilie un créancier-marchand et un débiteur-marchand s'ajoute la possibilité de trouver du numéraire par l'entremise d'une société financière. Graduellement, les marchands prennent part à de nouvelles activités économiques qui nécessitent plus de capitaux. Cette demande croissante de liquidités permet aux banques de devenir une solution de rechange aux prêteurs traditionnels. Comme le souligne Bervin :

Dans la psychologie marchande de la période 1818-1830, la banque n'est pas vue comme un outil devant servir à financer totalement les différents domaines économiques. Elle est plutôt considérée comme une source de capitaux destinée à aider momentanément un marchand-négociant en difficulté et à offrir plusieurs types de services aux usagers : dépôts, paiement de marchandises reçues du fournisseur, etc. (1991 : 131).

Les prêteurs traditionnels, c'est-à-dire les marchands-négociants financiers, continuent pourtant à dominer le secteur du marché des capitaux jusqu'au début des années 1840, malgré l'émergence des prêts bancaires (Bervin, 1991 : 150).

En plus d'avoir utilisé couramment le système bancaire, le seigneur Würtele côtoie fréquemment nombre de marchands qui en font usage. La liste des administrateurs de la Banque de Québec nous le prouve. Jonathan est membre du conseil pour les années 1826 et 1827. Les noms de ceux qui siègent avec lui figurent dans la correspondance de l'agent Gingras. Certains dirigeants concluent des contrats et des billets à ordre avec Würtele. L'intégration à ces institutions n'est pas exclusive aux marchands et aux agents économiques de la ville de Québec. Celle-ci peut, au demeurant, prendre différents aspects. En effet, Denis Vaugeois montre qu'en 1817, année de la fondation de la Banque de Montréal, les deux premiers fils d'Aaron Hart, Moses et Ezekiel, en deviennent souscripteurs. Un an plus tard, ces deux hommes d'affaires, possédant le titre de seigneur, investissent dans la Banque

de Québec. D'ailleurs, Moses Hart converse couramment avec Noah Freer, directeur général de l'établissement (Vaugeois, 2011 : 229). Ce dernier occupe ce poste tout au long de la période étudiée par Bervin, c'est-à-dire entre 1819 et 1830. Il est donc probable que, par l'entremise de Freer, Jonathan et Moses eurent quelques échanges à un moment donné (Bervin, 1991 : 133-134).

La Banque de Québec escompte les notes ou billets négociables, les billets à ordre et les lettres de change. Elle transige aussi sur les reconnaissances de dette. Elle offre ainsi des services financiers auparavant assurés exclusivement par de grands marchands et des maisons commerciales (Bervin, 1991 : 143). Selon Bervin, les marchands-négociants de Québec utilisent particulièrement la reconnaissance de dette et le billet à ordre. La première peut servir à payer un compte rattaché à la fourniture de marchandises. Le marchand donne alors une reconnaissance de dette à son fournisseur. Deux possibilités se présentent à ce dernier. Premièrement, il a la liberté de l'échanger à la banque contre des espèces. Deuxièmement, il peut endosser la reconnaissance, puis la remettre à un autre marchand à qui il doit de l'argent. Le signataire d'origine demeure le seul responsable de la somme promise, même si cette reconnaissance circule entre plusieurs personnes. Il doit donc disposer des fonds nécessaires à la banque pour honorer le montant noté. Si tel n'est pas le cas, l'institution donne la valeur au porteur, mais impose au signataire d'origine un taux d'intérêt annuel de six pour cent. Quant au billet à ordre, il offre au débiteur de reconnaître sa dette envers le créancier. Par sa signature, il s'engage à régler son dû en respectant la date d'échéance inscrite sur celui-ci. Dans les deux circonstances, ces «papiers» payables au porteur permettent de s'acquitter de sommes en souffrance (1991 : 147).

Les transactions commerciales

Le seigneur Würtele se sert de ces outils financiers par l'intercession de son agent établi à Québec. Le règlement des sommes paraît plus problématique durant les années 1840, période où la ville connaît une mauvaise conjoncture économique. Jonathan semble d'ailleurs dans l'incapacité d'aider son serviteur à maintes reprises.

L'utilisation de tels procédés apparaît dans un courrier entre Gingras et Würtele le 13 août 1833. L'agent retire à la Banque de Montréal un billet de 33 livres et 8 chelins. Il paye à Barnet la somme de 3 livres et 15 chelins pour les dix boîtes de raisins qu'il a achetées à l'encan. Gingras semble aussi servir d'intermédiaire dans une affaire entre Abner Bagg et un dénommé King puisqu'il verse 2 livres, 18 chelins et 8 deniers au navire le *Saint-George* pour le transport de tabac entre Montréal et Québec (ASTR/FN-0022, 06, 23). Bagg, marchand et entrepreneur, n'est pas inconnu de la famille. Il épouse en 1814, à Québec, Mary Ann Würtele, fille de Josias Würtele (Répertoire du patrimoine culturel du Québec).

Le 7 janvier 1843, l'agent mentionne à Jonathan que sa lettre contient deux copies de la suite des entrées faites dans le journal de caisse (*cash book*). Cela permet au seigneur de «juger de [ses] richesse [sic] en argent». Un manque de monnaie le laisse perplexe quant à savoir s'il peut obtenir les 12 livres et 10 chelins pour Pierre Dorion, quincaillier (ASTR, FN-0022, 06, 23). Le 5 octobre 1844, Gingras indique qu'il doit 31 livres, 1 chelin et 11 deniers au même homme. Pour récolter le montant nécessaire afin de retirer le billet concerné à la Banque de Québec, il emprunte à Venderhyden, locataire d'une maison appartenant à la famille Würtele, la somme de 15 livres. Pour les 16 livres manquantes, Gingras signe un bon payable la semaine suivante au même Dorion présent dans ladite affaire. L'agent explique à son maître qu'il l'a déjà prévenu de son embarras financier :

[...] un peu d'aide ne me ferois [sic] pas de mal, il ne faut pas que vous croyiez que j'étois [sic] pour vous en imposé [sic], nom [sic]! J'avois [sic] besoin et j'ai encore besoin, et comme je vous l'ai témoigné alors, si vous pouviez me faire tenir un peu d'argent ça me soulageroit [sic] (ASTR/FN-0022, 06, 23)!

Le 15 mars 1849, Gingras avise que Boisseau, marchand de la ville de Québec, est venu le visiter. Dans le besoin, ce dernier souhaite récupérer son argent, donc faire retirer le billet en sa faveur. Mais l'agent n'a pas reçu d'instruction à cet effet. Si Jonathan ne peut lui en donner actuellement, Boisseau demande l'émission d'un nouveau billet (ASTR/FN-0022, 06, 23). Le 28 avril, l'agent évoque la situation économique générale : «de toutes les parties de la province, on se plaint de la difficulté qu'il y a à retirer de l'argent, de sorte que votre trouble avec vos censitaires ne me surprend pas». En plus du manque de liquidités, les maisons à louer s'accumulent au sein de la cité. Boisseau, ne pouvant pas honorer ses engagements, est alors obligé d'assembler ses créanciers pour conclure de nouveaux arrangements (ASTR/FN-0022, 06, 23). Ces différents exemples illustrent parfaitement les soucis financiers qu'éprouve Gingras en ce qui a trait à la gestion des affaires de son employeur.

À la campagne, le seigneur connaît deux principaux obstacles. Le premier, concernant l'endettement paysan, est surmonté par la production d'actes d'obligation passés devant le notaire du village. Le paiement de la somme due n'est toutefois pas garanti puisque plusieurs censitaires sont contraints de contracter un nouvel acte d'obligation ou d'effectuer une rétrocession de leur terre. Exceptionnellement, des poursuites sont intentées à l'égard des plus récalcitrants. Outre l'aspect économique de la seigneurie, la notabilité au sein du territoire n'est pas à négliger. L'arrivée du curé à Saint-David paraît se

dérouler sans encombre. Pourtant, ce dernier se désolidarise hâtivement du seigneur. La différence de confession semble expliquer certaines tensions. L'intervention de l'archevêque de Québec dans le conflit fait prendre conscience à Jonathan qu'il doit trouver rapidement des solutions afin que son rang n'en pâtisse pas.

De la même manière, en ville, Würtele administre ses capitaux par l'entremise de son agent. Présent dans les hautes sphères de certaines institutions comme la Banque de Québec, le seigneur de Saint-David laisse son représentant s'occuper des transactions conclues avec certains agents économiques de la cité. Bien que des problèmes de liquidités surviennent de temps à autre, Jonathan fait du mieux qu'il peut pour lui venir en aide. Ses déplacements en ville sont d'ailleurs rythmés par des rencontres avec les principaux intéressés, qu'ils soient marchands, artisans ou liés à son entourage immédiat.

Ces exemples de conflits et de tensions permettent de constater de quelles façons le statut du seigneur est maintenu, tant à l'échelle locale qu'en milieu urbain. Par une étude plus approfondie du fonds, nous pourrions apporter des précisions à ces questions: existe-t-il un endettement chronique des censitaires dans la seigneurie? Quelle est la durée moyenne du retard dans le versement des arrérages seigneuriaux? M^{gr} Boucher était-il le seul notable à entretenir une relation conflictuelle avec Jonathan Würtele? Quels étaient les liens qui unissaient les différents agents économiques possédant des reconnaissances de dette et des billets à ordre? Les conclusions tirées s'avèreraient des plus pertinentes pour l'étude de la vie seigneuriale au XIX^e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

FONDS D'ARCHIVES DE LA FAMILLE WÜRTELE (FN-0022) disponible aux Archives du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières (ASTR/FN-0022).

Études

BARIBEAU, Claude (1983). *La seigneurie de la Petite-Nation, 1801-1854: le rôle économique et social du seigneur*. Hull: Éditions Asticou.

BERVIN, George (1991). *Québec au XIX^e siècle: l'activité économique des grands marchands*. Québec: Septentrion.

BROUILLARD, Lydia, et COMITÉ DU LIVRE DU 150^e DE SAINT-DAVID (1981). *Histoire de Saint-David d'Yamaska: 150^e, 1831-1981. Volume souvenir publié à l'occasion du 150^e anniversaire de la paroisse de Saint-David d'Yamaska*. Sorel: Éditions Beaudry et Frappier.

COATES, Colin MacMillan (2000). *Les transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*. Sillery: Septentrion.

CYR, Céline (1987). «Würtele, Josias». *Dictionnaire biographique du Canada*. Vol. 6. Université Laval / University of Toronto.

DECHÊNE, Louise (1974). *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*. Paris: Plon.

DÉPATIE, Sylvie (1987). «La seigneurie de l'Île-Jésus au XVIII^e siècle», dans Christian Dessureault, Sylvie Dépatie, et Mario Lalancette, *Contributions à l'étude du régime seigneurial canadien*. Montréal: Hurtubise, p. 7-84.

FORTIN, Jonathan (2016). «La substitution fidéicommissaire et la transmission du patrimoine dans la première moitié du XIX^e siècle: le cas des seigneurs usufruitiers», dans Benoît Grenier et Michel Morissette (dir.), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*. Québec: Septentrion, p. 91-117.

GREER, Allan (2000). *Habitants, marchands et seigneurs: la société rurale du bas Richelieu, 1740-1840*. Sillery: Septentrion.

GRENIER, Benoît (2007). *Seigneurs campagnards de la Nouvelle France: présence seigneuriale et sociabilité rurale dans la vallée du Saint-Laurent à l'époque préindustrielle*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.

GRENIER, Benoît (2012). *Brève histoire du régime seigneurial*. Montréal: Boréal.

GUÉRARD, François (1988). «Les notables trifluviens au dernier tiers du 19^e siècle: stratégies matrimoniales et pratiques distinctives dans un contexte d'urbanisation». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 42, n^o 1, p. 27-46.

GUTTON, Jean-Pierre (1998). *La sociabilité villageoise dans la France d'Ancien Régime*. Paris: Hachette (coll. «Pluriel»).

LAROSE, André (2016). «Un terrier en pièces détachées: les titres nouveaux de la seigneurie de Beauharnois (1834-1842)», dans Benoît Grenier et Michel Morissette (dir.), *Nouveaux regards en histoire seigneuriale au Québec*. Québec: Septentrion, p. 118-153.

NOËL, Françoise (1992). *The Christie Seigneurie: Estate, Management and Settlement in the Upper Richelieu Valley, 1760-1854*. Montréal et Kingston: McGill-Queen's University Press.

OUELLET, Fernand (1977). «Propriété seigneuriale et groupes sociaux dans la vallée du Saint-Laurent (1663-1840)». *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 47, n^o 1, p. 183-213.

RÉPERTOIRE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. *Bagg, Abner*. [En ligne]: <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=7224&type=pge> (page consultée le 2 mars 2018).

ROBERT, Jean-Claude (1972). «Un seigneur entrepreneur, Barthélémy Joliette, et la fondation du village d'industrie (Joliette), 1822-1850». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 26, n^o 3, p. 375-395.

VAUGEUIS, Denis (2011). *Les premiers Juifs d'Amérique, 1760-1860: l'extraordinaire histoire de la famille Hart*. Québec: Septentrion.

WIEN, Thomas (1990). «Les conflits sociaux dans une seigneurie canadienne au XVIII^e siècle: les moulins des Couillard», dans Gérard Bouchard et Joseph Goy (dir.), *Famille, économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17^e-20^e siècle)*. Montréal et Paris: PUM/EHESS, p. 225-236.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

DIRECTION DE L'OUVRAGE

Nathalie Ricard

Nathalie Ricard est candidate au doctorat en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). S'inscrivant dans le champ de l'histoire du droit et de la justice criminelle, son projet de thèse, dirigé par M. Thierry Nootens (UQTR) et codirigé par M. Hugues Parent (Université de Montréal), porte sur la régulation des crimes graves par la Cour du banc du roi dans le district de Montréal entre 1945 et 1964. Boursière du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, Nathalie Ricard collabore depuis 2011 à titre d'assistante de recherche à différents projets mettant à profit les archives judiciaires, tant civiles que criminelles. De 2013 à 2018, elle a occupé le poste de coordonnatrice de la Chaire de recherche du Canada en histoire du droit civil au Québec à l'époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècles).

William Yoakim

Titulaire d'un master en histoire effectué à l'Université de Lausanne (Suisse) et d'une maîtrise en sciences de l'information remise par l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, William Yoakim est étudiant au doctorat en archivistique (histoire) à l'Université Laval. Son projet de thèse, codirigé par Anne Klein et François Dufaux, se base sur les archives relatives à la restauration de la place Royale de Québec pour examiner les propositions pratiques et théoriques de l'archivistique «post-moderniste» et de l'exploitation des archives. Boursier du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), il est l'auteur de plusieurs articles traitant de l'archivistique et de l'histoire suisse. Membre du comité étudiant du CIEQ et du comité de programme en archivistique à l'Université Laval, William Yoakim est également membre du comité exécutif de l'Association étudiante des 2^e et 3^e cycles du Département d'histoire ARTEFACT.

LES AUTEURES ET AUTEURS

Gabriel Cormier

Titulaire d'un baccalauréat en histoire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Gabriel Cormier a obtenu une maîtrise en études québécoises à l'automne 2017. Son mémoire, sous la supervision de France Normand, porte sur la propriété maritime et les stratégies adaptatives des petits armateurs gaspésiens entre 1871 et 1911. Il a notamment reçu les bourses d'excellence 2^e cycle en études québécoises (2015-2016) et Gilles-De La Fontaine (2016-2017). Il a été auxiliaire de recherche pour le projet d'*Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population du Québec* (IMPQ) de 2014 à 2017. Depuis novembre 2017, il agit comme agent de projets culturels à la Société d'histoire de Drummond.

LES AUTEURES ET AUTEURS (SUITE)

François Lafond

François Lafond est candidat à la maîtrise en histoire à l'Université Laval, sous la direction de Donald Fyson. Son projet de mémoire porte sur les témoins des procès en cour martiale de la rébellion de 1838 au Bas-Canada. Il s'intéresse plus particulièrement au profil socioéconomique des témoins par rapport au contexte régional dans lequel ils vivent ainsi qu'aux stratégies judiciaires derrière les témoignages des procès en cour martiale. Il a travaillé dans divers organismes à titre de guide-interprète, chercheur et archiviste. La diffusion des connaissances scientifiques est au cœur de ses intérêts comme historien.

Sarah Lapré

Sarah Lapré est titulaire d'une maîtrise en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Durant son parcours universitaire, elle s'est engagée activement au sein de différents comités étudiants, ce qui l'a amenée à participer à l'organisation du 23^e colloque étudiant du Centre interuniversitaire d'études québécoises en mai 2017. Ses recherches portent sur l'influence du nationalisme dans la transmission de l'information politique dans les journaux canadiens-français. Son mémoire, réalisé sous la direction de Lucia Ferretti, s'intitule *Léo-Paul Desrosiers, correspondant à Ottawa (1920-1927): le discours autonomiste au cœur de l'idéologie nationaliste*. Sarah Lapré a obtenu la bourse d'excellence Michel-et-Claire-de-La Durantaye (2017).

Nicolas Lelièvre

Nicolas Lelièvre est candidat à la maîtrise en études québécoises à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Ses recherches portent sur les élites et leurs rapports au foncier, sur les relations entre les groupes sociaux dans la société québécoise du XIX^e siècle ainsi que sur les concepts de notabilité et de sociabilité. Son mémoire de maîtrise s'intéresse plus particulièrement à la famille Würtele, famille seigneuriale résidante issue de la bourgeoisie anglophone. Depuis 2017, M. Lelièvre occupe le poste de directeur de la revue *Le Prométhée*, revue des étudiants en histoire de l'UQTR. Il a également obtenu une bourse de la Fondation de l'UQTR.

Benoit Lemay

Benoit Lemay est titulaire d'une maîtrise en études québécoises de l'Université du Québec à Trois-Rivières, maîtrise réalisée sous la direction de France Normand et la codirection de Claude Bellavance. Ses recherches portent sur les adaptations des petits commerçants et artisans à l'industrialisation de Trois-Rivières. Son parcours universitaire a été récompensé par plusieurs bourses, dont la bourse d'excellence à l'admission du programme d'études québécoises. Qui plus est, il a travaillé à titre d'auxiliaire d'enseignement et d'assistant de recherche pour l'*Infrastructure intégrée des microdonnées historiques de la population du Québec* (IMPQ), le chantier d'histoire sociale de la population de Trois-Rivières et la Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale du Québec.

Pierre-Luc Lupien

Pierre-Luc Lupien est enseignant au cégep de la Gaspésie et des Îles et chercheur associé au Centre d'initiation à la recherche et au développement durable (CIRADD), un centre collégial de transfert de technologie en innovation sociale. Il est depuis peu doctorant en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sous la direction de M. Frédéric Parent. Il est en outre l'auteur d'un rapport d'étude qualitative sur la précarité résidentielle dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2016). Cette dernière réalisation est à l'origine de son projet de thèse portant sur les dynamiques sociales et résidentielles des milieux ruraux et éloignés en contexte de vieillissement démographique.

Marie Zissis

Marie Zissis est étudiante au doctorat sous la direction d'Ollivier Hubert (Université de Montréal) et de François-Joseph Ruggiu (Université Paris-Sorbonne). Son projet de thèse, qui s'inscrit en continuité avec sa recherche de maîtrise intitulée *Les nobles montréalais devant les tribunaux (1750-1793)*, porte sur la redéfinition de l'idée de noblesse dans l'espace transatlantique canadien après la Cession. Marie Zissis a obtenu la bourse d'entrée au doctorat du CIEQ ainsi que la bourse Charles-S.-N.-Parent de l'Université de Montréal et le prix d'excellence du Département d'histoire de l'Université de Montréal.

Cet ouvrage est composé en Adobe Garamond.

Achévé d'imprimer en mai 2019 chez les Copies de la Capitale inc. à Québec,
pour le compte du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) – www.cieq.ca.

Imprimé sur du papier rolland enviro100 satin 100% recyclé.



cheminements

Toujours soucieux de diffuser les dernières réflexions et analyses issues des recherches de ses étudiantes et étudiants membres, le Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) présente un nouveau recueil de textes qui rassemble les actes issus de communications présentées lors des 23^e et 24^e colloques étudiants du CIEQ (2017-2018). Les sept contributions, livrées par une étudiante en cotutelle (Université de Montréal et Université Paris-Sorbonne), quatre étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, un étudiant de l'Université du Québec à Montréal et un étudiant de l'Université Laval, abordent des thèmes et des enjeux variés tout en ayant comme socle commun l'étude du Québec dans ses dimensions spatiale et historique. Réparties en trois sections, elles

examinent le vécu et l'expérience de divers individus et formations sociales du XIX^e au XXI^e siècle. La propriété maritime des petits armateurs gaspésiens entre 1871 et 1911, les stratégies économiques des petits commerçants trifluviens après l'incendie de 1908, la pratique de la chasse à l'orignal en Gaspésie, les témoins du procès des patriotes de Châteauguay en 1838, les positions nationalistes de Léo-Paul Desrosiers, les relations du juge Jonathan Sewell et les rapports de sociabilité du seigneur Jonathan Würtele sont les sujets traités dans ces sept études. La diversité des objets de recherche et des approches mises en œuvre pour appréhender le Québec d'hier à aujourd'hui témoigne de la vitalité et de l'attractivité de la recherche fondamentale en études québécoises chez la jeune relève scientifique.

Ont contribué à cet ouvrage

| | |
|-----------------|-------------------|
| Gabriel Cormier | François Lafond |
| Sarah Lapré | Nicolas Lelièvre |
| Benoît Lemay | Pierre-Luc Lupien |
| Marie Zissis | |